

Développement Durable

2012



RAPPORT ANNUEL



Grasse. Vivre la Côte d'Azur de l'intérieur.

Document imprimé sur papier recyclé

- Rédaction et mis en page par la Mission Développement Durable de la ville de GRASSE
- Collaboration des services municipaux et de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence pour l'inventaire et la communication des données.

Références et sources :

- Bilan Carbone « Patrimoine et services » réalisé par « éQuiNéo » dans le cadre du Plan-Climat, transmis le 21 janvier 2013
- Bilan carbone « Territoire » réalisé par « énergies-demain » dans le cadre du Plan-Climat, transmis le 18 janvier 2013
- Bilans d'activité 2012 des services municipaux.
- Diagnostic et Fiches-actions de l'Agenda 21.

Préambule

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable et de la promulgation des lois « Grenelle », l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et son décret d'application du 17 juin 2011 rendent obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Le but de ce rapport annuel est de susciter, au sein des services municipaux et de ses élus, une réflexion structurée sur la contribution de leurs actions au développement durable. Cette obligation met au centre des débats « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique et permet l'examen des marges de progression.

Il s'agit donc de réaliser un support permettant à Monsieur le Maire de présenter aux élus, avant la tenue du débat d'orientation budgétaire, le bilan des politiques, programmes et actions publiques ainsi que les options d'amélioration retenues pour les années à venir.

Contenu du présent rapport

Il est important de noter que ce rapport n'a pas seule vocation à faire ressortir les actions, politiques ou programmes ayant pour objectif l'une ou l'autre des 5 finalités du développement durable. Il permet aussi l'analyse des impacts [positifs, neutres ou négatifs] sur l'ensemble des 5 finalités du développement durable pour chaque action, programme ou politique.

Ainsi, pour la plupart des actions menées dans l'année et recensées dans le présent rapport, une représentation graphique est accolée pour visualiser plus clairement les impacts sur les 5 finalités de développement durable et la prise en compte des 5 principes de gouvernance.

A défaut d'informations transmises par les services, il est bien évident que cet encadré ne sera pas intégré au rapport.

L'inventaire des actions et l'appréciation de leurs effets sont le résultat d'un travail co-produit avec les chefs de service ou porteurs de projets. De la sorte, seules les données issues des bilans d'activités, des fiches actions de l'Agenda 21 ou des entretiens préalables ont pu être analysées par la cellule rédactionnelle, certaines ayant même été insérées in extrémis lors de la rédaction finale. Néanmoins, quelques-unes ont sûrement été omises.

Ce travail – dont la forme est appelée à évoluer chaque année – accompagne la mise en œuvre sur la ville de notre projet d'Agenda 21 en cours d'élaboration. S'appuyant sur la même architecture que l'Agenda 21, le présent rapport constitue une déclinaison minutieuse de notre action municipale selon les mêmes axes d'amélioration stratégique.

Loin de s'afficher comme une simple liste des actions remarquables mises en œuvre dans l'année, il s'agit d'identifier les interactions à conforter ou à construire pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

Rappel : le concept de développement durable

L'appréhension du concept développement durable s'est historiquement faite en France autour de l'interaction de trois dimensions :

- la préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels...),
- la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales...),
- le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes ou marchandises, répartition des richesses, responsabilité des organisations, économie verte...).

Ces trois dimensions représentées de manière abstraite et statique ne proposent pas de réponse à des questions transversales. Ainsi, un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux a été rédigé par le Gouvernement et conforté par la loi Grenelle II du 12/7/10.

Le cadre de référence national définit les 5 finalités suivantes qui doivent être poursuivies « de manière concomitante et de façon cohérente », ce qui signifie qu'une action ou politique qui ne contribue qu'à une seule des finalités et qui peut se révéler contradictoire avec une autre, ne peut pas être considérée comme durable !

Les 5 finalités de développement durable

1. Lutter contre le dérèglement **climatique** et protéger l'atmosphère,
2. Préserver la **biodiversité**, protéger les milieux et les ressources naturelles,
3. Permettre l'épanouissement de tous les **êtres humains**,
4. Assurer la **cohésion sociale** et la **solidarité** entre territoires et entre générations,
5. Fonder les dynamiques de **production** et de **consommation** responsables.

Pour intégrer les finalités du développement durable au niveau local, il est préconisé de s'appuyer sur une gouvernance territoriale. Le processus de gouvernance territoriale repose sur cinq principes qui sont moteurs de projet partagé ou de convergence d'intérêt entre tous les acteurs locaux :

Les 5 principes de gouvernance partagée

1. Anticiper les transformations par une **stratégie** d'amélioration continue,
2. Raisonner sur les interactions sectorielles par une **transversalité** de l'approche,
3. Associer les acteurs du territoire dans une **participation** concertée,
4. Organiser les collaborations entre structures ou territoires par un **pilotage**,
5. Donner de la cohérence à la démarche par une **évaluation** partagée.

Remerciements :

- Aux **référénts** qui ont collecté les données et assuré le lien au sein de leurs services respectifs,
- Aux **responsables** et **chefs de service** qui ont participé à la rédaction du présent rapport,
- Aux **directeurs généraux** pour leur vigilance sur les retours d'informations de leurs services,
- Aux bureaux d'études **Equinéo** et **Énergies demain** qui ont rendu les bilans carbone dans les délais impartis.

Introduction

Structure du rapport

Construit sur la même architecture que l'Agenda 21, le rapport de développement durable se scinde en deux parties :

Partie n°1 : « GRASSE, une ville engagée et responsable »

Contient le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

- Participation de la population et transparence de l'action publique
- Engagements éco-responsables des services municipaux
- Bilan carbone du patrimoine et des services
- Vers une gestion durable du patrimoine de la collectivité
- Vers une gestion raisonnée des espaces verts

Partie n°2 : « GRASSE, un territoire de plus en plus attractif »

Contient le bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable

- ENVIRONNEMENT
 - Eau
 - Énergie
 - Patrimoine naturel et espaces verts
 - sensibilisation à l'environnement
 - Gestion des déchets
- CADRE de VIE, AMENAGEMENT ET URBANISME
 - Planification urbaine
 - Équipements publics et logement
 - Transports et déplacements
 - Assurer la tranquillité et le vivre ensemble
 - Nouvelles technologies
- DYNAMISME ECONOMIQUE
 - Développement commercial
 - Tourisme
 - Développement de filières / commerce et artisanat
 - Agriculture
 - Économie sociale et solidaire (ESS)
 - Vie associative
- VIE SOCIALE et SOLIDAIRE
 - Action sociale
 - Éducation et jeunesse
 - Culture
 - Démocratie locale
 - Solidarité internationale

Aide à la lecture des fiches

Objectifs stratégiques

Enjeux et axes d'amélioration de L'Agenda 21

Exemples d'actions :
Données transmises par les services

Partie 1 ou 2 et le Titre du chapitre

1ère Partie : Grasse, une ville engagée et responsable

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Engagements éco-responsables des services municipaux

L'engagement de la ville de Grasse vers l'éco-responsabilité repose aussi sur la formation, la sensibilisation et la mobilisation de ses agents, lesquels ont un rôle essentiel à jouer. Des efforts ont été engagés et doivent être poursuivis dans ce sens.

La notion d'éco-responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à intégrer le développement durable au sein des pratiques et activités quotidiennes de la collectivité. Elle contribue à donner l'image d'une collectivité plus responsable, économe, soucieuse de ses impacts sur l'environnement et de ses responsabilités vis à vis de la perception des usagers et des habitants de la ville.

C'est cette notion, que la ville de Grasse souhaite voir déclinée dans l'ensemble de ses activités. Cela implique de nouveaux choix de gestion, d'organisation du travail, d'investissements et de sensibilisation de ses services.

Améliorer la qualité de l'éclairage public

Objectif stratégique : Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 et plus particulièrement (PCET), la ville de Grasse souhaite réduire la facture énergétique de l'éclairage public tout en maintenant des installations, tout en garantissant une bonne qualité de l'éclairage usagers.

Enjeu spécifique de la région PACA : la maîtrise de la demande en énergie est d'autant plus importante que la région PACA présente une fragilité importante, particulièrement l'hiver.

Résumé : L'éclairage public est le second poste de dépense en énergie de la ville et l'éclairage extérieur fonctionne à 86 % du temps en heures « creuses » (à faible demande d'électricité en début de soirée l'hiver, fortement carbonée (car énergies fossiles)).

Descriptif : Le parc d'éclairage a une moyenne d'âge de 20 ans dont encore 10% de lampes à mercure. Certaines installations ont plus de 30 ans et doivent être modifiées d'ici 2015.

- Suppressions des lampes à mercure
- Pose de système de réduction de puissance
- obligation de Bi-Puissance sur le matériel installé
- utilisation de système LED

Intérêts :

- Réduire la consommation énergétique
- Préserver les ressources naturelles (l'énergie fossile) et recyclage des lampes
- Réduire les pressions et nuisances sur la biodiversité (avifaune nocturne, ...)
- Mise en sécurité et aux normes du réseau

Partenaires : Projet commun avec Pôle azur Provence dans la zone industrielle et le Conseil général avant rétrocession de réseau.

Chiffres clés :

- 8 000 points lumineux répartis sur 180 km de voirie et 24 carrefours à feux tricolores
- Eclairage fonctionne sur 4300 heures /an

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Consommations d'électricité	kWh/an	3 843 000	
Modernisation installations E.PI	nb		
Modernisation de signalisation	nb		
Changement lampes en régie	nb		
Réclamations	nb	400	400

Bilan carbone de l'éclairage public

La ville de Grasse dispose de la compétence éclairage public. La ville compte environ 240 points lumineux répartis sur la ville et une quinzaine de feux de signalisation.

En 2011, la ville de Grasse a consommé plus de **3,8 GWh** liés aux besoins d'éclairage public de la ville.

Cela représente environ **185 Téqu CO₂** soit **3,5 % des émissions totales** de la ville.

Depuis 2009, les dépenses d'éclairage public de la ville de Grasse ont augmenté de 27 % alors que la consommation n'a progressé que de 4 %. L'augmentation des dépenses est directement liée à la hausse du prix de l'électricité des 2 dernières années. Cette tendance risque de continuer à progresser au regard des annonces faites par le gouvernement sur les évolutions du prix de l'électricité dans les années à venir.

La ville a effectué en interne un audit et une mise à jour de ces installations et une optimisation de ses contrats auprès de EDF a été effectuée. Une amélioration progressive des installations et remplacement est déjà en cours ainsi qu'une rationalisation de l'utilisation (bi puissance et extinction sur certaines voies).

Indicateur : La ville de Grasse dispose d'une consommation moyenne annuelle de 74 kWh par habitant en 2011. C'est en dessous de la moyenne nationale qui est de 92 kWh/habitant.

Consolider les pratiques écoresponsables des services municipaux

Par l'exemple, inciter les Grassois à adopter des éco-gestes

Instaurer des pratiques d'achats écoresponsables dans la commande publique

Améliorer la qualité de vie au travail des agents municipaux et investir dans l'évolution de l'emploi



Rapport DD 2012 - Partie 1 - « Grasse, une ville engagée »



Engagements éco-responsables des services municipaux 16

Impacts de l'action sur les finalités DD et le mode de gouvernance adopté (Voir ci-après « représentation graphique »)

Bilan carbone de l'activité

Représentation graphique

Afin de répondre aux enjeux locaux et aux finalités de développement durable, chaque action ou politique devrait être analysée tant sur les modes de gouvernance que sur les impacts réels ou les effets potentiels (positifs, négatifs ou neutres) face aux cinq finalités.

Pour faciliter cette compréhension, un système de référencement graphique est adopté afin de visualiser, pour chaque action présentée, d'une part les interactions existantes entre les différentes finalités du développement durable et d'autre part pour pointer les modes de gouvernance.

1. Finalités du développement durable

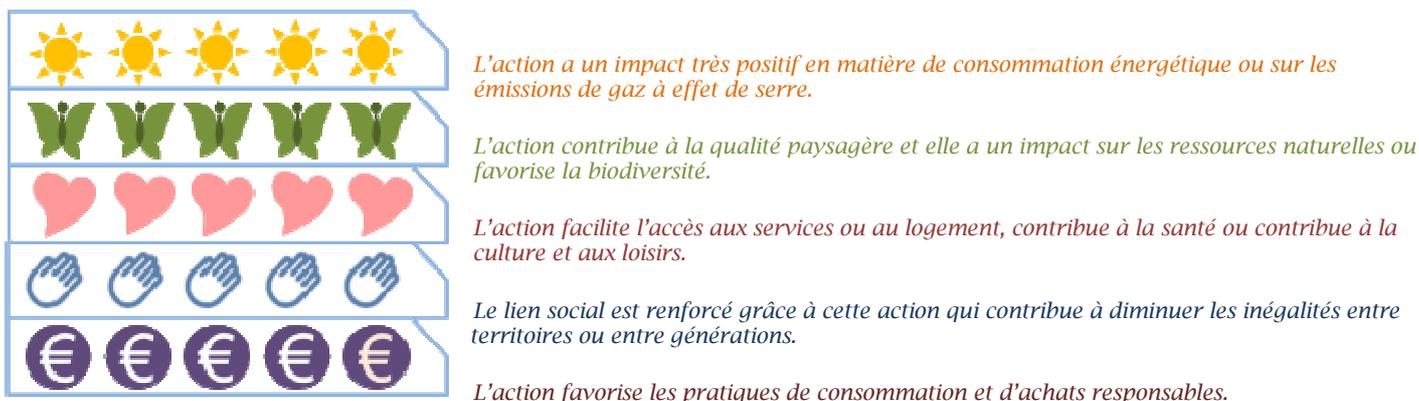
Ainsi pour s'interroger sur les effets, à la fois les succès (cohérence avec la finalité) et les insuffisances (contradiction avec la finalité), une graduation de 1 à 5 symboles a été choisie.

Selon les cas, l'impact de l'action sur l'une des finalités peut se révéler :

- **plus ou moins positive** ou évident, il y aura donc proportionnellement de 5 signes à 1 signe,
- **neutre**, alors il n'apparaîtra aucun signe,
- **voire négatif** ou contraire, alors peut apparaître le dessin d'une ou plusieurs bombes.

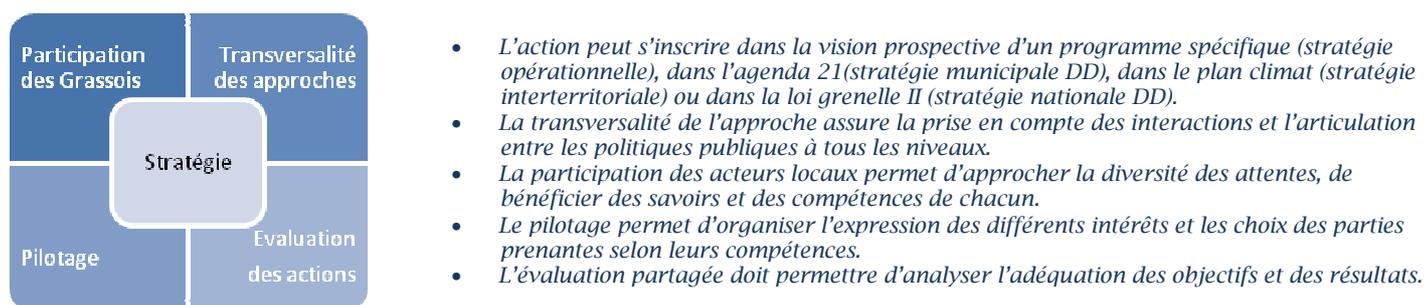


Il est à noter que l'impact négatif d'une action sur une finalité donnée peut être compensé par un impact positif sur cette même finalité ou bien sur une autre.

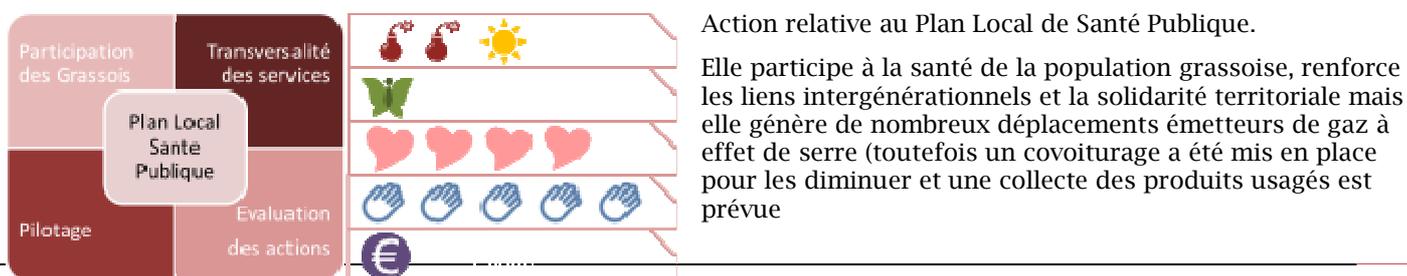


2. Principes moteurs d'une gouvernance partagée:

Les principes de gouvernance sont marqués de couleur plus ou moins forte selon l'importance de leur prise en compte tout au long de l'action. Le texte pourra en préciser la nature ou spécifier le mode d'organisation.



Exemple d'une action fictive :



Grasse, une ville engagée et responsable

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Participation de la population et transparence de l'action publique :

Toute démarche de développement durable implique une participation active de la population et de tous les acteurs du territoire. Elle repose sur l'intérêt commun qu'ont les acteurs pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un mieux vivre ensemble. En effet, chacun (individu, famille, association, entreprise, expert) a une connaissance spécifique de la ville et peut apporter efficacement sa contribution à la démarche.

L'accès à une citoyenneté pleinement assumée suppose que les droits et les devoirs de chacun soient mieux connus de tous et partagés par chacun. De la sorte, la formation des citoyens à la vie démocratique est fondamentale à l'émergence de vrais débats privilégiant la participation, l'information des citoyens, et la prise en considération régulière de leurs avis. De même, le « rendre compte » permet d'éclairer les décisions prises et de comprendre ce qui fait accord ou désaccord.

La ville de Grasse est particulièrement avancée en matière de démocratie participative, engagée depuis la fin des années 1990 dans une démarche de « débat citoyen, de réflexion collective avec ses habitants sur l'avenir et le devenir du territoire ». La concertation de Grasse 2020 s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Néanmoins, il semble encore, à ce jour, difficile de susciter l'intérêt de tous les Grassois autour des grands projets de la ville. La ville de Grasse souhaite mobiliser le plus grand nombre possible de ses habitants en les associant fréquemment aux décisions et au devenir de la commune.

Encourager l'expression citoyenne de tous les Grassois.

Renforcer la prise en compte des remarques citoyennes et l'expertise d'usage.

Améliorer l'accès à la connaissance

Assurer le processus de gouvernance des politiques publiques



PARTICIPATION des acteurs locaux

Actions menées par la ville de Grasse

▪ Grasse 2020

Résumé : fort des résultats concrets de sa précédente initiative de projet de ville en 1997 « Une ville qui nous ressemble, une ville qui nous rassemble », le sénateur-maire de la ville de Grasse a souhaité conforter cette démarche et relancer en 2010 un nouvel exercice de démocratie participative : « Grasse 2020 ». Ainsi, le comité de pilotage et son chef de projet ont mené à bien cette organisation du 29 janvier au 4 novembre 2010.

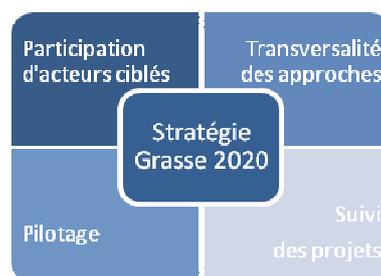
Descriptif : chaque groupe a compté la participation de 20 à 40 personnes tout au long du projet.

Les 5 groupes de travail se sont réunis deux fois par mois de février à début juillet, les 1ers et 3^{es} mardis de chaque mois pour deux groupes, les 1ers et 3^{es} mercredis de chaque mois pour les trois autres. Leur travail s'est réparti sur 12 séances de travail structurées en 3 phases : état des lieux / définition des enjeux / propositions et synthèse.

Intérêts : réflexion collective avec des acteurs du territoire et travail coproduit.

Partenaires : avec les élus, tant de la majorité que de l'opposition, les groupes étaient composés de techniciens de la ville de Grasse et de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, des personnes ayant participé au projet de ville de 1997 et des partenaires socio-économiques choisis en fonction des thématiques traitées : entrepreneurs, architectes, paysagistes, bailleurs sociaux, médecins, proviseurs, directeurs d'école, parfumeurs, agriculteurs et présidents d'associations (culturelles, éducatives, sportives, humanitaires), d'institutionnels (commissaire de police, commandant de gendarmerie, capitaine des pompiers), de représentants de la Chambre Commerce et d'Industrie, du Conseil général, du Conseil régional, de la Chambre d'agriculture, du Pôle emploi, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Protection Maternelle et Infantile, de la protection judiciaire de la jeunesse...

CHIFFRES CLES	Unités	1997	2010
Groupes de travail	Nb		5
Séances pour chaque groupe	Nb		12
Période de travail	Nb		6 mois
Réunions	nb		60
Objectifs retenus	nb		47



Des groupes éclairés dans leur réflexion

Les groupes de travail ont été guidés tout au long de leur réflexion par l'intervention d'éminents spécialistes de la prospective, tant sur les mutations urbaines à venir que sur les avancées technologiques attendues.

Ainsi, les groupes ont-ils assisté à un exposé de la sociologue-géographe Ghislaine SOULET sur ce que sera la « ville de demain », compte-tenu de l'accroissement démographique, des mutations sociales ...

C'est ensuite Serge MIRANDA, professeur d'informatique à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, qui est intervenu sur les « services mobiquitaires du futur », la ville numérique et l'intégration de nouvelles technologies à un territoire.

▪ Assemblée des Grassois

Chaque année, de façon régulière au mois de novembre, une réunion publique est organisée sous l'appellation « Assemblée des Grassois », sorte de bilan de l'année écoulée et présentation des perspectives à venir.

M. Jean-Pierre LELEUX Sénateur-Maire a présidé, le jeudi 8 novembre 2012 au Palais des congrès, la 17^e assemblée des Grassois.

Détail du plan de communication mis en place pour cette manifestation :

- Insertion dans « Kiosque » ; affiches 8m² ; cartons d'invitation ; brochure de 12 pages (compte-rendu des thèmes abordés) ; sites internet et intranet ; push appli i phone ; insertions Nice-Matin ; communiqués de presse.

▪ Les lundis du maire

Résumé : chaque premier lundi du mois à 19h se tient une réunion ouverte à tous.

Lieux : espace projets de janvier à juillet, puis Villa Fragonard de septembre à décembre.

Intérêts :

- rencontrer et dialoguer avec le maire
- informer les Grassois sur la vie de la cité
- développer l'intérêt des habitants pour les projets de leur ville

Thèmes abordés en 2011 :	Thèmes abordés en 2012 :
<ul style="list-style-type: none"> - Février : les espaces verts à Grasse - Avril : budget municipal - Mai : politique événementielle ville de Grasse - Juin : radioscopie du commerce grassois - Septembre : la rentrée scolaire - Octobre : le développement économique - Novembre : un centre historique en mouvement - Décembre : festivités de Noël à Grasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Février : vers la modernisation des équipements sportifs à Grasse - Mars : la Gestion Urbaine de Proximité - Mai : le budget municipal 2012 - Juin : l'événementiel de l'été à Grasse - Septembre : le centre historique en mouvement - Octobre : le centre hospitalier de Grasse - Novembre : bilan de la saison touristique 2012 - Décembre : les festivités de Noël à Grasse

▪ Allo M. le Maire

Résumé : dans une démarche de proximité avec le maire de la ville de Grasse, une ligne téléphonique a été mise en place afin de permettre à chacun de dialoguer directement avec lui ou bien de lui écrire sur son blog.

Descriptif: ligne directe avec Jean-Pierre LELEUX le samedi de 7h30 à 9h

▪ Agenda 21

Résumé : actuellement, l'Agenda 21 est cours de validation de sa phase finale : le plan d'actions.

Cet outil de référence s'est déjà enrichi de la réflexion de Grasse 2020 et intègre progressivement celles du Scot' Ouest et du Plan Climat Énergie qui sont toujours en cours de création sur des périmètres plus larges que notre territoire.

Descriptif :

- le **diagnostic territorial** est établi selon 5 thèmes :

Environnement ; équilibre territorial ; économie ; équité-socio-culturelle ; gouvernance.

- la **concertation** a été mise en place après l'enquête d'opinion et des forums de mobilisation, en ateliers ouverts au grand public et à tous les acteurs locaux sur les thèmes :

Atelier n°1 – Valorisation durable des ressources naturelles : 10 personnes

Atelier n°2 – Énergie et mobilité durable : 7 personnes

Atelier n°3 – Économies responsables et solidaires : 9 personnes

Atelier n°4 – Qualité de vie durable : 4 personnes

De plus, un petit olivier installé dans le hall d'entrée du palais des congrès a constitué pendant une vingtaine de jours « un arbre à idées » pour que tous les Grassois puissent exprimer leurs avis.

- Le **diagnostic partagé** approuvé en conseil municipal a été utilisé lors des groupes de travail internes et ceux ouverts au grand public pour l'élaboration des propositions d'actions.

Intérêts :

- mieux connaître les atouts et faiblesses de notre territoire en matière de développement durable,
- recueillir le ressenti des habitants en continu et plus particulièrement lors des étapes de concertation,
- faire régulièrement le bilan des actions engagées en faveur du développement durable,
- faire évoluer les pratiques de la collectivité au regard des objectifs du développement durable,

- établir un projet partagé dans un plan d'action régulièrement évalué et réajusté.

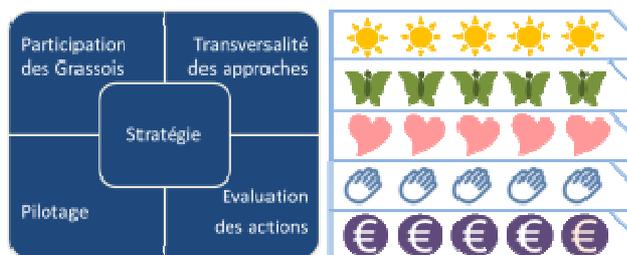
Partenaires :

- Pôle Azur Provence, l'A.R.P.E (convention) et les instances institutionnelles, tout particulièrement la D.R.E.A.L
- Toutes les associations volontaires et le grand public plus particulièrement les scolaires, les commerçants, les usagers.

Dates clés :

- 24 septembre 2009 : le conseil municipal a voté à l'unanimité l'élaboration d'un Agenda 21 pour Grasse.
- 1er décembre 2011, le conseil municipal a approuvé le diagnostic et validé les axes stratégiques de développement durable.

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Enquêtes (<i>réponses</i>)	Nb	113+100	83
Forum		1	1
Groupes de travail « internes » (<i>participants</i>)	Nb Nb	9	35
Groupes de travail « Grand public » (<i>participants</i>)	Nb Nb	30	36
Résultats et propositions	Nb	100	265



Plan climat énergie

Résumé : Le PCET est un outil de planification d'actions concrètes, à court, moyen et long terme (horizon 2050), relatives à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation du territoire au changement climatique qui s'opère.

Descriptif : Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-maire d'Antibes Juan-les-Pins, Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Président de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, Sénateur-maire de Grasse, et Monsieur Bernard BROCHAND Député-maire de Cannes, déjà engagés dans des politiques de développement durable et de maîtrise de l'énergie sur leurs territoires, ont choisi d'agir ensemble face au changement climatique et de fédérer leurs moyens pour contribuer à l'effort national afin d'assurer une plus grande cohérence dans les actions menées.

Une démarche unique en France : C'est la première fois, en France, que 5 collectivités de plus de 50 000 habitants, s'entendent pour élaborer et mettre en œuvre un plan climat ambitieux.

Intérêts :

- Le PCET commun permettra d'amplifier la collaboration qui existe déjà entre les territoires et, d'engager des actions structurantes ambitieuses, à une échelle territoriale pertinente.
- Chaque partenaire élaborera son propre PCET répondant aux spécificités locales en fonction de ses compétences.
- le PCET de Grasse constituera le volet « Énergie-climat » de l'Agenda 21

Partenaires :

- Les villes de CANNES, ANTIBES (et GRASSE)
- Les Communautés d'agglomération CASA et CAPAP
- Le « PCET Ouest 06 » a été lauréat de l'appel à projet, « construire et mettre en œuvre des Plans Climat-Énergie territoriaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur », en juillet 2011, lancé par :
- l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- la Direction Régionale de l'Environnement,
- de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et
- le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
- L'ADEME et l'Europe apportent ainsi leur soutien financier pour encourager l'exemplarité de la démarche.

Étapes et dates clés :

Forum de lancement le 13 décembre 2012

Les études des bilans carbone® Patrimoine & services des 5 collectivités ont débutées en juin 2012 auprès des services municipaux. Les premières conclusions ont été livrées le 18 janvier 2012 avec le diagnostic de vulnérabilité du territoire. Les



résultats caractéristiques sont retranscrits dans le présent rapport selon les thèmes traités. Ils feront prochainement l'objet d'une présentation complète préalablement aux phases de concertation et d'élaboration des plans d'actions.

Concertations : 5 ateliers « politiques publiques » les 28 sept. 3 et 4 octobre 2012

5 ateliers programmés en Mars 2013

Document stratégique: réalisation prévue en Octobre 2013

Ci-après quelques résultats globaux :

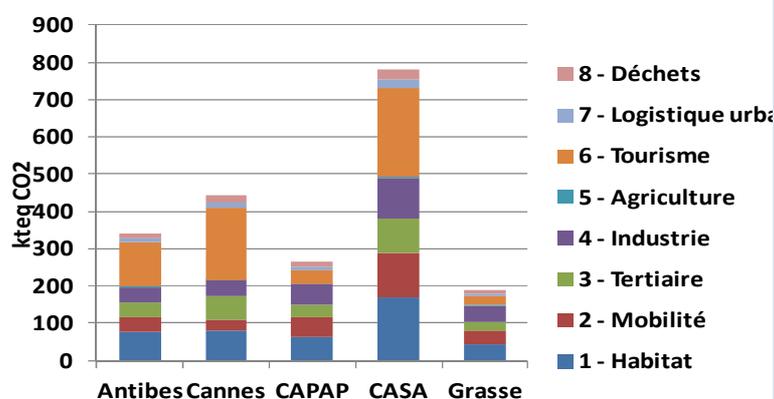
Les émissions de gaz à effet de serre dans l'Ouest 06 : Les émissions de GES générées sur le territoire de l'Ouest 06 s'élèvent à **1 490 milliers de tonnes équivalent CO₂** (kteq CO₂), soit environ 4,5% des émissions régionales (Source : Energ'air 2007) pour une population de 330 000 habitants (7% de la population régionale).

La CASA représente plus de la moitié des émissions de l'Ouest 06, à l'image de sa population (54%), suivie par Cannes (30%), dont le bilan est dominé par le tourisme (transport de voyageurs) à près de 45%.

Le territoire de Grasse génère : 190 000teq CO₂/ an

Émissions de GES par territoire en 2009. Source : Énergies Demain

Territoire	Émissions de GES (kteq CO ₂)	Part dans l'Ouest 06
Antibes	340	23%
Cannes	445	30%
CAPAP	265	18%
CASA	780	52%
Grasse	190	13%
Ouest 06	1 490	100%



Ces résultats exprimés sur l'ensemble de l'Ouest 06 masquent des spécificités territoriales. Au-delà de l'impact très variable du tourisme (de 13% pour la CAPAP à 44% pour Cannes), on note les principales disparités suivantes :

- un poids plus élevé de l'habitat dans le bilan des villes d'Antibes et Cannes ;
- l'impact sensiblement moindre de la mobilité (12% à Cannes) ;
- à l'image de son tissu économique, les émissions de l'industrie sont relativement plus importantes à Grasse et dans la CAPAP.

▪ Concertation publique préalable à l'aménagement : Martelly

Résumé : Dans le cadre du volet économique du **Projet de Renouvellement Urbain (PRU)** du Grand Centre, la Ville de Grasse souhaite reconfigurer la porte d'entrée du centre-ville, Martelly, afin d'en favoriser l'attractivité au bénéfice du Centre Historique par une programmation urbaine et commerciale ambitieuse.

Le quartier Martelly s'inscrit comme un lieu d'action pertinent, indispensable au projet de la Ville de Grasse et à ses orientations. En effet, par sa localisation et ses atouts, il constitue un territoire à enjeux permettant de renforcer la centralité du cœur historique et de l'ouvrir vers sa périphérie.

Descriptif : le réaménagement du secteur Martelly, dont la programmation prévoit équipements publics et commerciaux, logements et réflexion sur les modes de déplacement, associe la population.

Afin de bénéficier du potentiel de revitalisation du cœur de Grasse que présente ce territoire stratégique, véritable porte d'entrée du Centre Historique, la SPL Grasse Développement fait intervenir une équipe spécialisée. En effet, en tant qu'aménageur et maître d'ouvrage pour la Ville, la SPL Grasse Développement orchestre une équipe composée d'urbanistes, hydrologues et paysagistes pour préparer les éléments de concertation préfigurant le projet de Zone d'Aménagement Concerté du site Martelly.

Concertation : La concertation permet de donner aux habitants, aux commerçants, aux associations locales et autres personnes concernées, tout élément d'information sur le projet, et en retour, d'intégrer toute remarque susceptible de contribuer à l'élaboration d'un projet harmonieux et approprié aux besoins.

L'ensemble des Grassois a été invité à participer à cette réflexion, au travers :

- de réunions publiques et thématiques

- d'ateliers « citoyen » et « jeunes » (impliquant les enfants d'un Centre de Loisirs)
- d'expositions de 7 panneaux d'information avec dossier de concertation et cahier de recueil des avis

La population a répondu présente lors de cette concertation et il s'en est dégagée une forte attente. Le CM a approuvé le bilan 29 sept 2011.

INFORMATION des citoyens

Les conditions d'un mieux vivre ensemble reposent particulièrement sur l'intérêt commun qu'ont les diverses populations pour le devenir de leur territoire. Informer et sensibiliser est fondamental pour inciter le plus grand nombre d'habitants à participer à la vie de la cité puis à s'engager dans une action citoyenne. La ville de Grasse accompagne les associations par la publication et la diffusion dans tout le pays grassois des événements et des manifestations.

▪ Kiosque

Résumé : parution mensuelle, 11 n°/an

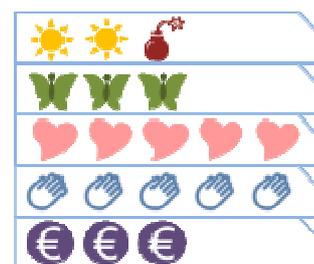
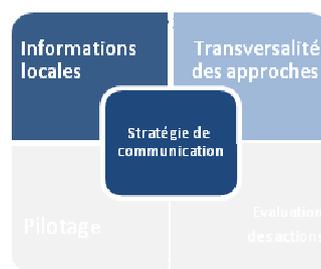
Descriptif : mensuel d'informations associatives, culturelles et institutionnelles de Grasse et du pays grassois

Intérêts : Promouvoir les événements organisés par milieu associatif
 Informer sur les projets et les actions publiques
 Donner la parole aux groupes du conseil municipal

Partenaires : le monde associatif du pays grassois

Dates clés : 1^{er} numéro lancé en décembre 1997

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Lieux desservis	Nb		22 communes et 487 points de livraison divers
Abonnés (numériques envois postaux)	Nb		570
Exemplaires publiés	Nb	180 000	180 000
Pertes estimées (dépôt et distribution)	%	5	5
Lecteurs en ligne	nb		



▪ Site internet

Résumé : Le site internet de la ville a été entièrement remis à neuf en 2008.

Descriptif : Il contient des informations sur tous les services de la mairie, des liens avec les syndicats et partenaires institutionnels, des formalités en ligne ainsi qu'un accueil particulier aux nouveaux arrivants.

Intérêts : Gagner du temps en identifiant les services compétents en quelques clics, sans se déplacer.

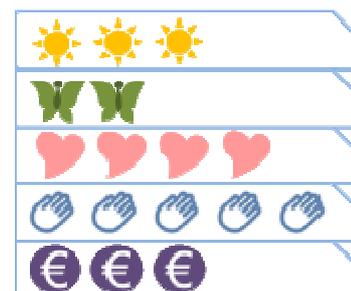
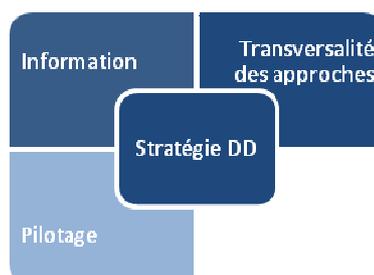
- Faciliter les démarches administratives et l'accès aux marchés publics.
- Documents et inscription en ligne pour certains services publics (cantine, centres de loisirs...)

Partenaire : Inovagora

Dates clés :

Février 1998 : 1^{ère} version du site web - Septembre 2000 : 2^{ème} version - septembre 2004 : 3^{ème} version - Juin 2008 : 4^{ème} version

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Contributeurs du site	Nb	45	50
Onglets	Nb	5	5
Articles	Nb	850	937
Visiteurs en ligne	nb	273 554	342 570
Inscriptions chargement Marchés Publics		oui	oui



- **Intranet**

Résumé : l'intranet de la ville de Grasse a été mis en place en 2011

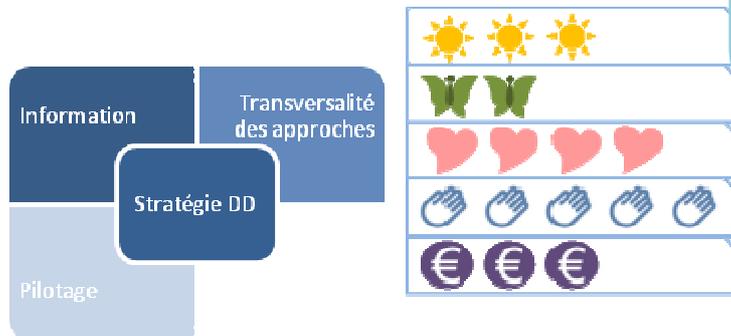
Descriptif : Il contient des informations sur tous les services de la mairie et des liens avec les syndicats et partenaires institutionnels.

Intérêts : Accès direct à l'information pour tous les agents municipaux
Diminution des documents papier pour la communication interne

Partenaires : Sociétés RDI et Microsoft

Dates clés : Février 2011 : 1^{ère} version - Sept 2012 : 2^{ème} version

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Contributeurs du site	Nb	20	48
Onglets	Nb	5	5
Articles	Nb	20	40
Visiteurs en ligne	nb	Pas de stat	Pas de stat
Inscriptions ou marchés publics extraits ?		oui	oui



GOVERNANCE

La gouvernance territoriale se définit par la capacité à faire appel aux ressources humaines propres à chaque territoire pour concevoir ensemble un projet partagé. Cette gouvernance locale s'exerce lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions, politiques ou programmes. Vu que le rendre compte au sens large, de partage, fait partie du processus d'amélioration continue. L'idée est bien de débattre et de prendre en considération la diversité des attentes

Par essence, une politique de développement durable s'inscrit sur le long terme. Cela nécessite un portage politique fort et transversal, ainsi que des pilotages stratégiques et opérationnels clairement définis, cohérents et durables. Ainsi, les rôles de chaque responsable aux différents stades décisionnaires doivent être clairement établis.

Enfin, un élément déterminant de la réussite de la démarche de développement durable est la conviction de chaque responsable sur l'utilité de son implication comme de la qualité de son projet pour l'avenir de tous.

L'anticipation de l'action publique

- **Le diagnostic partagé de développement durable**

Le document de synthèse du diagnostic partagé de la ville de Grasse a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2011. Ce document est le fruit d'un regard croisé entre le diagnostic technique de notre territoire et de la synthèse des ressentis et points de vue des participants à la concertation, ceci au moment de son élaboration.

Tendre vers un développement durable signifie bien intégrer les finalités dans l'ensemble des programmes, actions et politiques. Ainsi, la qualité du diagnostic partagé est un atout important pour situer les marges de progrès tout au long du processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de notre démarche.

- **la stratégie municipale de développement durable**

Expression d'une vision prospective du territoire, la stratégie municipale de développement durable, adoptée le 7 décembre 2011, anticipe les transformations à venir. Elle cherche à répondre à la fois aux attentes exprimées aujourd'hui et à celles de demain. La définition et les choix des politiques, programmes et actions est l'occasion de vérifier et d'améliorer leur cohérence et leur articulation.

Le présent rapport sur la situation en matière de développement durable est construit en s'appuyant sur ces documents. Demain la précision des objectifs à atteindre, qui nous reste à définir, ainsi que les orientations stratégiques conduiront à mettre en perspective le cheminement de la ville de Grasse vers son développement durable.

Toute démarche de développement durable implique une intégration d'impératifs économiques, sociaux ou environnementaux différents. En effet, une action bénéfique sur certains enjeux de développement durable mais négligeant voire dégradant d'autres impératifs ne saurait relever d'une démarche de développement durable.

▪ Réunion des «3 pôles»

Résumé : Réunion avec l' élu en lien avec le pôle concerné, le DGS et les DGA référents (en fonction de l'ordre du jour annoncé) et le directeur de cabinet.

Descriptif : Pôle « Vivre ensemble » ; pôle « Aménagement » et pôle « Proximité ». Trois réunions ont eu lieu en 2012 en salle du conseil municipal.

Intérêts : Assurer la transversalité de l'action publique. La transversalité assurée par les élus au travers des pôles est peu développée au sein des services. Le service DD travaille uniquement avec les services d'ores et déjà imprégnés de la fibre développement durable. Les autres services sont pour le moment plus difficilement mobilisables. De manière générale, le développement durable est vu comme une contrainte supplémentaire ce qui rend le service un peu seul. Il faut que les directions opérationnelles travaillent plus en transversalité.

Pilotage

▪ Les Comités de Coordination de la mairie

Résumé : Afin de garantir la cohérence des politiques publiques menées sur notre territoire, des comités de coordination (CDC) avec tous les Directeurs généraux et Adjointes sont organisés au sein de la mairie, pareillement à ceux du Pôle Azur Provence pour faire le point sur les dossiers. De plus, la mutualisation de la direction générale et de la direction de la prospective et de l'aménagement de la ville avec de la communauté d'agglomération favorise une parfaite transversalité des approches.

Descriptif : Les 7 directeurs généraux et directeurs généraux adjoints de la ville se réunissent depuis 2008, 3 fois par semaine, le lundi, hormis le 1^{er} lundi du mois autour du maire et de ses 3 premiers adjoints (D. Bourret, F. Reyne, D. Tubiana). Y assistent également le directeur de cabinet, le directeur de cabinet adjoint et conseiller général de Grasse Nord. En dehors des sujets transversaux, un thème d'actualité peut être approfondi.

Intérêts : assurer la cohérence des démarches et mettre l'accent sur les interactions entre les divers secteurs.

▪ Les réunions de chefs de service

Tous les premiers du mois, les directeurs généraux sont rejoints par les responsables et chefs de services auprès de M. Le Maire et des trois adjoints des pôles. Ceci afin d'assurer la même information de toutes les équipes au plus haut niveau de la hiérarchie.

▪ Comités Opérationnels

Depuis son second mandat, le Maire a mis en place sous l'égide d'un élu qu'il a nommé désigné, des projets pilotés chacun par une équipe dédiée avec un chef de projet. En fonction des projets, les comités opérationnels de pilotage sont chargés d'organiser le suivi technique et veille à la bonne mise en route des orientations définies par les instances délibérantes.

Dans le présent rapport de nombreuses actions apparaissent avec un « pilotage » fort lorsque le portage politique est assuré par un élu délégué ou par le Sénateur-Maire directement.

▪ Création d'un service de Développement Durable

Afin d'ancrer la politique de développement durable au sein des services municipaux et d'assurer la cohérence avec la communauté d'agglomération une élue a été désignée dès 2007 puis une cellule de Développement Durable a été créée avec un technicien et rattachée directement à la Direction Générale des services.

▪ Mutualisation

Dans un souci de cohérence des actions, de complémentarité et d'efficacité économique, la ville de Grasse a souhaité mutualiser plusieurs services avec la communauté d'agglomération. Pôle Azur Provence.

L'évaluation

▪ Rendre compte

Rendre compte et évaluer participent du processus de décisions surtout après avoir sollicités l'avis des acteurs du territoire.

Les démarches d'évaluation engagées mobilisent autant que faire se peut l'ensemble des acteurs concernés par la conception, la mise en œuvre et les effets des politiques évaluées.

Grasse, une ville engagée et responsable

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Engagements éco-responsables des services municipaux

L'engagement de la ville de Grasse vers l'éco-responsabilité repose aussi sur la formation, la sensibilisation et la mobilisation de ses agents, lesquels ont un rôle essentiel à jouer. Des efforts ont été engagés et doivent être poursuivis dans ce sens.

La notion d'éco-responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à intégrer le développement durable au sein des pratiques et activités quotidiennes de la collectivité. Elle contribue à donner l'image d'une collectivité plus responsable, économe, soucieuse de ses impacts sur l'environnement et de ses responsabilités vis à vis de la perception des usagers et des habitants de la ville.

C'est cette notion, que la ville de Grasse souhaite voir déclinée dans l'ensemble de ses activités. Cela implique de nouveaux choix de gestion, d'organisation du travail, d'investissements et de sensibilisation de ses services.

Consolider les pratiques éco-responsables des services municipaux

Par l'exemple, inciter les Grassois à adopter des éco-gestes

Instaurer des pratiques d'achats éco-responsables dans la commande publique

Améliorer la qualité de vie au travail des agents municipaux et investir dans l'évolution de l'emploi



Vers une politique des ressources humaines responsables.

Au-delà de sa fonction évidente de bien-être matériel, le travail constitue une source de réalisation personnelle et d'insertion dans le collectif. Il recouvre des enjeux humains et d'environnement dans lesquels évoluent les salariés. Forte de ce constat, la ville de Grasse souhaite œuvrer vers l'amélioration continue de la qualité de vie au travail et à l'évolution de l'emploi, tel un investissement au bénéfice de l'institution, de son organisation, de ses hommes et femmes, de sa performance et au final des habitants au service duquel elle est placée.

Les principaux objectifs de la politique des ressources humaines sont de parfaire les conditions de travail, y compris les conditions d'hygiène et de prévention, d'améliorer la formation des agents municipaux et d'intégrer les travailleurs handicapés.

■ Bilan social

Résumé : Pour répondre à ses obligations, la ville de Grasse présente tous les deux ans au comité technique paritaire un état des ressources humaines de la collectivité appelé « le bilan social ».

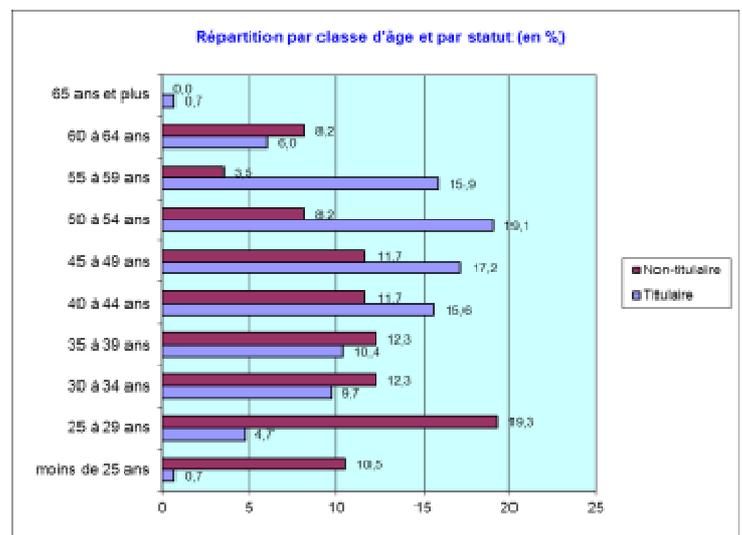
Descriptif : Le bilan s'appuie sur les effectifs de l'année écoulée N-1

Intérêts :

- Suivre et restituer aux comités paritaires l'évolution des effectifs
- Avoir une image des mouvements au sein des services municipaux

Axes de progrès :

INDICATEURS		Unités	2010 31/12/09	2012 31/12/11
Effectif au 31 déc.		nb		946
Part d'agents non titulaires		%		18,07
Répartition H / F par catégories	A	% F		
	B	% F		
	C	% F		
travail à temps partiel	Hommes	nb		3
	Femmes	nb		47
Flux en cours d'année	Arrivées	Nb		+ 86
	Départs	Nb		- 53



■ Formation

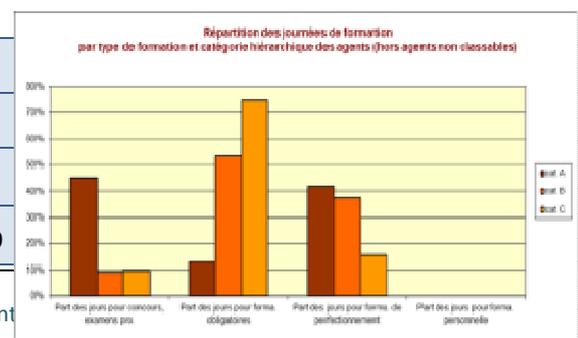
Résumé : La formation est accessible à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires. Les formations CNFPT sont largement accessibles.

Descriptif :

- Le budget alloué aux formations hors cotisation CNFPT est stable à hauteur de 70.000€
- La ville développe les formations en intra favorisant la participation des agents : formations Hygiène et Sécurité mises en œuvre par le service Prévention, installation d'une salle de formation équipée d'ordinateurs pour les formations bureautique ou logiciels métiers, attribution à la DRH d'une salle de formation dans un lieu accessible avec possibilité de stationnement, mise en œuvre d'actions intra en partenariat avec le CNFPT notamment pour les agents du Service Éducation.
- Mise en place de procédures favorisant le co-voiturage pour les départs en formation.

Partenaires : CNFPT – Organismes extérieurs

INDICATEURS		Unités	2007	2009	2011
Agent bénéficiant d'une formation	Cat A	nb	H : 17 F : 10	H : 17 F : 11	H : 7 F : 9
	Cat B	nb	H : 10 F : 16	H : 6 F : 8	H : 8 F : 13
	Cat C	nb	H : 35 F : 106	H : 31 F : 96	H : 36 F : 219



Déplacement profes	Km ou €			
--------------------	---------	--	--	--

■ Prévention des risques professionnels

Résumé : La formation à la sécurité n'est pas uniquement une réponse à l'obligation réglementaire. Elle a l'ambition d'atteindre le plus haut niveau de prévention des accidents et des maladies professionnelles. Pour cela, chacun doit d'abord connaître les dangers inhérents à l'exercice de ses activités.

La prévention des risques professionnels consiste principalement à la mise en place d'actions permettant la suppression ou la réduction des risques. Elle est complétée par des actions d'informations et de formation des agents dans divers domaines.

Descriptif : en plus des actions de routine, un ensemble d'actions plus spécifiques a été entrepris par la collectivité dans les domaines suivants :

- risque chimique (création d'un répertoire unique de toutes les substances utilisées par les services de la collectivité)
- prévention des risques liés à l'activité physique (formation d'un formateur chargé de former les agents) ; la formation action PRAP a débuté fin 2012 pour se poursuivre sur deux années.
- formation au secourisme (débutée en 2010)
- mise en place d'une information sur les risques liés à l'absorption de substance psycho-actives, et rédaction et approbation d'un règlement intérieur.
- mise à jour du règlement "habillement" et refonte totale des dotations vestimentaires et des E.P.I., pour pouvoir se conformer aux nouvelles normes et améliorer le confort des agents dans leurs tâches quotidiennes.

Intérêts : permet à la collectivité de satisfaire à ses obligations réglementaires mais surtout à préserver la santé et à garantir la sécurité des agents au travail. Elle informe également les agents sur leurs risques professionnels dans le cadre de leurs missions respectives.

Partenaires : médecine de prévention, C.H.S., C.T.P., D.R.H.

CHIFFRES CLES	Unités	2010	2011	2012
Création du service de prévention	Nb agents	1	2	3
Formateur P.R.A.P	nb	0	0	1
Formateur SST	nb	1	1	0
Formation P.R.A.P.	Nb agents formés	0	0	18
Formation secourisme	Nb agents formés	0	31	76
Plaquette d'information substances psycho-actives	nb	0	1 000	20

■ Emploi de personnes handicapées et auxiliaires de vie

Résumé : Près d'une personne sur dix est porteuse d'un handicap en France même si l'on ne remarque que les personnes à mobilité réduite ou les non-voyants. L'intégration du handicap est un enjeu fondamental pas seulement pour la personne concernée mais aussi sur le plan sociétal.

Selon la loi d'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, la ville de Grasse comme tout employeur à l'obligation d'intégrer un taux de 6% de personnes présentant un handicap. Néanmoins les mesures municipales prises pour faciliter l'accueil et la scolarité d'enfant présentant un handicap comme celles concernant le reclassement ou les prestations de service à des organismes de réinsertion peuvent compenser ce déficit.

Descriptif :

- **Mise à disposition d'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles)** à mi-temps ou à temps complet dans chaque CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire) pour assister l'enseignant selon les problématiques rencontrées.
- Mise à disposition d'un agent communal faisant fonction d'Auxiliaire de Vie Scolaire Individuelle le temps que le dossier constitué par l'équipe éducative de l'école de l'enfant parvienne à la pour recrutement.

Intérêts :

- Intégration sociétale du handicap dès le plus jeune âge.
- scolarisation d'enfant présentant un handicap
- soutien aux familles constituées de personne handicapé

Partenaires :

- Équipe éducative accueillant un enfant handicapé ;
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- ASH (Aide à la Scolarisation des élèves Handicapés) de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale

CHIFFRES CLES	Unités	2010	2011	2012
Agents municipaux handicapés	%	4.3	3.93	3.98
Prestations par un organisme de réinsertion (DEFI, autres...)	€	71 840	63 923	46 273
ATSEM en C.L.I.S	Équivalent Temps Plein	5	5	5
Auxiliaire de Vie Scolaire	Equivalent Temps Plein	2	2	1.5

▪ Accompagner le personnel tout au long de son parcours professionnel

Maintenir et faire évoluer dans leur emploi des agents en situation de difficultés. Le challenge est difficile mais la ville de Grasse le relève depuis plusieurs années. Très vite, la ville a compris qu'il était essentiel d'organiser et d'accompagner ces personnes en difficultés.

CHIFFRES CLES	Unités	2010	2011	2012
Reclassement médical	nb			1
Mesures prises (<i>mi-temps thérapeutique, aménagement horaire, mise disponibilité</i>)	nb			15

▪ Le bien être des agents

Résumé : La ville consacre une partie de son budget au bien-être et au soutien social de ses agents. La ville organise elle-même, les élections et la tenue annuelle des commissions administratives paritaires (CAP), des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) et les comités techniques paritaires (CTP).

Descriptif : Des subventions sont versées au comité des œuvres sociales propres à la collectivité ou à des organismes inter collectivités.

Intérêts :

- Permettre aux agents municipaux de bénéficier d'avantages particuliers auprès des prestataires (cinéma, spectacles, loisirs, vacances, achats ou consommations diverses...)
- Assurer la distribution de produits locaux au travers des « paniers fraîcheur 06 » (voir partie 2 –Agriculture)
- Assurer la transparence des conditions de travail et de l'évolution des carrières.

INDICATEURS	Unités	2009	2011	2012
Réunion du comité technique paritaire (CTP)	Nb	4	4	4
Commissions administratives paritaires (CAP)	Nb	2	2	2
Montants versés aux comités d'œuvres sociales	€		95 000	
Prestations (chèque-vacance, aide à la famille...)	€		30 222	
Absences Moyenne/agent	Diverses	J/agent	28,2	
	Maladie	J/agent	12,2	
	Accidents	J/agent	4,3	

Des bilans d'activités à l'heure du développement durable

Lors de la rédaction des bilans d'activités, il a été demandé en septembre 2012 à chaque responsable, par la D.G.S. de remplir un cadre d'évaluation. Ce cadre préétabli par la mission DD propose d'appréhender la part (en %) de l'action ou de l'activité qui conforte, même sans l'intention de le faire, l'une ou plusieurs des finalités DD. Pour faciliter cet apprentissage, perturbant un peu le cours habituel des tâches, un entretien pédagogique de 2 heures a été consacré à chacun par la chargée de mission développement durable.

Ainsi en se soumettant volontairement à l'exercice, chaque responsable de service a été amené à comprendre que toute activité ou action, politique ou programme qu'il entreprend au sein des services municipaux, a néanmoins un impact sur les finalités du développement durable.

LES CLAS ont pour objectifs (sur cadre des charges de la C.A.F. 2012/13) :

- d'accompagner le jeune dans la réalisation de ses tâches scolaires
- d'acquiescer des méthodes, des savoir-faire, des attitudes favorisant
- d'élargir les centres d'intérêt du jeune par une ouverture sur des
- d'être un lien entre le jeune, les parents et l'école pour favoriser le
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

Au-delà de l'aide aux devoirs et d'un soutien méthodologique, l'intérêt de favoriser les relations entre l'enfant, les parents et l'équipe éducative est que les enfants ont pu bénéficier de cet accompagnement.

Action	Définition et impact sur le développement durable	Impact financier
Accueil des effets du dérèglement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre	Accueils de loisirs et séjours adolescents	114 000
Conservation de la biodiversité, protection des milieux et limitation de l'épuisement des ressources	Poursuite du travail engagé dans le choix des lieux d'hébergement, dans la contrainte des déplacements	%
Epanouissement culturel, sportif, social de tous les humains et accès pour tous aux besoins essentiels	Action d'éducation auprès des publics accueillis.	%
Cohésion et inclusion sociale, solidarité intergénérationnelle et renforcement des liens entre territoires	Proposition d'activités diverses et variées permettant à tous les jeunes grassois d'y trouver un intérêt.	100 %
Dynamique de développement des modes de consommation et production durables	Calcul des tarifs en fonction du quotient familial des familles avec un seuil planche et plafond. Travail en partenariat avec les M.S.D, la C.A.F et autres partenaires sociaux afin de faciliter l'accès aux loisirs.	100 %
		%

Financement d'actions portant Lien Social et Citoyen

Action	Définition et impact sur le développement durable	Impact financier
Anticipation des effets du dérèglement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre	Très Faible	
Conservation de la biodiversité, protection des milieux et limitation de l'épuisement des ressources	Très Faible	
Epanouissement culturel, sportif, social de tous les humains et accès pour tous aux besoins essentiels	Important	
Cohésion et inclusion sociale, solidarité intergénérationnelle et renforcement des liens entre territoires	Très important	
Dynamique de développement des modes de consommation et production durables	Faible	

• **Quelques exemples d'actions financées dans le cadre du CUCS en 2012 :**

Le CUCS finance une action de l'association Sol-cités ayant pour objectif de développer sur les résidences Joseph Delorme et Virgile Barel en mettant en place des jardins familiaux mobilise 50 familles du Plan de Grasse.

Le CUCS finance une action de l'association Alph'Après sur le quartier des Fleurs de Grasse permet aux deux adultes relais d'assurer la coordination des acteurs et surtout la médiation parentale, l'aide à l'accès aux services publics et au logement auprès des habitants et personnes ont été concernées.

Sur les quartiers du centre historique et de la Gare, le CUCS finance une autre action portée - L'accompagnement social et global -, action destinée aux publics les plus en difficultés et accompagnement social transversal et individualisé. 650 personnes sont visées par cette action.

Page 3

CUCS et GUP
Bilan 2012

Page 5 sur 13

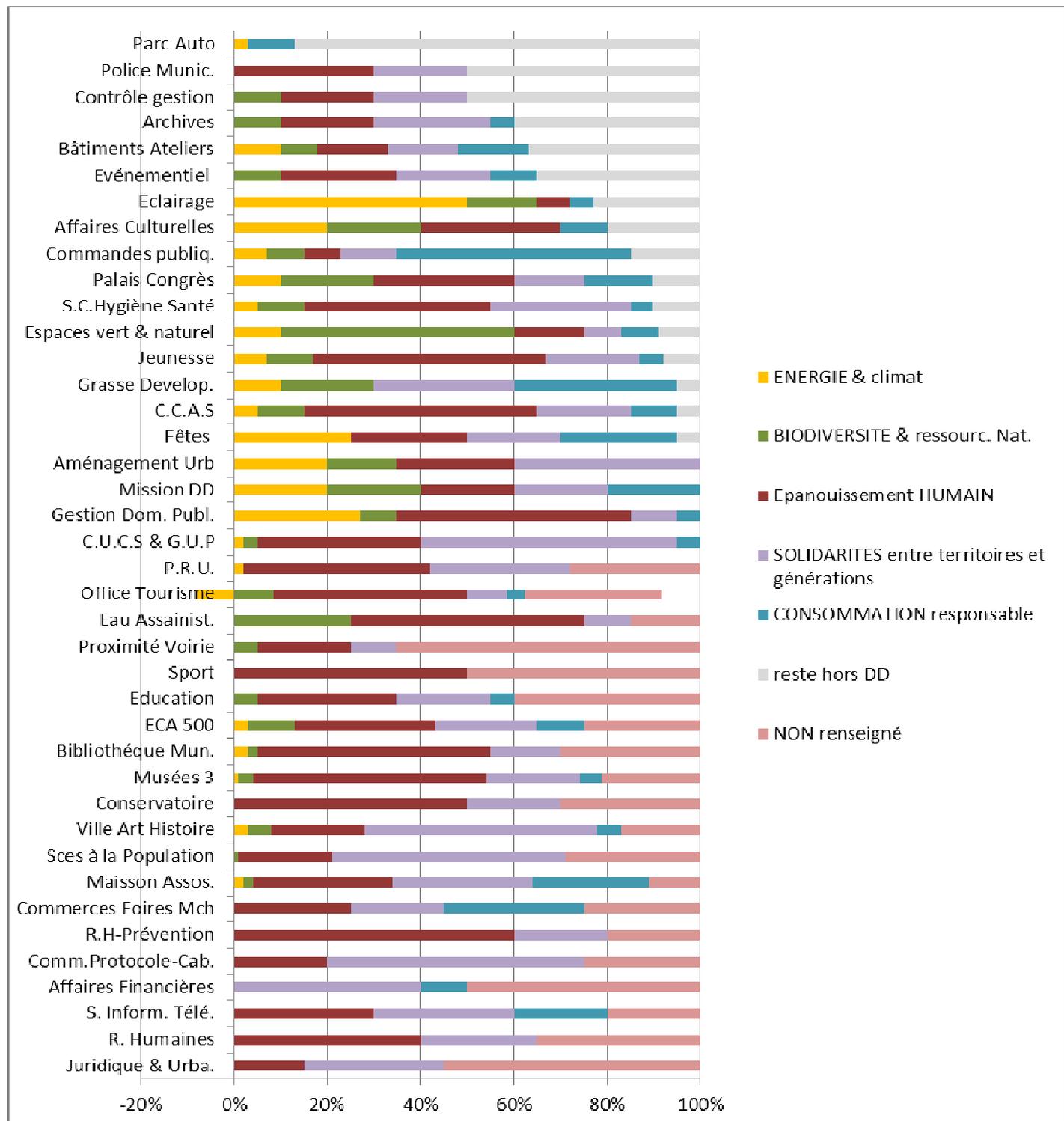
Ville de Grasse - Service Jeunesse
Bilan d'activité 2012

Page 3

Page 5 sur 13

■ Une activité municipale répondant aux finalités du développement durable :

A l'examen des rapports d'activité, une moyenne générale par service a été calculée par la mission « Développement Durable » et représentée ci-après : Comme l'an dernier, il apparaît une forte prépondérance sur les finalités reflétant les fondements du service public (Solidarités et Épanouissement humain) Toutefois, les finalités de « consommation responsable », « réduction énergétique » et « protection de la biodiversité » marquent une légère tendance à évoluer positivement.



est à noter qu'en proposant eux-mêmes une estimation des impacts DD, les responsables de services ont pu approfondir le concept et pourront, mieux évaluer les effets des prochaines actions qu'ils mèneront. Pour ceux qui ne se sont pas prêtés à l'exercice des valeurs ont été attribuées par défaut avec un intitulé « Non renseigné »

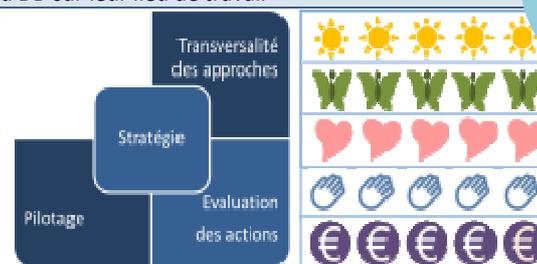
Des services municipaux engagés et volontaires

Enquêtes d'opinion interne :

Au démarrage de l'agenda 21 une enquête interne a été réalisée sur la base d'un questionnaire sur le fonctionnement interne et sur les politiques menées par la collectivité en matière de développement durable.

Axe de progrès : ce questionnaire est à renouveler pour mesurer l'évolution.

Domaines	
Sensibilisation	62% disent «plutôt» bien saisir le concept DD;23% «tout à fait» et 22% «pas vraiment» 73,8% estiment que les collectivités peuvent contribuer au D.D. 36,4% seulement considèrent pouvoir contribuer personnellement au DD sur leur lieu de travail
Regard sur la collectivité	62% estiment que la collectivité est bien engagée 39,3% estiment qu'elle est plutôt performante »
Ressources naturelles	66,4% éteignent la lumière et appareils 67 % veillent à fermer l'eau
Déchets	42 % pratiquent des gestes éco-responsables (recto-verso) 56,5 % trient le papier, font attention cartouches
Transports	10,3% utilisent le pool et 22,4% utilisent véhicules utilitaires 77,6% utilisent voiture particulière pour aller au travail
Ressources humaines	24% affirment subir des nuisances sonores 68% satisfaits 43% estiment une mauvaise transversalité entre services



Diagnostic interne

Un diagnostic interne est associé à la démarche d'Agenda 21 et est intégré au diagnostic territorial partagé.

Le diagnostic interne est le fruit de plusieurs sources d'informations :

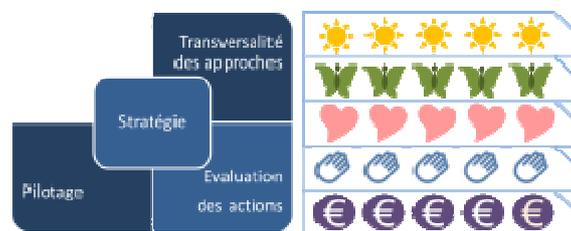
- **Questionnaire auprès des services ressources**: autour de 7 thématiques liées à l'environnement ainsi qu'aux conditions et à l'organisation du travail
- **Enquête agents** autour d'un certain nombre de thématiques : le développement durable ; les éco-gestes : gestion des consommables ; des ressources ; déchets ; déplacements ; l'organisation du travail
- **Atelier interne** de restitution et d'échange: confrontation entre le questionnaire interne et l'avis des agents

Des agents référents :

Lors des ateliers de concertation interne de l'agenda 21, il est apparu nécessaire, de fidéliser les participants et de leur donner une certaine légitimité au sein de leur service respectif. C'est ainsi que nous avons demandé à chaque directeur de désigner une ou deux personnes au sein de chaque service et de les nommer agents référents du développement durable dans leur fiche de poste.

Tout agent est invité à faire remonter des propositions, par l'intermédiaire de leur référent en vue de l'amélioration du service auquel il appartient, ou de donner son avis sur les actions entreprises. La visée de cette démarche est que chacun s'approprie des orientations de la politique municipale à son niveau.

CHIFFRES CLES	Unités	2011	2012
Référents participants	nb	9	35
Ateliers de 2 heures	Nb	2	2x5
Propositions	nb	12	135



Pratiques durables de la ville

Améliorer les conditions d'accueil vers le label « Qualiville »

Résumé : De nombreuses actions sont entreprises depuis 2006 pour améliorer les conditions d'accueil et assurer une équité entre tous les lieux d'accès aux services à la population.

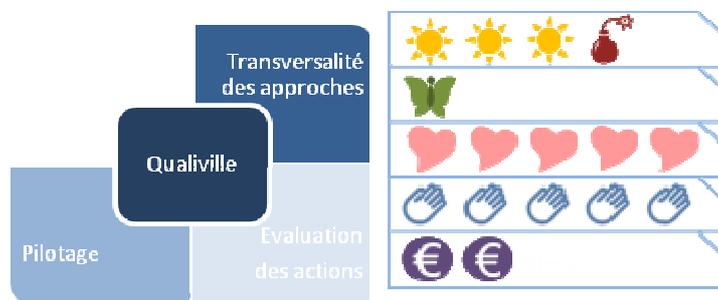
Descriptif :

- Uniformiser tous les lieux d'accueil des services à la population
- Mise en place de services spéciaux pour les déplacements à domicile ou dans des milieux hospitaliers.
- Assurer le suivi des démarches dématérialisées sur l'E-formalité du site de la ville (inscriptions électorales ; recensement militaire ; achat et renouvellement de concessions funéraires ; courrier ; demandes d'actes d'état civil)

Intérêts :

- Offrir à chacun la même qualité de service.
- permettre à des personnes invalides d'effectuer leurs démarches administratives et pallier aux difficultés provisoires d'accès à la Mairie principale et à certaines annexes.

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Mairies principale et annexes accessibles aux personnes à mobilité réduite	Nb sur 10	4	4
Quantité d'actes opérés	Moyenne		
Part des formalités réalisées sur le site	%		
Déplacements à domicile	nb		



Commande publique

La commande publique représente une part importante de la demande en fournitures et en prestations de services qui s'adresse aux entreprises. En Europe, les achats publics représentent ainsi près de 15 % de la richesse produite, leur potentiel en matière d'effet levier est donc considérable. Alors que notre mode de consommation montre ses limites (épuiement des ressources naturelles, dérèglements climatiques, menaces sur la biodiversité, conditions de travail inhumaines et régression sociale...), les acteurs publics ont plus que jamais un rôle d'exemple à jouer, et notamment par le biais de leurs achats.

En se positionnant sur la définition d'une politique d'achats responsable, la ville de Grasse souhaite contribuer à l'émergence de modes de production et de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement et à une généralisation des pratiques éco-responsables.

Résumé : De nombreux gestes et actes quotidiens sont entrepris dans ce sens par le service de la commande publique, tant en ce qui concerne les Marchés Publics que les achats transversaux de la collectivité.

Descriptif :

- Dématérialisation des procédures de Marchés Publics
- Intégration progressive de clauses et de critères de développement durable (transmission systématique des projets DCE au service Agenda 21).
- Intégration systématique des clauses sociales dans les M.P.
- Incitation des services à la limitation des impressions

Intérêts :

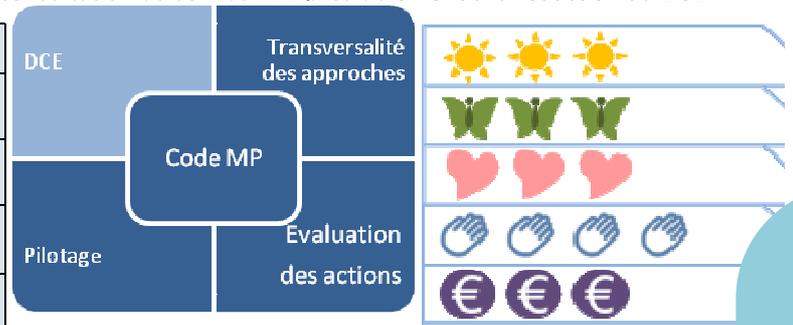
- Faciliter la consultation d'Appels d'offres
- Éviter la duplication de documents pour les entreprises éventuellement candidates.
- Avoir une double lecture sur les critères de développement durable.

Partenaires : Le service des marchés publics participe avec la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence à la démarche d'achats éco-responsable en partenariat avec l'ARPE

Axes de progrès :

- Développer l'achat durable – changer les habitudes de commande et acheter des produits plus durables.
- Améliorer l'intégration des critères DD par une consultation du service A21 préalablement à la rédaction du DCE.

INDICATEURS		Unités	2011	2012
Marchés conclus		Nb	117	105
Clauses ou critères DD		%	90	95
Procédures	MAPA <i>Marchés à procédure adaptée</i>	Nb	44	40
	Procédures formalisées	Nb	7	11
	DSP	Nb	4	2
	Partenariat public/privé	nb	0	1



■ Bilan carbone des achats de la ville

En 2011, les achats de la ville ont généré environ **1100Téq CO₂** soit 19 % des émissions totales de la ville.

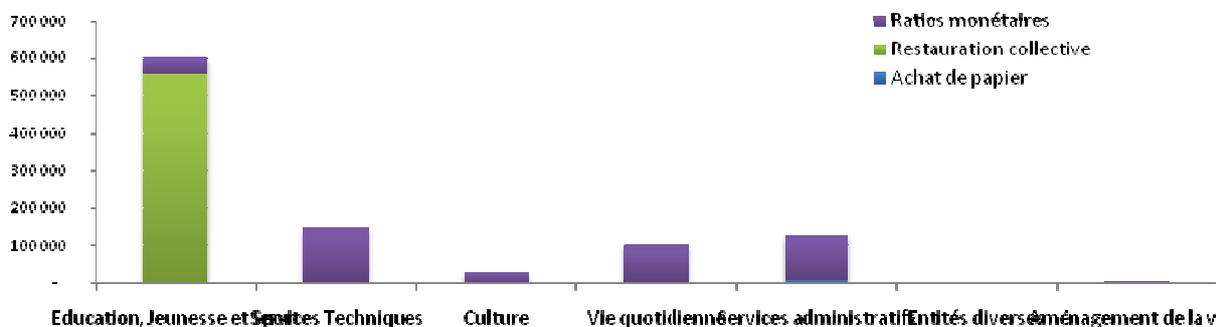
Ils sont étudiés à partir de trois postes d'entrée :

- Le papier à partir des quantités achetées (en tonnes) ;
- La restauration collective à partir des quantités consommées (en tonnes) ;
- Les autres achats et prestations de service à partir des dépenses (en euros) :
 - o Consommables divers (hors papier)
 - o Service faiblement matériel
 - o Services fortement matériels

Des critères de développement durable sont introduits dans les marchés lorsque cela est possible (chantiers, fournitures). La pratique du coût global et de l'ACV reste très occasionnelle.

Les appels d'offre sont transmis au service DD une fois ces derniers terminés. Il faudrait être sollicité plus en amont.

Figure 1 : Répartition des émissions de GES liés aux achats par poste



■ Dématérialisation et réduction des impressions

Résumé : Les services municipaux du courrier, de la commande publique et des systèmes informatiques ont coordonné leurs efforts pour dématérialiser la plupart des circuits du courrier et les procédures d'achat public.

Descriptif :

- Scannage des marchés et notification aux entreprises via la plateforme de dématérialisation (au 1^{er} sept.12)
- Scannage des documents de M.P. transmis aux affaires financières.
- Scannage des courriers et suivi des traitements par FrontOffice et le Back-office
- Appel aux gestes éco-responsables des agents lors des impressions de documents (test auprès de services volontaires)

Intérêts :

- Diminuer la quantité de papier entre les services de la mairie
- Améliorer le suivi et assurer une réponse aux concitoyens
- Inciter à l'économie de papier (objectif de 8% pour équilibrer le budget de consommable)
- Utilisation de papier recyclé avec le même budget (test en cours)

Partenaires : Prestataires de service de la DSI

Axes de progrès : Améliorer la traçabilité des courriers et utilisation dans tous les services de papier recyclé

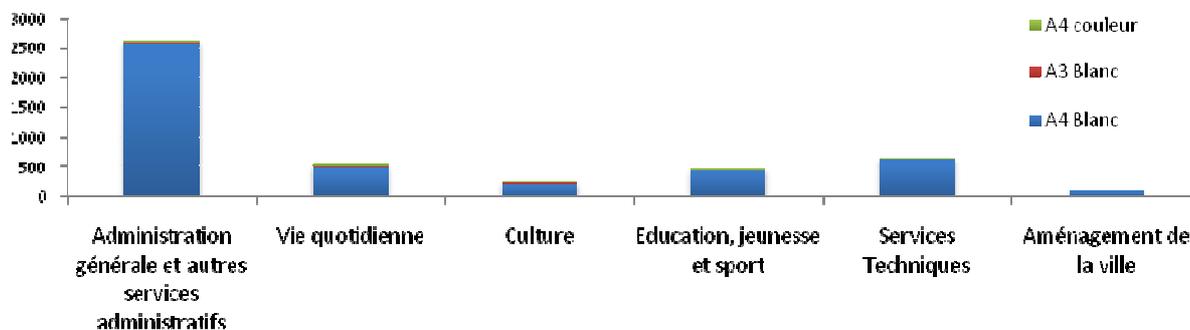
▪ Les achats de papier

Pour la ville de Grasse, les achats de papier sont de 3 types :

- A4 80 Gr blanc
- A3 80 Gr blanc
- A4 COULEUR 80 G

Au total, plus de 12 tonnes de papier sont consommées par l'ensemble des services en 2011 :

Figure 2 : Répartition des kilogrammes de papier consommé par pôle



Source : équine

L'administration générale et les services administratifs de la ville représentent à eux seuls 56 % des consommations de papier de la ville et 56 % des émissions de GES :

▪ Tri du papier

Résumé : Mise en place du tri de papier dans une partie des services de la Mairie

Descriptif :

- Instaurer 2 circuits de collectes spécifiques de papier toutes les semaines avec la communauté d'agglomération
- Mise en place de 18 bacs de collecte de 240 litres équipés d'arb'Omètre pour évaluer les volumes de papier.
- Mise à disposition des agents municipaux de 250 sacs pour faciliter l'acheminement du papier jusqu'aux bacs situés aux entrées des bâtiments.
- Organisation de la sortie et de la rentrée des bacs pour assurer la collecte, par le service d'entretien de la ville.

Intérêts

- Suite concrète donnée aux propositions des agents municipaux mobilisés autour d'un concours d'idée « un petit geste pour la planète »
- Tri sélectif à la source et éviter le conflit avec d'autres déchets produits
- Limiter les surcharges de manutention et de poids des agents d'entretien qui devaient auparavant transporter la masse totale des poubelles produites dans tous les bureaux.

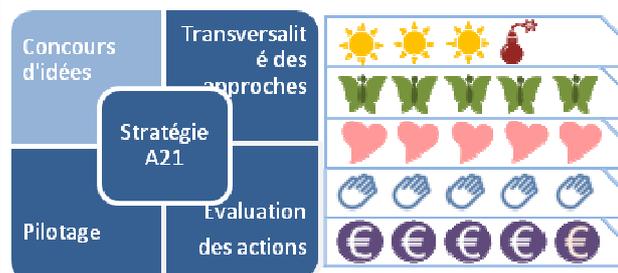
Partenaires : Le Pôle Azur Provence avec ses prestataires de service (collecte VEOLIA et transport SIVADES)

Dates clés : Concours d'idées décembre 2007 - Mise en place du dispositif le 15 octobre 2008

Axes de progrès :

- Étendre ces dispositions à l'ensemble des services municipaux.
- Assurer le suivi des opérations et améliorer la coordination des tâches de tous les intervenants.

INDICATEURS	Unités	2009	2010	2011	2012
Lieux collectés	Nb	13	11	10	10
Bacs opérationnels (240 L)	Nb	18	16	15	15
Volume collecté	M3	173		292	
Arbres épargnés	Nb	519		876	



▪ Pool de véhicules

Résumé : Mise en place d'un pool de véhicules afin d'optimiser l'utilisation des véhicules municipaux entre tous les services situés à proximité du parking de la Roque.

Descriptif : Mise à disposition de véhicule selon les besoins, les destinations et les usages ainsi que les cartes d'essence ou d'autoroute. Un formulaire de réservation informatique est à remplir préalablement au déplacement.

Intérêts :

- Mutualiser les véhicules afin d'éviter les immobilisations de véhicules.
- Optimiser les déplacements et les prêts de véhicules (formations, déplacements professionnels de long séjour...)
- Équité entre tous les services ; offrir à tous les agents les mêmes moyens pour exécuter des tâches similaires.
- Suite concrète donnée aux propositions du concours d'idées interservices « un petit geste pour la planète »

Axes de progrès : Rajeunissement de la flotte

Dates clés : Mise en place le ?

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Véhicules du Pool	Nb		
Véhicules du Parc-Auto	Nb		180
Rajeunissement de la flotte de véhicules	%		
Réservations	nb		



BILAN CARBONE

voir le bilan carbone des déplacements chapitre suivant

▪ Installation de pose-cigarettes à l'entrée des bâtiments communaux

Résumé : Mise en place de dispositif permettant aux usagers des services publics comme aux agents municipaux, lors de la pause « cigarette », de ne pas jeter au sol les mégots. Ces derniers peuvent se retrouver dans les cours d'eau via le réseau d'eaux pluviales. Un mégot peut polluer 500 litres d'eau et à une durée de vie dans la nature de 3 à 5 ans avec filtre et 3 mois sans filtre ...

Descriptif : Cendrier à colonne fixé au sol

Intérêt :

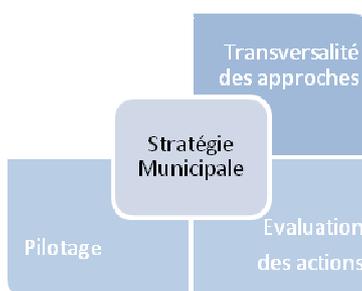
- Propreté de l'espace public
- Accueil du public
- Bien être des agents municipaux
- Protection de la nature

Partenaires : Personnel municipal et personnel d'entretien

Dates clé : 2012

3 autres installations sont prévues en 2013 devant les services Urbanisme, Grasse Développement et Maison des associations.

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Place du 24 août	Nb	0	1
Place Godeau	Nb	0	1
Place de la cathédrale	Nb	0	1
Totaux		0	3



1^{ère} Partie :

Grasse, une ville engagée et responsable

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Bilan Carbone du patrimoine et des services



La réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et services de la ville de Grasse s'inscrit dans la démarche de Plan Climat Énergie Territorial dans laquelle la collectivité s'est engagée depuis début 2012. Cette démarche est menée de manière conjointe avec 4 autres collectivités que sont les Communautés d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) et de Pôle Azur Provence (CAPAP) et les villes de Cannes et d'Antibes Juan Les Pins.

Le présent chapitre porte sur l'étude Bilan Carbone® réalisée sur la collectivité de Grasse. Cette étude répond à l'exigence l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et de son décret d'application 2011-829, concernant la réalisation d'un bilan des émissions de GES sur le périmètre du patrimoine et des compétences de la ville de GRASSE.

Apporter une réponse locale aux enjeux du changement climatique.
Atténuer les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités et sur notre territoire
Adapter les activités et le patrimoine existant au changement climatique



Pourquoi étudier les émissions de GES ?

- **Apporter une réponse locale aux enjeux du changement climatique**

En 1997, la France est signataire du Protocole de Kyoto : premier accord international visant à réduire les émissions de GES des pays industrialisés. Dans ce cadre, la France s'engage à stabiliser ses émissions de GES sur la période 2008-2012. Consciente que cet engagement n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques, la France s'engage en 2005, via l'adoption de la loi POPE, de dépasser cet engagement avec l'objectif de diminuer par 4 les émissions de GES de son territoire par rapport à leur niveau de 1990. Afin de répondre à cet engagement, le gouvernement s'appuie sur la mobilisation des collectivités locales, premier acteur en lien avec la population locale et les activités.

- **Mieux comprendre l'impact climatique de l'exercice des compétences des collectivités et s'engager dans une démarche d'exemplarité**

La collectivité se doit d'être exemplaire sur son territoire afin d'y engager un maximum d'acteurs que ce soit, les habitants, les entreprises mais également les partenaires avec lesquels elle est amenée à travailler. En réalisant un bilan carbone® sur le périmètre de son fonctionnement et de ses compétences, la collectivité est en capacité de cibler ses principales sources d'émissions et de mettre en œuvre un plan d'action opérationnel visant à les réduire. Elle devient ainsi plus légitime pour mobiliser dans un second temps les acteurs de son territoire et les encourager à agir à ses côtés.

- **Réduire ses émissions de GES, sa consommation énergétique et sa vulnérabilité à la hausse du prix des énergies fossiles**

Dans un contexte de hausse globale des prix des énergies et de restreinte budgétaire, la facture énergétique pèse de manière de plus en plus importante dans le budget des collectivités. La réduction des émissions de GES passent forcément par une diminution des consommations énergétiques (premier poste d'émissions de GES) et visent à réduire indirectement leurs consommations et leur vulnérabilité à augmentation tendancielle des prix de l'énergie.

La méthode : le Bilan Carbone®

Le diagnostic de gaz à effet de serre de la collectivité a été réalisé à partir de l'outil **Bilan Carbone®** de l'Association Bilan Carbone®. Le bureau d'étude « eQuiNeo » dispose de la licence d'exploitation pour l'année 2012.



L'outil Bilan Carbone® est un outil d'évaluation des émissions de GES adapté au contexte réglementaire. Il permet de comptabiliser et d'analyser les émissions de gaz à effet de serre générées par une collectivité (fonctionnement et compétence).

Les facteurs d'émissions utilisés pour la conversion de la donnée d'entrée (KWh, litres, km parcourus...) en émissions de gaz à effet de serre sont issus de l'outil Bilan Carbone® V7.

Les six gaz à effet de serre retenus par le Protocole de Kyoto ont été pris en compte : CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, FCF, PFC. Ces gaz présentent des pouvoirs de réchauffement différents. Aussi, afin de pouvoir les comparer entre eux et les additionner, l'ensemble des émissions a été converti en **tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂ ou TCO₂e)**. Cette unité intègre les quantités de gaz pondérées de leur pouvoir de réchauffement global et de leur durée de vie.

Le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) de chacun des gaz à effet de serre étudié est détaillé ci-dessous :

Gaz à effet de serre	PRG (POUVOIR DE RECHAUFFEMENT GLOBAL)
Dioxyde de carbone (CO ₂)	1
Méthane (CH ₄)	21
Oxyde nitreux (N ₂ O)	310
Hexafluorure de soufre (SF ₆)	23 900
Hydrocarbures perfluorés (PFC)	6 500 à 9 200
Hydrofluorocarbones (HFC)	140 à 11 700

Périmètres des émissions de GES

En 2011, les émissions de GES liées au fonctionnement interne et à l'exercice des compétences de la ville de Grasse ont généré environ **5 700 Téqu CO₂**.

Les émissions de GES sont consolidées en 7 pôles d'émissions, faisant référence à l'organigramme de la collectivité :

- Administration générale et autres services administratifs
- Vie quotidienne
- Culture (dont offices du tourisme)
- Éducation, jeunesse et sport
- Services Techniques
- Aménagement de la ville
- Entités diverses : Grasse développement et CCAS

Les émissions de GES sont consolidées dans une 2 e partie par poste d'émission

Figure 3 : Tableau des activités et des services de la ville de Grasse

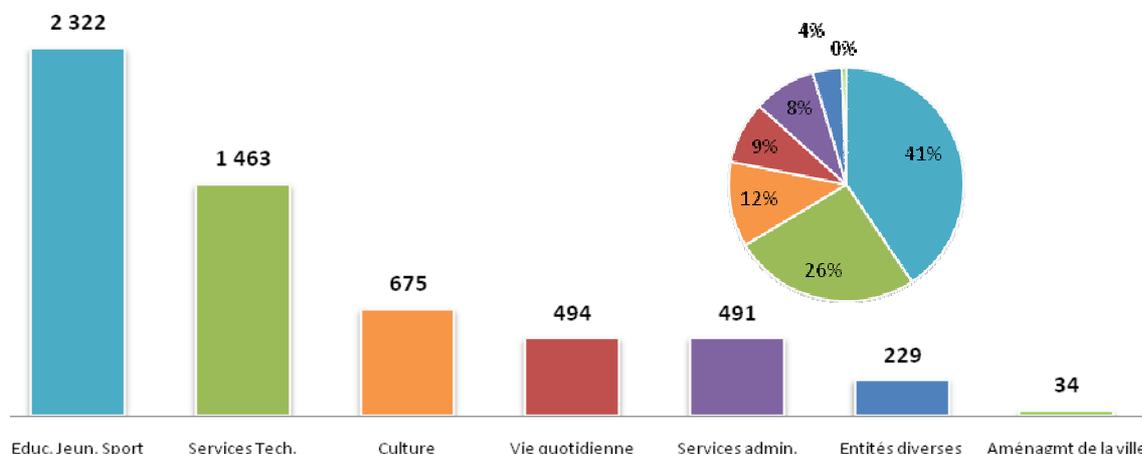
Administration générale et autres services administratifs	Vie quotidienne	Culture	Education, jeunesse et sport	Services Techniques	Bilans carbone® Entités diverses	Aménagement de ville
Juridique	Foires et marchés	Affaires culturelles	Jeunesse	Gestion du domaine Public	OTSI	Aménagement mutualisé
Urbanisme	Police	Villes, art, histoire	Education (écoles)	Proximité et travaux neufs voirie	CCAS	PRU
RH	Maison des association	Conservatoire	Sport	Espaces verts		SPL - Grasse
Système Infor.Télé	CUCS	Musées x 3		Fêtes et éclairage public		Urbanisme
Couverture numérique	G.U.P.	Altitudes 500 (événementiel)		Eau et assainissement		Mission Développement Durable
Affaires financières	Service à la population et mairies annexes	Bibliothèques				
Cabinet du maire		Evenements Palais des Congrès				
Protocole		Archives				
Relations internationales						
Chauffeurs						
Commandes publiques						
Communication						
SCHS						
Prévention						

1. Résultats consolidés par pôle d'activité de la ville

Les émissions de GES liées aux différentes activités de la ville sont réparties essentiellement autour de 3 pôles d'activités qui génèrent 87 % des émissions de la ville :

- l'éducation, la jeunesse et les sports,
- les services techniques
- la culture

Figure 4 : Synthèse des émissions par pôles, en TéquCO₂Source : eQuiNeo



Avec plus de **2 300 Téqu CO₂** émis en 2011, le pôle **Éducation, Jeunesse et Sport** est le premier poste d'émissions de GES de la ville. Il englobe les émissions de GES liées au fonctionnement des établissements scolaires (primaires) et de sport.

Les **services techniques** ont émis environ **1 400 Téqu CO₂** en 2011 le positionnant en second pôle le plus émetteur. Ces émissions sont issues des activités liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement, à l'éclairage public et à l'aménagement et l'entretien des voiries.

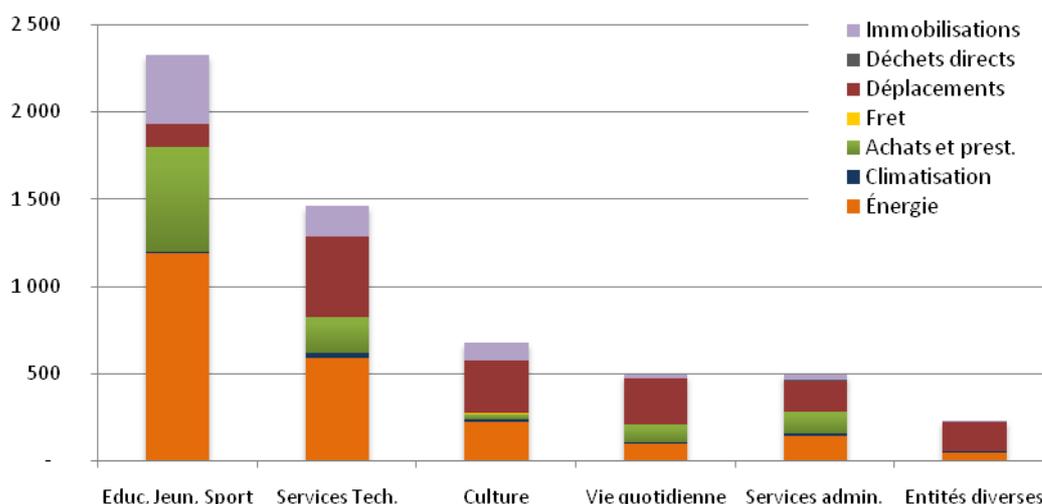
Avec **1 200 Téqu CO₂**, la **Culture** est le troisième poste le plus émetteur. Ce pôle regroupe les 3 musées, le conservatoire municipal, les archives, l'enseignement artistique initial et la coopération décentralisée. Les autres émissions de GES de la ville sont réparties entre le fonctionnement administratif des services, les services relatifs à l'aménagement de la ville, l'Office du Tourisme et le CCAS.

Le Bilan Carbone[®] propose une approche matricielle, ainsi pour chaque direction, sont étudiés :

1. Le fonctionnement interne :
 - **les consommations énergétiques** : consommations des bâtiments, consommations de la flotte de véhicule ;
 - **les intrants** : achat de matériaux et de prestations de services ;
 - **le transport de personnes** : les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail ;
 - **les immobilisations** : des bâtiments, de l'informatique, des machines... ;
2. Les activités propres au service et à ses activités.

Ci-après seule, une synthèse est reproduite, le détail par pôle sera transmis à tous les services lors d'une concertation interne de l'agenda 21.

Figure 5 : Synthèse des émissions par pôles et par poste, en TéquCO₂

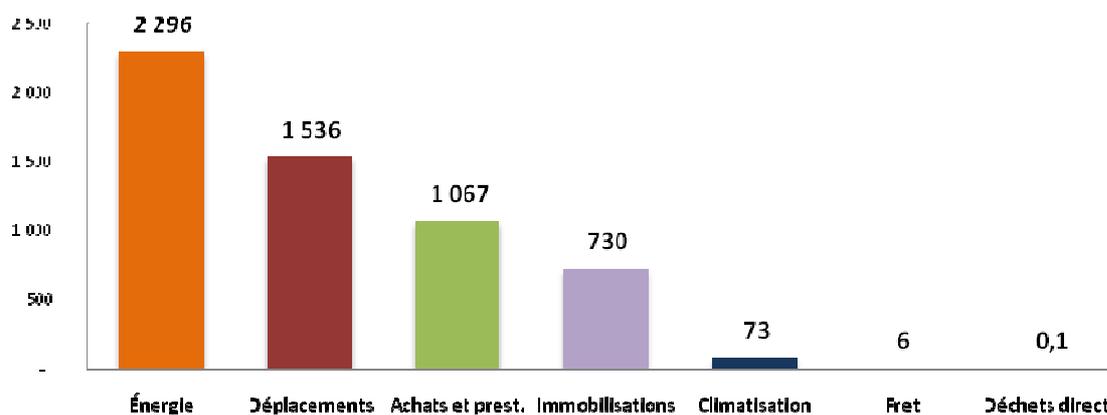


Source : eQuiNeo

2. Résultats consolidés par poste d'émissions

Les émissions de GES sont agrégées par pôle mais également par poste d'émissions, car en effet le bilan carbone[®] permet une approche matricielle.

Figure 6 : Répartition des émissions de GES par poste



Source : eQuiNeo

L'énergie apparaît ainsi, le premier poste d'émissions de la collectivité avec environ **2 300 Téqu CO₂** émis en 2011.

Les déplacements des agents suivent avec environ **1 500 Téqu CO₂**.

Les bâtiments communaux

La ville de Grasse est propriétaire de plus de 230 bâtiments. La ville possède un patrimoine assez âgé avec des bâtiments datant pour certains du XVI^{ème} siècle. Dans le cadre du bilan carbone[®], les postes suivants sont retenues pour le calcul des émissions des bâtiments :

- Les consommations d'énergie liées aux différents usages (chauffage, électricité spécifique, thermique...);
- L'impact lié à leur construction pour les bâtiments de moins de 30 ans (pour les bâtiments de plus de 30 ans, nous les considérons comme amortis);
- La climatisation.

L'électricité, le gaz naturel et le fioul sont actuellement les trois sources d'émissions. À ce jour aucun des bâtiments de la ville n'est équipé de chauffage bois.

Depuis ces trois dernières années, environ 150 000 euros d'économies financières ont été réalisées, notamment grâce à une optimisation tarifaire.

Néanmoins, actuellement aucun carnet de santé des bâtiments n'est réalisé exception faite des bâtiments disposant d'un carnet de maintenance.

De plus, la Ville a mis en place un Contrat de Performance Énergétique (voir le chapitre « vers une gestion durable du patrimoine de la ville »)

- La fourniture d'énergie est toujours chez EDF.
- Il n'y a actuellement pas de « reporting interne » mais il devrait se mettre en place prochainement.

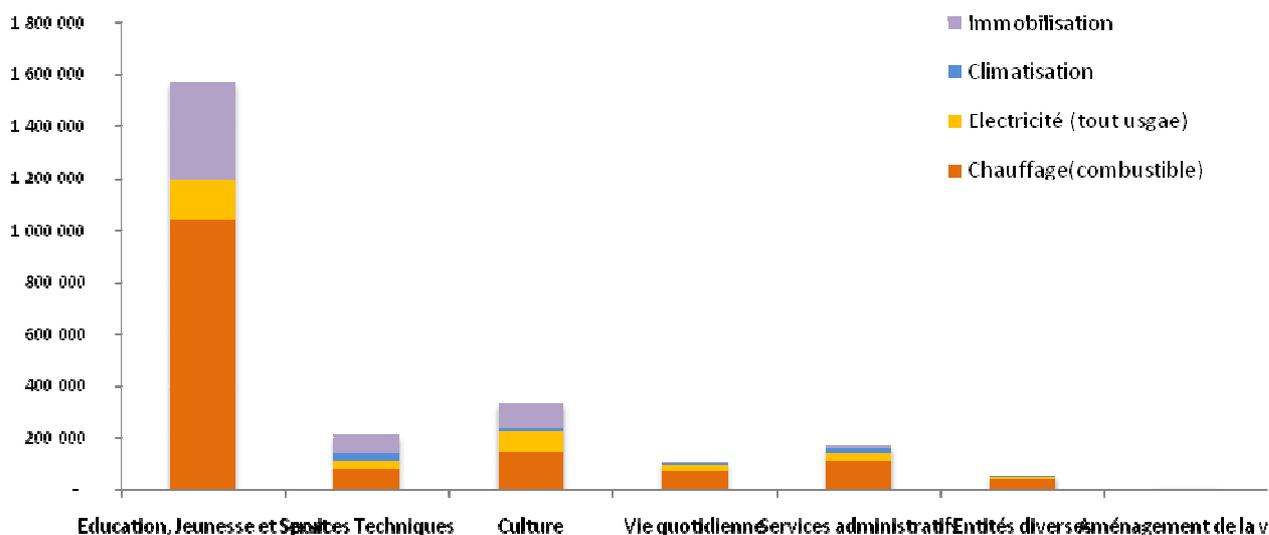
Le secteur « bâtiments » représentent plus de 50 % des émissions de GES de Grasse avec près de **3 000 Tég CO₂**.

En 2011, les bâtiments publics ont consommé environ pour **12 GWh**(non corrigés du climat). L'électricité et le gaz naturel représentent les deux sources de consommations principales de la collectivité.

Les équipements sportifs et les bâtiments scolaires sont des structures qui nécessitent un fort besoin en énergie (thermique et électricité spécifique). Les équipements du pôle « éducation, jeunesse et sport » représentent environ 50 % des émissions de GES des bâtiments de la ville : Saint Exupéry et Crabalona sont les 2 écoles les plus énergivores.

Voir schéma ci-après

Figure 7 : Répartition des émissions de GES des bâtiments par pôle



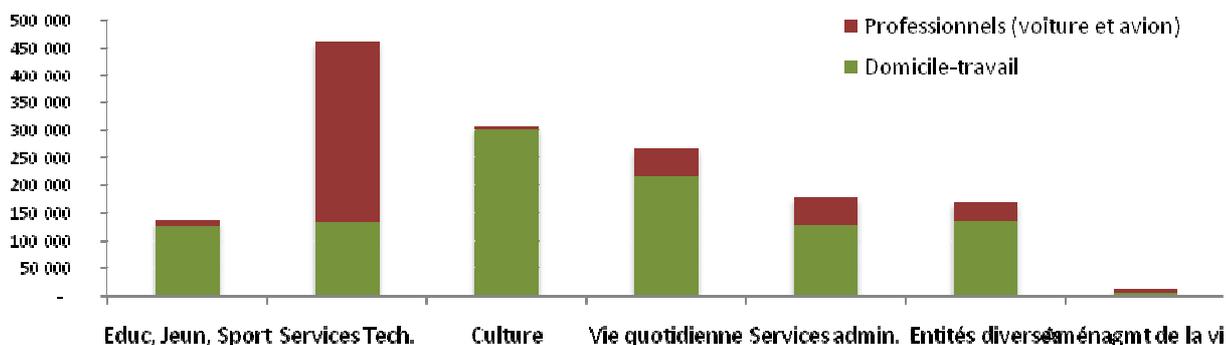
Source : eQuiNeo

Les déplacements

En 2011, les déplacements des agents de Grasse ont généré près de 27 % des émissions totales de la ville avec près de **1 530 Tég CO₂**.

Les déplacements domicile-travail représentent 70 % des émissions du poste. Le reste est généré par les déplacements professionnels des agents.

Figure 8 : Répartition des émissions par type de déplacements



Source : eQuiNeo

Les émissions de GES des déplacements sont fonction de deux facteurs : du nombre d'agents rattachés au pôle et des types d'activités.

Aussi, nous constatons que les pôles présentant un nombre d'agents importants et ayant une activité principale de bureautique nécessitant peu de déplacements de la part de leurs agents, ont une part de déplacements domicile-travail nettement supérieurs. L'ensemble des pôles est concerné à l'exception du pôle Services techniques qui présente une part de déplacements professionnels plus importante que les déplacements domicile travail.

▪ Les déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile travail des agents de la ville de Grasse ont émis environ **1 050 Tég CO₂** en 2011, soit **18 % des émissions** totales de la ville.

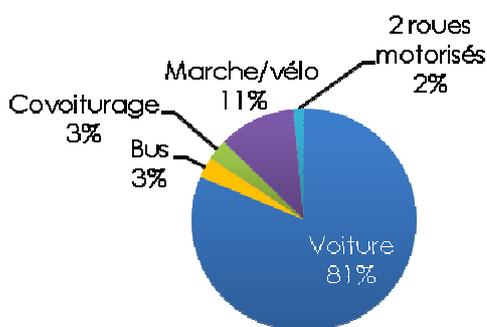
Cet impact a été mesuré à partir d'une enquête déplacements réalisée spécifiquement pour les besoins du bilan carbone[®].

Au total, **18 % des agents** de la ville ont répondu à cette enquête. C'est un pourcentage peu élevé.

À partir des questionnaires retournés, il a été établi un profil de déplacement des agents en fonction de leur service d'appartenance.

Ces données ont ensuite été extrapolées pour estimer l'impact des agents n'ayant pas répondu. Aussi, l'impact GES lié au déplacement domicile travail sera soumis à une marge d'erreur importante mais permet de disposer un premier ordre de grandeur de leur impact.

Figure 9 : Répartition des parts modales pour les déplacements domicile-travail



Source : eQuiNeo

La voiture reste le mode de déplacement principal des agents pour se rendre à leur lieu de travail (cette part peut atteindre 87 % dans le pôle Éducation, Jeunesse et Sports). La marche à pied et le vélo sont le second mode avec une part de 11%. Les transports en commun ne sont utilisés que par 3 % des agents.

Dans les émissions liées aux déplacements domicile travail n'ont pas été retenus les véhicules remisés de la collectivité du fait de l'absence de données précises sur les kilomètres parcourus. L'ensemble des déplacements de ces véhicules a été comptabilisé dans les déplacements professionnels. Dans la ville de Grasse, 29 véhicules sont remisés :

▪ Déplacements professionnels

Les déplacements professionnels s'effectuent par deux modes principaux : les véhicules de service et l'avion

Il n'y a pas de gratuité des transports en commun pour les déplacements professionnels car l'utilisation du pool de véhicules est priorisée. Les remboursements pour l'utilisation de véhicules personnels ne sont pas pris en charge sauf si un ordre de mission est établi.

À noter que pour les déplacements de longue distance, le transport en avion est fortement incité plutôt que le train.

	Litres	Kilomètres	Émissions de GES en Tég CO ₂
Véhicules de services	155 422,16	1,3 millions	483 567
Avion		4 779	3 264

▪ Véhicules de service

La ville de Grasse possède plus de 180 véhicules de service.

Le suivi des consommations est mis en place par le gestionnaire du parc automobile (outil de gestion). Par contre, il n'y a pas de suivi des utilisations des véhicules par direction et service.

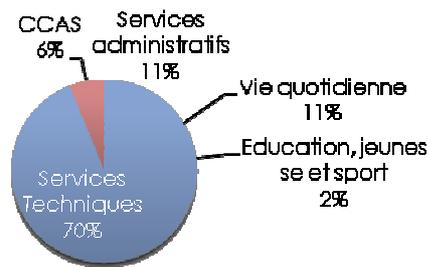
Le pool de véhicules est en train de se mettre en place. Les directeurs et chefs de services ont pour le moment des véhicules nominatifs. L'entretien du parc auto est mutualisé avec la CAPAP.

Dans les bonnes pratiques de la collectivité, il est à noter que des critères d'émission de GES sont inclus dans les achats de véhicules pour la flotte de véhicules.

De plus, l'éco-conduite fait l'objet d'une fiche action de l'Agenda 21 mais elle n'a pas été retenue par le parc auto.

Véhicules à assistance électrique : les 4 VAE ont été donnés à la CAPAP car le service parc auto ne disposait pas des compétences internes pour leur entretien.

Figure 10 : Répartition des consommations de carburant par pôle (en litres)



Source : eQuiNeo

Autres postes d'émissions GES

Les postes d'émission tels que les achats, prestations de service, l'éclairage public, la restauration collective etc. sont inclus dans les chapitres où les thèmes sont traités. Le logo bilan carbone est juxtaposé.



Grasse, une ville engagée et responsable

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Vers une gestion durable du patrimoine de la collectivité.

La ville de Grasse dispose d'un patrimoine bâti ancien important, souvent de grande qualité architecturale et classé (Palais des Congrès). Ce patrimoine génère néanmoins d'importantes dépenses énergétiques.

Des actions ont été engagées afin de réduire les consommations énergétiques, mais des réponses liées aux contraintes de l'ancienneté du bâti et à la préservation du patrimoine architectural doivent être identifiées pour assurer à la fois la gestion économe, l'intégration de la performance environnementale et le recours aux énergies renouvelables au niveau des bâtiments communaux.

Améliorer les performances énergétiques du bâti existant

Réduire la dépendance et la facture énergétique de la ville

Inciter et promouvoir les économies d'énergie dans tous les secteurs dont la collectivité est responsable

Réduire l'usage des ressources naturelles non renouvelables (l'énergie fossile)

Contribuer au développement du recours aux énergies renouvelables



Bâtiments communaux	Unités	Compteurs			
		Eau	Électricité	Gaz	Fioul
330 locaux répartis sur 243 sites (facturés)	nb	324	243	80	6

▪ Gestion des fluides :

Résumé : L'économe de flux de la ville de Grasse est responsable du suivi des consommations d'électricité, de gaz, de fioul et d'eau des bâtiments communaux.

Grasse a signé la charte ECOWATT et relaye les Eco-gestes pour des actions rapides d'économie d'énergie lors des alertes de pointes de consommation sur le département.

Une assistante, mise à disposition par la ville de Grasse depuis juin 2011, saisit les factures dans des tableurs Excel, enquête sur les raisons des surconsommations et s'assure du bon relevé des compteurs. Le patrimoine de la ville a ainsi été mis à jour et saisi dans une base de données.

Le logiciel SCORE a été abandonné car son exploitation était trop lourde et complexe. L'assistante classe également les factures pour chacun des fluides en fonction de leurs caractéristiques :

- Consommation excessive
- Consommation nulle ou négative
- Erreur ou absence de « relève »

Le reporting interne devrait se mettre en place prochainement. Les consommations ne sont pas envoyées aux directions occupantes pour le moment

Descriptif : Le service énergie est en charge du suivi des fluides. Il est rattaché à la direction des bâtiments communaux. Le suivi est effectué sur fichier Excel et via Dialège.

L'économe de flux de Grasse est rattachée à la CAPAP.

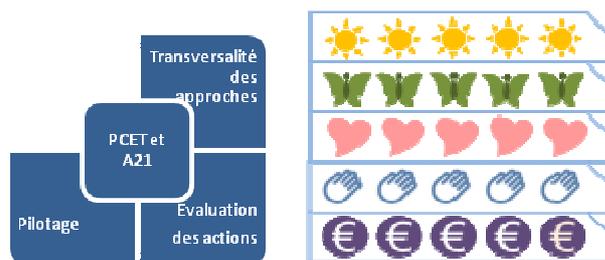
Intérêts : 150 000 EUR d'économies ont été réalisées sur 3 ans, notamment grâce aux optimisations tarifaires.

Partenaires : CAPAP ; Ecowatt

Chiffres clés :

- Une base de données regroupe les consommations des fluides des 243 bâtiments depuis janvier 2009.
- Ceci représente un total de plus de 3 000 factures par an.

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Consommations d'électricité	KW/an	5 699 620	5 629 685	5 178 509
Consommation d'eau	M3/an	272 640	263 494	278 085



▪ **Contrat de performance énergétique des installations thermiques :**

Résumé : La ville de Grasse s'engage dans un Contrat de Performance Énergétique de ses installations thermiques. L'objectif principal de ce contrat est d'obtenir une réduction significative des consommations énergétiques ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en assurant le maintien du parc de production.

Descriptifs du projet :

- Exploitation et maintenance de 72 installations de chauffage de la Ville de Grasse avec garantie totale des installations.
- Conception et réalisation de travaux d'améliorations sur certaines installations. Une enveloppe financière est mise à disposition du prestataire qui va réaliser des travaux d'amélioration sur les chaufferies ayant pour but de diminuer leurs consommations.
- Engagement du prestataire de faire faire à la ville à 25,9% d'économies d'énergie dès la seconde saison de chauffe avec garantie de résultat.

Intérêts par rapport à l'énergie et au climat :

- Participer à la réalisation des objectifs des lois Grenelle 1 et 2.
- Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'engagement et de la démarche de développement durable engagé par la ville de Grasse ainsi que dans le cadre de son agenda 21.
- Réduction des consommations d'énergie de la ville de Grasse de 25.9% soit 2015MWh PCS.
- Réduction des émissions de Gaz à effets de Serre : engagement de réduire de 26.5% les émissions de CO2 soit 434 Tonnes de CO2 évitées sur la durée du marché.
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables quand cela est possible : équipement de 8 sites en installation solaire ECS et mise en service d'une chaufferie bois.
- Valorisation des travaux en certificats d'économies d'énergies. Estimation de 39255 MWhCumac.

Éléments de coûts:

- Investissement : 678 000 €uros H.T. pour les travaux d'amélioration
- Fonctionnement annuel estimé : entre 330 000 et 370 000 €uros

Date de début du marché : janvier 2013

La totalité des factures d'électricité 2012 n'est pas encore disponible

▪ **Nettoyage des voies**

Résumé : Entretien des voiries et plus particulièrement du Jeu de Ballon avec dégraisseur haute température et à dégraissant biodégradable à 90 %

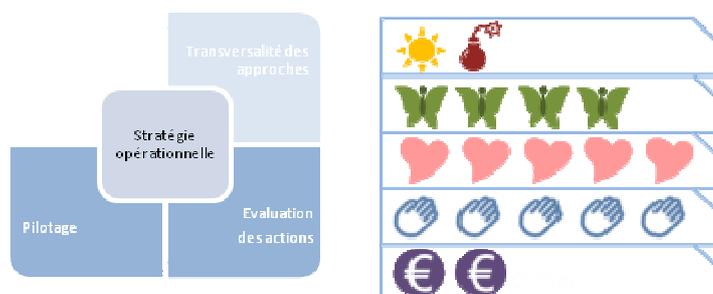
Descriptif : location d'une machine très haute pression (200 bars) lorsque l'entretien hebdomadaire et le matériel de base ne suffisent plus pour supprimer les chewing-gums et tâches incrustés. Nota le chewing-gum a une durée de vie de 5 ans et reste collé aux chaussures chaque fois que la température le fait fondre.

Intérêt :

- Sécurité et propreté des espaces publics
- Éviter la pollution des eaux

Axes de progrès : Étudier la possibilité d'étendre cette prestation à d'autres zones.

INDICATEURS	Unités	2012
Jeu de Ballon	ml	350
Entretien des places et voirie	M ²	4 200
Entretien des places et voirie	Heures/ jour (7/7j)	420



Améliorer la qualité de l'éclairage public en maîtrisant l'énergie.

Objectif stratégique : Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 et plus particulièrement dans son volet plan climat énergie (PCET), la ville de Grasse souhaite réduire la facture énergétique de l'éclairage public et les émissions carbonées dues à la maintenance des installations, tout en garantissant une bonne qualité de l'éclairage en fonction des lieux et des besoins des usagers.

Enjeu spécifique de la région PACA : la maîtrise de la demande en énergie est d'autant plus forte dans notre ville que le réseau électrique de l'est PACA présente une fragilité importante, particulièrement l'hiver où l'éclairage des lieux publics est plus sollicité.

Résumé : L'éclairage public est le second poste de dépense en énergie de la ville et le premier poste en énergie électrique. Même si l'éclairage extérieur fonctionne à 86 % du temps en heures « creuses » (à faible émission de CO₂), celui-ci participe cependant à la pointe de demande d'électricité en début de soirée l'hiver, fortement carbonée (car produite en proportion importante par des énergies fossiles).

Descriptif : Le parc éclairage a une moyenne d'âge de 20 ans dont encore 10% de lampes à vapeur de mercure. Ces points lumineux devront être modifiés d'ici 2015. Certaines installations ont plus de 30 ans et doivent être modernisées.

- Suppressions des lampes à Mercure
- Pose de système de réduction de puissance
- obligation de Bi-Puissance sur le matériel installé
- utilisation de système LED

Intérêts :

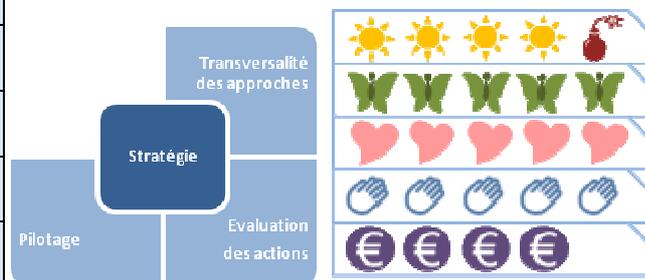
- Réduire la consommation énergétique
- Préserver les ressources naturelles (l'énergie fossile) et recyclage des lampes
- Réduire les pressions et nuisances sur la biodiversité (avifaune nocturne, flore photosensible...)
- Mise en sécurité et aux normes du réseau

Partenaires : Projet commun avec Pôle azur Provence dans la zone industrielle et le Conseil général avant rétrocession de réseau.

Chiffres clés :

- 8 000 points lumineux répartis sur 180 km de voirie et 24 carrefours à feux tricolores
- Eclairage fonctionne sur 4300 heures /an

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Consommations d'électricité	KWh/an	3 843 000	
Modernisation installations E.PI	nb		
Modernisation de signalisation	nb		
Changement lampes en régie	nb		
Réclamations	nb	400	400



Bilan carbone de l'éclairage public

La ville de Grasse dispose de la compétence éclairage public. La ville compte environ 240 points lumineux répartis sur la ville et une quinzaine de feux de signalisation.

En 2011, la ville de Grasse a consommé plus de **3,8 GWh** liés aux besoins d'éclairage public de la ville.

Cela représente environ **185 Téqu CO₂** soit **3,5 % des émissions totales** de la ville.

Depuis 2009, les dépenses d'éclairage public de la ville de Grasse ont augmenté de 27 % alors que la consommation n'a progressé que de 4 %. L'augmentation des dépenses est directement liée à la hausse du prix de l'électricité des 2 dernières années. Cette tendance risque de continuer à progresser au regard des annonces faites par le gouvernement sur les évolutions du prix de l'électricité dans les années à venir.

La ville a effectué en interne un audit et une mise à jour de ces installations et une optimisation de ses contrats auprès d'EDF a été effectuée. Une amélioration progressive des installations et remplacement est déjà en cours ainsi qu'une rationalisation de l'utilisation (bi puissance et extinction sur certaines voies).

Indicateur : La ville de Grasse dispose d'une consommation moyenne annuelle de 74 kWh par habitant en 2011. C'est en dessous de la moyenne nationale qui est de 92 kWh/habitant.



Grasse, une ville engagée et responsable

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Vers une gestion raisonnée des espaces verts

Depuis plusieurs années, la ville de Grasse modifie ses pratiques de gestion des espaces verts, en mettant en œuvre « une gestion raisonnée durable » qui se traduit notamment par une diminution de la consommation d'eau, le choix des espèces végétales, utilisation de couvre-sol, changement des méthodes de tonte, diminution des produits phytosanitaires afin de limiter les risques liés à leur usage, en termes de pollution de l'eau mais aussi de santé.

Tendre vers une politique de « zéro phyto chimique »

Favoriser les méthodes alternatives aux herbicides

Communiquer sur les choix des plantes et des techniques mises en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement.

Inciter les Grassois aux méthodes alternatives



▪ Tendre vers une diminution de l'arrosage

Résumé : réduire la consommation des eaux d'arrosage par l'utilisation de végétaux adaptés et/ou des couvre sol en remplacement des gazons, des paillages pour les massifs d'arbustes et de vivaces

Descriptif : en travaux neufs :

- Ne pas créer de nouvelles surfaces engazonnées,
- Utiliser des couvre sol en remplacement des gazons,
- Exploiter la palette végétale méditerranéenne au maximum pour des végétaux adaptés au sol et au climat,
- Mise en place systématique de goutte à goutte,
- Utiliser différents systèmes de paillage, toile horticole, pouzzolane, gravillons pour conserver de la fraîcheur au pied des plantes, limiter la pousse d'adventices.

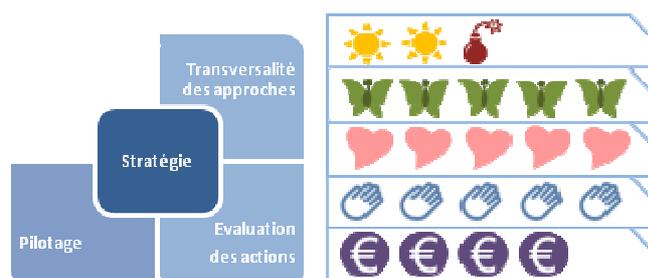
Intérêts : développement de la biodiversité, renforcer l'identité paysagère de la commune et la qualité paysagère des sites, rapprochement du respect du plan de gestion différenciée.

Partenaires : entreprise titulaire du marché d'aménagement, pépinière titulaire du marché de fournitures végétales

Chiffres clés : exemple comparatif de consommation en eau pour 100 m² de gazon en aspersion et 100 m² de massif en goutte à goutte :

- Consommation en eau du mois d'avril au mois de septembre pour 100 m² de gazon : 65.5 m³,
- Consommation en eau du mois d'avril au mois de septembre pour 100 m² de massif : 38 m³

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Chemin de l'Orme : plantation arbustes et vivaces sur toile horticole, paillage pouzzolane, goutte à goutte	m ²			435
Replantation arbustes et vivaces avenue Sidi-Brahim (idem ch de l'Orme)	m ²		220	
Replantation giratoire des Anciens combattants en Afrique du Nord et abords (idem ch de l'Orme)	m ²	300		



▪ Choix des arbustes et vivaces

Intérêts : l'utilisation d'arbustes et vivaces méditerranéens offre plusieurs avantages :

- Plantes adaptées à notre climat et à notre sol,
- Moins de maladies donc moins de traitements,
- Développe la biodiversité,
- Renforce l'identité méditerranéenne de la commune,
- Créer automatiquement un lien avec le paysage naturel environnant.

Chiffres clés : en reprenant les 3 sites cités ci-dessus se sont près de 1300 arbustes et vivaces qui ont été plantés.

▪ Changement des méthodes de tonte et utilisation de couvre-sol

Descriptif : relever la hauteur de tonte de quelques centimètres permet d'effectuer moins de passages et donc de consommer moins de carburant, l'été le gazon plus haut permet de conserver une certaine fraîcheur et de limiter l'aspect « grillé » des pelouses

Intérêts : amoindrir la consommation de carburant, conserver un aspect toujours vert.

Chiffres clés : l'expérience a débuté mi-2012 et ne permet pas encore de donner des chiffres.

▪ Bilan carbone des espaces verts

Le service Espaces Verts est en charge de l'entretien des espaces verts existants et de l'élaboration des nouveaux projets de la Commune (aires de jeux, fleurissement).

La surface d'intervention du Service Espaces Verts avoisine les 40 hectares, répartis sur plus de 12 sites d'intervention, notamment deux parcs de 4 000 et 6 000 m².

Dans le cadre du bilan carbone, deux postes d'émissions nous intéressent :

- La consommation de produits phytosanitaires ;
- La quantité de déchets verts produits pour l'entretien des espaces.

Or, ces deux données sont actuellement inconnues par le service des espaces verts. Dans le cadre d'une mise à jour tous les 3 ans du bilan carbone[®], il est essentiel de mettre en place ce suivi en collaboration avec le service en que

Grasse, un territoire de plus en plus attractif.

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable.

Un environnement naturel préservé.

Ce bilan présente volontairement des actions, des projets et des programmes portés à d'autres échelons territoriaux, notamment par la Communauté d'agglomération du Pôle Azur Provence (CaPAP).

Cela est à la fois lié au fait que ces actions ou activités ont lieu sur le territoire grassois, mais aussi et surtout du fait que la ville de Grasse est partie prenante dans les décisions et les orientations prises à leurs échelles ou dans leurs instances décisionnelles.

L'équilibre et à la diversité du vivant sont essentielles à la vitalité d'un territoire. Elles constituent un élément clé de la régulation du climat, de la lutte contre l'érosion des sols, de la préservation des ressources, et même du développement touristique. La surexploitation des ressources et la mauvaise gestion des milieux naturels sont des éléments favorisant l'érosion de la biodiversité. Ainsi une gestion durable des ressources et des milieux naturels est indispensable.

De plus, les consommations d'énergies fossiles constituent les principales sources de l'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et, par conséquent, du changement climatique. Or, facteur d'événements climatiques extrêmes, de bouleversement des écosystèmes et de crises alimentaires, sanitaires et démographiques, ce changement climatique constitue une menace pour l'homme et son environnement.

Veiller à l'équilibre et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources naturelles.



Eau

L'eau est un élément important du territoire grassois, qui a joué un rôle essentiel dans le développement de la ville autour des activités économiques (tannerie, parfumerie, agriculture etc.).

Des efforts conséquents ont été engagés pour protéger le périmètre de la source de la Foux mais beaucoup reste quotidiennement à faire, tant pour optimiser la consommation d'eau, encourager les économies d'eau par tous et garantir la pérennité des réseaux d'alimentation et d'assainissement, que pour assurer le traitement des rejets pour la protection des milieux récepteurs et limiter les risques d'inondations.

Le territoire de Grasse est desservi par 3 sources et la gestion de l'eau potable se fait dans le cadre d'une délégation de service public à la Lyonnaise des Eaux (affermage) qui intervient sur la gestion et l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Actions conduites par la ville de Grasse

■ Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement

Résumé : Les travaux réalisés sur les réseaux d'eau et d'assainissement tendent à maintenir, améliorer, voire développer le patrimoine géré par le SEA.

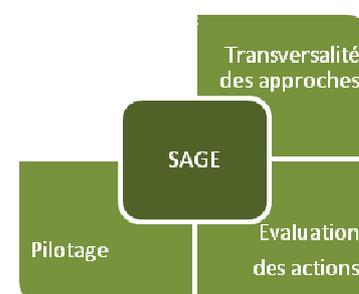
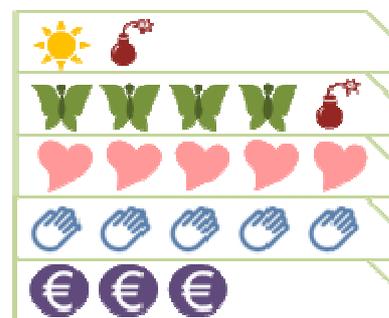
Descriptif : 270 km de réseaux d'eau potable et 130 km de canalisations d'eaux usées sont concernés.

Intérêts :

- limiter les pertes (fuites) sur le réseau d'eau potable, afin de réaliser une économie de ressource,
- permettre l'accès à l'eau pour tous les grassois, dans les meilleures conditions,
- veiller à ne pas générer de pollution du milieu naturel en exploitant des canalisations d'eaux usées non étanches (fissures, fractures, effondrements), sous-dimensionnées ou collectant des eaux claires parasites (raccordement d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées).

Partenaires : le délégataire de service public La SLE ;

INDICATEURS de Performance EAU	Unités	2010	2011	2012
Volume prélevé sur l'ensemble des ressources	M3	11 066 588	10 341 616	
Clients Grassois	nb	21 218	21 382	
Rendement du réseau distribution	%	80.9	83.3	
Interventions sur fuites	nb	417	451	
Abandons de créances	Nb	368	564	
INDICATEURS Performance Assainissement	Unités	2010	2011	2012
Abonnements Grassois	Nb	17 970	18 255	
Quantité de boues	T MS	1 057	998	
Indice de connaissance des rejets milieu naturel	0à120	70	110	
Abandons de créances	Nb	210	564	



■ Améliorations apportées aux usines de traitement des eaux usées

Résumé : Ces améliorations peuvent avoir différents objectifs : mise aux normes réglementaire, augmentation de capacité, ou encore optimisation en matière d'exploitation.

Descriptif :

Ces 3 dernières années, plusieurs chantiers se sont déroulés. Cependant la plupart d'entre eux étaient conduits par le délégataire, à savoir la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre du contrat de DSP qui les lie à la Ville de Grasse (mise en service de l'ouvrage de traitement des effluents industriels et d'une unité de séchage des boues à la Paoute, remplacement d'équipements à la Marigarde).

Pour sa part le SEA a pris en charge la mise en conformité des comptages des débits d'entrée, de sortie et de surverse, à la Paoute. Les travaux ont commencé en 2011 et se sont terminés en décembre 2012.

Le renforcement du chemin d'accès à la station de Plascassier a démarré en 2012, mais le chantier a été arrêté pour complément d'étude de sol et révision de la technique de soutènement prévue initialement.

Intérêts :

La mise en conformité du comptage des débits à la Paoute va permettre, d'une part, de maintenir le niveau de primes pour épuration accordée par l'Agence de l'Eau, dont le but est d'aider l'exploitation de l'usine. D'autre part, ces comptages permettront de corréliser les débits d'entrée et de sortie de station, mais aussi d'identifier précisément les volumes rejetés directement au milieu naturel, en cas de surcharge de la station lors des intempéries (eaux claires parasites) ou en cas d'incident (coupure électrique + panne du groupe électrogène).

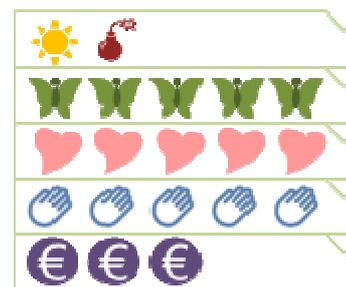
Travail du SPANC

Résumé : Les missions affectées au Service Public de l'Assainissement Non Collectif consistent à :

- vérifier que les dispositifs d'ANC sont conçus et réalisés selon les normes en vigueur, pour les installations neuves,
- vérifier que les dispositifs d'ANC fonctionnent bien et sont bien entretenus pour les installations existantes,
- accompagner les usagers tout au long de la démarche de réhabilitation, lorsque celle-ci est nécessaire.

Intérêts : L'objectif fixé par la loi sur l'Eau de 1992, puis renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, est de reconquérir et préserver la qualité du milieu naturel, en supprimant les sources de pollutions ponctuelles générées par des installations incomplètes ou en mauvais état. S'y ajoute la sensibilisation des usagers, jusque-là peu impliqués dans l'assainissement de leurs rejets d'eaux usées, dès lors que ceux-ci s'évacuaient sans nuisance apparente, quand bien même ces rejets étaient envoyés directement dans les cours d'eau ou le sol.

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Contrôle des systèmes d'assainissement individuel.	nb	171	1323	1246 <i>(au 01/12/12)</i>
Mise en conformité	nb	-	-	68



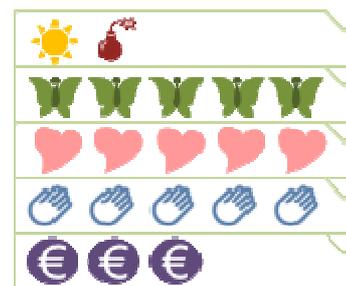
Gestion des eaux pluviales

Résumé : Le SEA entretient, renouvelle et améliore, en régie directe, environ 80 km de canalisations, plus 1 400 regards munis de grilles ou tampons, ainsi que les bassins de rétention publics.

Descriptif : Le service intervient, avec ses prestataires, pour le curage, les réparations et le renouvellement nécessaires à la maintenance du système de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux pluviales.

Intérêts : Compenser au mieux l'impact de l'aménagement du territoire, sur le ruissellement et ses incidences sur les biens publics et privés, ainsi que sur les personnes (dégâts causés par les inondations, risques liés à la submersion de chaussées, au débordement de vallons...).

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Bassin de rétention préconisé dans le cadre des permis de construire	nb	?	?	?
	M3			
Bassin de rétention public réalisé	M3	0	0	0



▪ Bilan Carbone sur les prestations d'Assainissement et approvisionnement d'eau.

La ville de Grasse dispose de la compétence de la gestion des eaux usées. Le Conseil Municipal de Grasse a confié la gestion du Service d'Assainissement de la Ville à Lyonnaise des Eaux France dans le cadre d'un contrat d'affermage. Dans ce cadre, la Lyonnaise est en charge de trois prestations en lien avec le bilan carbone :

- Des postes de relèvements des eaux usées (y compris électricité) ;
- Des stations de traitement (y compris électricité et enlèvement des boues) ;
- Les branchements particuliers sous domaine public.

La Lyonnaise des eaux gère 4 sites d'épuration. L'ensemble de ces 4 sites d'exploitations (stations et réseau) est certifié ISO 14001.

Nom d'usage	Capacité nominale (EH)	Débit de référence (m3/j)	Année de mise en service	Type de filière eaux	Type de filière boues
Station de la Paoute	52 000	9 000	1998	Boues activités faible charge	Centrifugation
Les Roumigières	24 000	7 454	2005	Boues activées membranes	Centrifugation
La Marigarde	14 400	2 400	1972	Boues activées faible charge	Réseau EU vers la Paoute
Plascassier	1 700	426	1998	Boues activées faible charge	Épaississement Transport la Paoute

Source : Lyonnaise des Eaux

82% des habitations sont desservis par le réseau public d'assainissement collectif.

Dans le cadre du Bilan carbone, trois postes d'émissions sont étudiés :

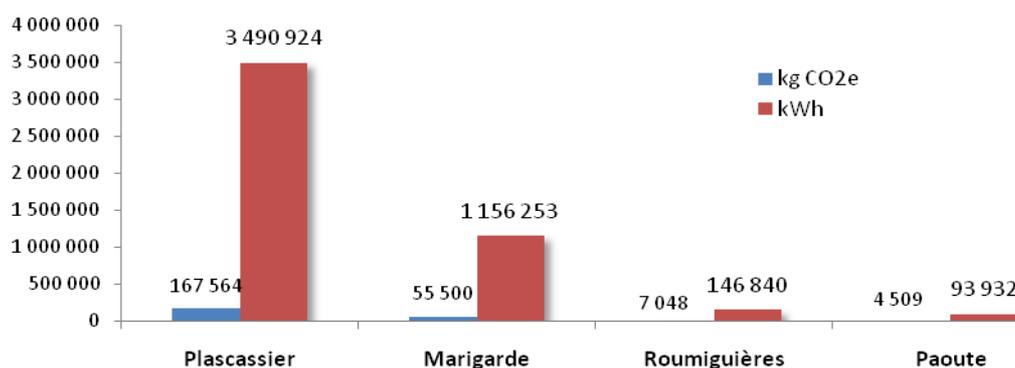
- la consommation énergétique des STEP
- la consommation énergétique des postes de relèvement (11 postes)
- l'usage de produits chimiques destinés au traitement des eaux usées les eaux usées.

En 2011, la gestion des eaux usées de la ville de Grasse ont généré **310 Téqu CO₂**, soit 5 % des émissions totales de la ville en 2011.

Plus de 80% des émissions liées à l'assainissement sont issues des consommations d'électricité des pompes et des postes de relèvements.

En 2011, l'Assainissement est responsable d'environ **260 Téqu CO₂**, soit 83 % des émissions totales du pôle Services Techniques.

Figure 11: Répartition des consommations énergétiques, des produits chimiques et de leurs émissions de GES en kg éq CO₂ par step



Source : eQuiNeo

Il est à noter que des sècheurs sont en train d'être mis en place sur les 4 STEP. Il n'existe aucune valorisation de biogaz à ce jour.

De plus, afin d'assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration de la commune, **11 postes de relèvement** sont mis en place. Ces postes ont pour fonction principale de mettre sous pression les eaux afin de leur permettre de franchir un relief et de poursuivre leur écoulement. Leur consommation électrique représente **79 420 kWh soit 2 % des consommations énergétiques** de l'assainissement.

Les émissions de GES liées aux consommations de réactifs représentent environ **50 Téqu CO₂**, soit 17 % des émissions totales du pôle Services Techniques.

À ces émissions énergétiques viennent s'ajouter des émissions non énergétiques liées à l'usage de plus de 100 tonnes de produits chimiques sur les 2 STEP de la Paoute et de Roumigières.

Le système de production, de traitement et de distribution du service de l'Eau Potable de la Ville a été délégué à la société Lyonnaise des Eaux France, dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'une convention d'exploitation du Foulon pour une durée de 25 ans arrivant à échéance le 31 décembre 2012.

Dans le cadre du Bilan carbone, deux postes d'émissions sont étudiés :

- la consommation d'électricité du réseau d'adduction ;
- la consommation de produits chimiques (chlore).

Les services d'Approvisionnement et de distribution en Eau Potable (AEP) ont été responsables d'environ **25 Tég CO₂**, soit moins de 2 % des émissions totales du Pôle Services Techniques.

99 % de ces émissions sont réalisées par la consommation d'électricité.

Axe de progrès : Dans le cadre de son Agenda 21, la ville de Grasse demande un bilan carbone et un bilan énergétique sur le contrat d'eau potable de la Ville.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

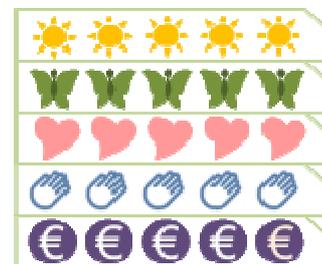
■ Construction de micro-turbine

Résumé : Le SICACIL un établissement public de coopération intercommunale, chargé d'un service public industriel et commercial. Le service est toutefois délégué par deux contrats, passés avec un opérateur privé, la Lyonnaise des Eaux - Suez.

En 2011 le SICASIL a procédé à la mise en service de sa deuxième microcentrale hydroélectrique située sur le canal de la Siagne à Grasse

Descriptif : D'une puissance de 150 KW, cet équipement situé sur l'adduction d'eau potable du canal de la Siagne au pied d'une chute de 33 mètres sur la commune de Grasse, permet de produire 500 000 KWh par an (ou 500 MWh), soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle en électricité de 250 foyers. Source : SICASIL

Intérêts : produire de l'électricité par l'énergie renouvelable hydroélectricité



Énergie

Le caractère patrimonial historique du bâti sur le centre ancien de Grasse présente de véritables contraintes aux avancées en matière de gestion économe des énergies.

Néanmoins, des leviers pour agir efficacement et contribuer à la réduction des émissions de GES existent, mais nécessitent de se donner les moyens pour agir : économies d'énergies, développement des énergies renouvelables, maîtrise de la consommation des espaces et de l'urbanisation, orientations vers une « éco-mobilité », nouveaux savoir-faire dans le secteur de la construction et de la rénovation, etc.

Actions conduites par la ville de Grasse

■ Construction d'un boulodrome solaire

Date de mise en fonctionnement : ? 2012

Résumé : Le projet boulodrome solaire consiste en la construction d'une toiture recouverte de panneaux photovoltaïques sur le stade de pétanque « Gaston de Fontmichel ».

Descriptifs du projet :

- Une toiture permettant l'ouverture d'une école de pétanque à Grasse et l'accueil des compétitions. Action d'intérêt général entrant dans le cadre de la politique sportive et éducative de la ville de Grasse.
- La toiture est composée de modules photovoltaïques dont l'intégralité de la chaîne de production est française.

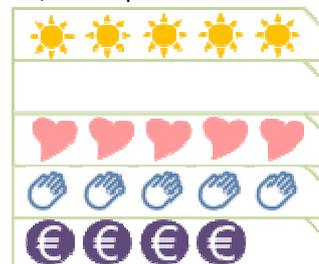
Les chiffres clés :

- Puissance : 80.75 kWc
- Production estimée : 1247 kWh/kWc/an soit environ 100.7 MWh/an
- Économie annuelle de 11.68 tonnes de CO₂.
- Nombre de panneaux : 323 modules
- Surface : 537.1m²

Une partie de l'électricité produite est utilisée pour l'alimentation de l'éclairage du terrain.

Intérêts par rapport à l'énergie et au climat :

- Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'engagement et de la démarche de développement durable engagé par la ville de Grasse ainsi que dans le cadre de son agenda 21 afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- Production d'électricité d'origine renouvelable et permettant de limiter la consommation d'énergie fossile.
- La production équivaut à la consommation annuelle de 16,78 ménages (source Ademe, chauffage inclus).
- Compensation Carbone du projet : La fabrication des modules a dégagé 23.42 Tonnes de CO2, la compensation est donc de 2 ans.
- Économie de CO2 sur 20 ans : 210.18 Tonnes.
- 323 modules installés pour 323 arbres plantés.
- Économie de CO2 totale du Boulodrome sur 20 ans 287.58 Tonnes.
- Éclairage du cours alimenté par l'électricité produite sur site.



Éléments de coûts

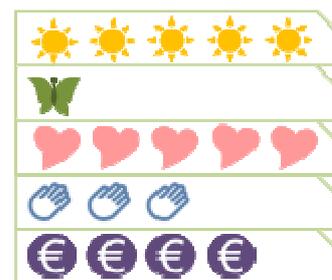
- Investissement : 120 000€ H.T. (Foncier, études, travaux et honoraires divers)
- Fonctionnement annuel estimé : Au frais de Fondroche.

Partenaires : FondRoche, ? ,

▪ Bonification du C.O.S

Par délibération du Conseil municipal n°217 du 27 septembre 2007, la Ville autorise un dépassement du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) de 20 % pour les bâtiments répondant à des critères de performance énergétique et/ou équipés de production d'énergie renouvelable. Cette mesure est intégrée au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En outre, le PLU favorise l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en protégeant le patrimoine architectural urbain et paysager. Ainsi les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sont interdits en toiture dans le cœur de la Ville et dans les zones de protection des bâtiments historiques et s'ils ne sont pas intégrés à l'architecture du bâtiment.



	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers	217	78	106	42	14

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

▪ Favoriser la construction ou la réhabilitation de logements durables

Les politiques de l'habitat sont mises en cohérence avec des objectifs d'adaptation aux changements climatiques. Traduits dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 28 mai 2010 par le conseil communautaire, ils tendent vers une meilleure prise en compte des volets énergétiques et environnementaux dans les opérations de production neuve et de réhabilitation, tant dans le parc social que dans le parc privé.

▪ Edition du guide éco-construire

Résumé : Pour préserver un cadre de vie de qualité, le Pôle Azur Provence a signé une charte intercommunale pour l'environnement en 2006 pour une durée de 5 ans. Parmi ses 79 actions on peut y trouver la préservation des ressources, une gestion durable de l'espace, la sensibilisation des acteurs du territoire ou encore le développement des énergies renouvelables. Plus spécifiquement sur la thématique ENERGIE, un Plan Local Énergie Environnement a été signé en 2007 avec l'Ademe et la Région. C'est dans ce contexte que la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence a décidé d'élaborer un guide sur l'éco-construction à l'attention du grand public. Un guide pour comprendre les enjeux d'une construction durable qui respecte le droit de tous à vivre dans un environnement sain.

Descriptif :

- Il est résolument pratique est destiné à tous ceux qui veulent construire, agrandir ou rénover leur habitation. Il permet de s'informer sur les moyens existants pour intégrer la qualité environnementale dans une habitation : énergies renouvelables, insertion paysagère, économie d'eau et d'énergie...
- Des conseils, des références, des informations sur les financements, des liens utiles... permettent aux citoyens d'être accompagnés pour **éco-construire** ou **éco-rénover** leur logement.

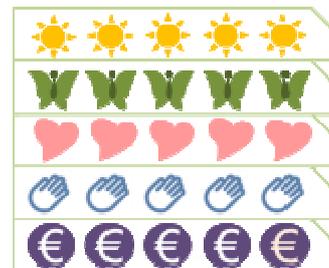
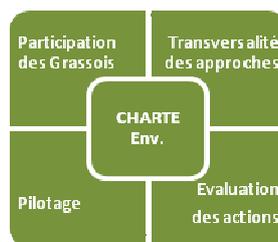
- Le guide éco-construire est gratuit et disponible dans tous les services urbanismes des mairies de la communauté d'agglomération ainsi qu'à l'Espace Info Énergie de Grasse.

Intérêts :

- Les activités humaines mondiales induisent des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète et du bouleversement climatique aujourd'hui scientifiquement prouvé. Par exemple, un français émet 6 tonnes de CO2/an par le biais de ses transports, de son chauffage, de ses achats, de ses déchets...
- Afin de préserver notre qualité de vie et de limiter les accidents climatiques, plusieurs engagements nationaux et internationaux ont été pris notamment la signature du protocole de Kyoto, en 1997 et l'adoption du Plan Climat National en 2004. Ce dernier se donne comme objectif de diviser par 4 les émissions de CO2 de la France d'ici 2050.

Partenaires : CAPAP – CASA – Espace Info Énergie – CAUE

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Guide distribué sur Grasse uniquement	nb	100	120	110



▪ Étude du potentiel solaire sur le territoire

Une cartographie de ce potentiel a été établie par la région PACA en 2012, le Pôle Azur Provence affinera l'étude sur les zones à enjeux en 2013.

▪ Espace Info-Énergie :

Parce que chacun peut jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique, des relais sont instaurés par l'ADEME et le ministère du développement durable au travers d'espace INFO ENERGIE. A Grasse, l'association Planète Sciences Méditerranée est porteuse et signataire de cette charte depuis 2005

La ville de Grasse leurs a mis à disposition, des locaux situés à quelques pas du service de l'urbanisme. Ainsi chaque Grassois qui souhaite s'informer sur les conditions d'amélioration ou de constructibilité de sa propriété peut bénéficier de conseils gratuits en matière de maîtrise de l'énergie (éco-gestes, chauffage et eau chaude, isolation thermique, architecture bioclimatique...) et d'énergies renouvelables (bois énergie, solaire, éolien, géothermie...) lors d'entretiens individuels, ou bien les contacter.

Les permanences ont lieu tous les mercredis, jeudis et vendredis dans l'Espace Info Énergie.

Depuis l'interruption des aides accordées par le Conseil Général et la région une chute des demandes de XXX%.

De même, depuis la diminution du taux de rachat par EDF du Kwh produit

Patrimoine naturel & espaces verts

La ville de Grasse se caractérise par une grande richesse de sa végétation ainsi que par trois éléments principaux : le relief, l'eau, la présence de la nature en ville (arbres remarquables, jardins, espaces verts). Ceux-ci jouent un rôle important dans l'identité de la ville et la qualité de son cadre de vie. Le patrimoine paysager et naturel de Grasse fait en effet partie des grands atouts de la ville : « Bâti remarquable », jardins, architecture rurale, ces éléments sont à la fois témoins des différentes étapes de l'histoire urbaine de Grasse autour de ses activités économiques (tannerie, parfumerie), et de sa tradition agricole et paysanne. La collectivité a pris la mesure de cette richesse et du double enjeu de préservation/valorisation.

Développer, préserver et valoriser les espaces verts comme espaces récréatifs pour tous les habitants

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ Un aménagement développement durable : Giratoire Ste Marthe

Le dernier giratoire réalisé par le service des Espaces Verts est le giratoire Ste Marthe. Le giratoire est planté de palmiers car avant les travaux, cette essence était présente sur le site.

- **Les rendez-vous au jardin**
- **L'envolée végétale**

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

- **Le projet d'aménagement d'AromaGrasse**

Réalisation d'un cahier des charges de cessions de terrains de prescriptions architecturales (matériaux, coloris, formes et orientations des bâtiments) et environnementales (palette végétale des espaces verts privés, incitations à la mise en œuvre d'ENR, brise soleil, protections végétales d'arbres à feuille caduques au sud et persistante au nord...) afin de garantir la qualité d'intégration architecturale et environnementale des projets des acquéreurs en phase avec les objectifs d'aménagement qualitatif des zones d'activités. Cette démarche n'est possible que lorsque la collectivité maîtrise le foncier préalablement au projet d'aménagement.

5 000 m² d'espaces verts ont été réalisés au sein de la zone d'activité + plantation d'une centaine d'arbres adaptés au climat local.

- **Le parc naturel régional des Pré Alpes d'Azur (PNR)**

La CAPAP dont la ville de Grasse a été identifiée « Ville porte du PNR » a participé à l'élaboration de la Charte du PNR et à l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires ainsi qu'à la mise en œuvre de ces actions. Ce projet a pour vocation entre autres, de préserver la biodiversité et le paysage du territoire du PNR par une gestion durable du patrimoine naturel, des paysages agricoles, des forêts et de l'eau.

Sensibilisation à l'environnement

Dans le cadre de ses compétences environnementales, la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence multiplie des actions de sensibilisation de tous les publics, permettant ainsi à la commune de Grasse de s'inscrire dans une démarche plus large.

Actions conduites par la ville de Grasse

- **Fête de la nature**

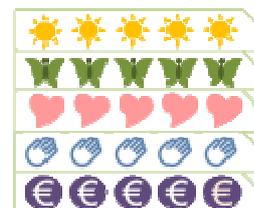
Résumé : événement national, la Fête de la Nature a pour objectif de faire découvrir au grand public la biodiversité locale et, de manière ludique et éducative, de mieux la connaître pour mieux la protéger.

Descriptif : à l'échelle de la communauté d'agglomération, cette manifestation se déroule sur 4 jours avec un programme destiné aux écoles, aux centres de loisirs et au grand public. Elle mobilise de nombreux partenaires associatifs et institutionnels qui animent des ateliers, conférences, balades naturalistes... dans différents sites du territoire. En 2012, à Grasse, des ateliers sur la découverte de la forêt ont été proposés aux scolaires et aux centres de loisirs au Parc de la Corniche. Une balade à dans les Traverses de Grasse a permis au grand public de découvrir le patrimoine historique mais également d'observer les hirondelles et les martinets qui nichent sous nos fenêtres.

Intérêts : Découverte des sites naturels et patrimoniaux de proximité – ateliers didactiques et participatifs – grande diversité des publics touchés

Partenaires : Fédération Française de Randonnées, SICASIL, Association de Sauvegarde du Canal de la Siagne, SIIVU de Haute-Siagne, Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Ville de Grasse (Ville d'Art et d'Histoire), Ville de Mouans-Sartoux (Espaces verts – Service des Fêtes) - Les Jardins du MIP, Association Botanique et Mycologique de la Siagne, Centre Régional de la Propriété Forestière, LPO Paca, CEN Paca, Planète Sciences Méditerranée, Agribio 06, Éducation Nationale, Réseau de bibliothèques...

INDICATEURS (Grasse uniquement)	Unités	2010 (3j)	2011 (5j)	2012 (3j)
Participants à la fête de la Nature	nb	132	190	135
Associations et partenaires fête de la Nature	nb	4	7	5



▪ Biodiversité cultivée

Dans le cadre de l'appel à projet « Développement Durable » 2011, le Pôle Azur Provence a soutenu le projet « Jardinez Biodiversité » proposé par l'association Agribio Alpes-Maritimes. Ce projet a pour objectif de réaliser un inventaire citoyen des variétés locales potagères oubliées en lien avec les producteurs pour caractériser ces variétés et leur mode de culture et pour les remettre au goût du jour. Un autre volet du projet a consisté à mobiliser les jardiniers amateurs et créer localement un réseau pour identifier, conserver et échanger ces variétés.

Le partenariat s'est poursuivi en 2012 avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 avec Agribio Alpes-Maritimes pour mener des actions visant à sensibiliser, informer et former les citoyens et les jardiniers amateurs concernant l'agriculture biologique, la biodiversité cultivée et les circuits courts. Deux ateliers « De la plante bio aux fourneaux : comment cuisiner nos légumes anciens » ont notamment été organisés au Mas du Calme à Grasse pour promouvoir des variétés de légumes locales oubliées ou des variétés anciennes en apprenant au consommateur à les cuisiner.

▪ Appel à projet de développement durable

Résumé : L'appel à projets a pour objectif de permettre à des associations ou des établissements scolaires de proposer un projet de Développement durable permettant de mobiliser les habitants autour des enjeux écologiques locaux, de développer des démarches éco-citoyennes durables et concertées (exemple : agendas 21 scolaires), de favoriser des changements de comportements plus éco-citoyens.

Descriptif : les porteurs de projets peuvent proposer des actions liées à la biodiversité en milieu urbain, la préservation des paysages, la maîtrise de l'énergie, la réduction des déchets, la lutte contre les nuisances sonores, les modes de production et consommation durables, la mobilité douce, le tourisme durable et solidaire, les Solidarités locales. Les projets scolaires lauréats peuvent obtenir une aide financière de 500 euros, 1000 euros ou 1500 euros. Les associations peuvent obtenir une aide financière de 1000 à 5000 euros.

Intérêts : Appel à projet scolaire :

- Permettre aux établissements scolaires engagés ou souhaitant s'engager dans des projets « DD » de réaliser des actions concrètes
- Favoriser la rencontre entre les établissements scolaires engagés dans le DD pour encourager les échanges de pratiques : temps de restitution collective annuelle

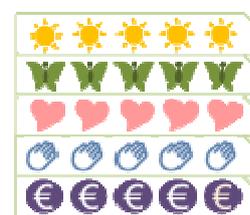
Appel à projets association :

- Réaliser un projet « Développement durable »(DD) d'intérêt intercommunal.
- Proposer des projets novateurs dans les domaines du DD à expérimenter sur le territoire (axes de développement futurs pour le Pôle Azur Provence)
- Favoriser la rencontre entre les acteurs locaux du DD pour encourager les échanges de pratiques et imaginer des projets DD cohérents à l'échelle intercommunale

Porteur : Le Pôle Azur Provence

Partenaires : services communaux et intercommunaux – les lauréats peuvent, en fonction des projets, nouer des partenariats avec la Région Paca, le CG 06, des fondations privées, d'autres associations et institutions locales.

INDICATEURS (Grasse uniquement)	Unités	2010	2011	2012
Scolaires lauréats	nb	4	6	2
Associations lauréates	nb	2	1	2



▪ Accompagnement d'établissements scolaires en démarche Agenda 21 scolaire

Résumé : La démarche agenda 21 scolaire permet d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents d'élèves, centre de loisirs...) et des partenaires locaux (services communaux et intercommunaux, associations...) pour engager une réflexion et des actions simples et concrètes en faveur du développement durable à l'échelle d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Elle est également un support privilégié pour des projets pédagogiques avec les élèves sur les enjeux du développement durable, contribuant ainsi à la formation des citoyens de demain.

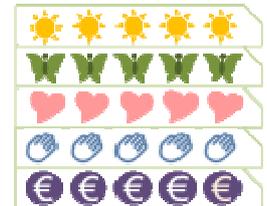
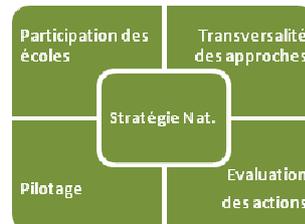
Descriptif : Le Pôle Azur Provence apporte un appui méthodologique (conseils et accompagnement) aux écoles qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Des formations des éco-délégués de classe peuvent être proposées. Un guide méthodologique, s'appuyant sur l'expérimentation menée sur le territoire de la CAPAP, a été élaboré en 2012 avec l'appui de l'association Méditerranée 2000 et en collaboration avec les IEN.

Intérêts : Démarche fédératrice et participative qui permet de mettre en cohérence l'ensemble des actions DD menées dans une école – cohérence également avec les politiques menées à l'échelle de la commune (Agenda 21) et de la communauté d'agglomération (Charte pour l'Environnement)

Porteur : Le Pôle Azur Provence

Partenaires : Inspection de l'Éducation Nationale - Evaléco – Méditerranée 2000

INDICATEURS (Grasse uniquement)	Unités	2010	2011	2012
Écoles accompagnées	nb	3 en expérimentation		



▪ Parcours de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Résumé : Depuis la rentrée scolaire 2010/2011, ce dispositif propose aux écoles primaires de véritables parcours pédagogiques sur les thèmes suivants : énergie, eau, agriculture, biodiversité.

Les classes bénéficiaires de ces parcours sont invitées, en fin d'année scolaire, à venir présenter leurs travaux à l'occasion d'une journée de valorisation organisée aux Jardin du MI à Mouans-Sartoux.

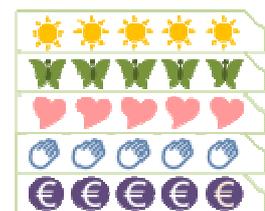
Descriptif : Pour chaque parcours thématique, les classes bénéficient de plusieurs interventions en classe par un animateur environnement et d'une visite de site en lien avec le thème choisi

Intérêts : les parcours permettent de mener un projet de développement durable suivi et approfondi tout au long de l'année – les interventions des animateurs viennent en appui aux enseignements dispensés en classe – la visite de site apporte une dimension concrète et pratique au sujet traité – la journée de valorisation est un temps de rencontres et d'échanges privilégié entre enseignants et élèves de différentes écoles du territoire.

Porteur : Le Pôle Azur Provence

Partenaires : Inspections de l'Éducation Nationale, Planète Sciences Méditerranée, Méditerranée 2000, Cpie Iles de Lérins, LPO Paca

INDICATEURS sur GRASSE	Unités	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Classes participantes	nb	5	7	7
Élèves mobilisés	nb	130	190	170



▪ Charte « Jardinons ensemble » :

Résumé : Depuis 2009, la CAPAP s'est engagée dans une démarche de soutien et d'accompagnement à la création de jardins collectifs sur le territoire intercommunal. La signature de la charte des « Jardinons ensemble » le 8 juillet 2011 marque l'engagement des 5 communes de la communauté d'agglomération de Pôle Azur Provence pour favoriser leur développement.

Descriptif : Le Pôle Azur Provence propose aux porteurs de projet de jardins collectifs, un accompagnement méthodologique et une aide financière au démarrage. Le Pôle Azur Provence, avec l'appui d'Agribio Alpes-Maritimes et de Planète Sciences Méditerranée, propose également aux jardiniers amateurs, tout au long de l'année, des formations aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de la biodiversité locale.

A Grasse, ces jardins sont situés : à la Paoute, à Roquevignon, aux Fleurs de Grasse et au Plan, groupe Joseph Delorme.

1 jardin pédagogique a également été créé à Grasse en 2012 (Art et Éducation).

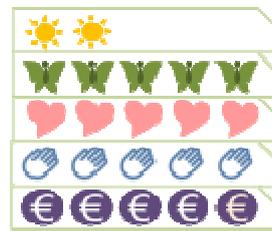
Intérêts : favoriser la création et le développement de jardins collectifs

Ces lieux de jardinage, situés en milieu urbain et périurbain, offrent des espaces de détente, de convivialité mais également de rapprochement avec la nature. Ils sont également des lieux privilégiés d'éducation à l'environnement et au développement durable (gestion des déchets, gestion de l'eau, respect des paysages, préservation de la biodiversité, production locale...).

Porteur : Le Pôle Azur Provence

Partenaires : Réseau des jardins solidaires méditerranéens, Planète Sciences Méditerranéens, Agribio 06, communes, bailleurs sociaux...

INDICATEURS sur GRASSE	Unités	2010	2011	2012
Jardins créés	nb	0	2	3



Air & Bruit

La surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air relèvent de la compétence intercommunale de la CaPAP comme celle de la « lutte contre les nuisances sonores »

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois

- **Carte du bruit et plan de prévention du bruit dans l'environnement**

Résumé : En application de la directive européenne bruit environnemental 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit ambiant pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants et les infrastructures majeures, transcrite en droit français par la loi du 26 octobre 2005, la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) compétentes en matière d'environnement et donc de lutte contre le bruit, a établi une cartographie stratégique du bruit sur son territoire.

Cette cartographie stratégique du bruit est un document d'information non opposable.

L'ensemble des documents cartographiques produits est donc mis à la disposition du public sur le site internet du Pôle Azur Provence : www.poleazurprovence.com et une version papier est également consultable au siège de la CAPAP : 57, bd pierre Sémard – 06130 Grasse de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H du lundi au vendredi.

L'évaluation cartographique de l'environnement sonore a ainsi été réalisée en 2011 et approuvée par le Conseil de la communauté d'agglomération le 18 novembre 2011.

Le PPBE quand à lui présente, dans un premier temps, les sources de bruit concernées, le territoire étudié, les enjeux et les objectifs liés à ce plan ainsi que les conditions de son élaboration. Il a été adopté par le conseil communautaire le 9 novembre 2012.

Descriptif : Les cartes de l'environnement sonore visent à donner une représentation de l'exposition de la population au bruit lié aux infrastructures de transport (routier, ferroviaire, aérien) et aux installations industrielles classées, soumises à autorisation (ICPE-A). Les autres sources de bruit ne sont pas concernées.

Conformément aux textes, les cartes stratégiques de bruit comportent, outre des documents graphiques (cartes de différents types figurant dans l'atlas de cartes de bruit), un résumé non technique présentant les principaux résultats et un exposé sommaire de la méthodologie d'élaboration des cartes, ainsi qu'une estimation de l'exposition au bruit des habitants et des établissements d'enseignement et de santé.

Le PPBE énonce trois objectifs principaux :

- La réduction des nuisances sonores dans les zones à enjeux.
- L'identification et la mise en valeur des « zones de calmes ».
- L'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements du territoire.

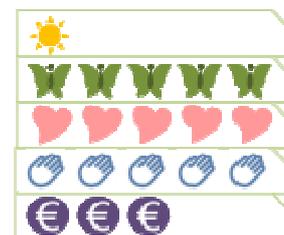
Intérêts : L'objectif de la cartographie stratégique du bruit est principalement d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore.

La finalité de ces représentations est de permettre une évaluation de l'exposition au bruit de la population et des établissements sensibles (établissements de santé et d'enseignement), de porter ces éléments à la connaissance du public, puis de contribuer à la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention.

Le projet de PPBE a été mis à la disposition du public (49 contributions) pour une période de 2 mois du 2 juillet au 2 septembre 2012, au siège Pôle Azur Provence avec un registre des doléances dédié. A l'issue de la période de consultation, les remarques formulées dans le registre ont été analysées et une note de synthèse exposant les résultats de la consultation et la suite qui leur a été donnée est annexée au PPBE. L'ensemble constitue le PPBE qui fera l'objet d'approbation en Conseil Communautaire et d'une publication par voie électronique.

Partenaires : La carte du bruit et le PPBE ont été élaborés en groupement de commande avec la CASA dans un souci de cohérence territoriale et d'économie d'échelle. Un comité de pilotage composé des communes membres de la CAPAP, des partenaires institutionnels et des gestionnaires des réseaux de transport (air, route) a été régulièrement réuni lors de l'élaboration de la carte du bruit et du PPBE.

INDICATEURS	%	2011	2016
Habitants soumis à un niveau sonore moyen considéré comme important (supérieur à 65 dB (A) en LDEN sur 24 h)		8	
Bâtiments d'enseignement potentiellement soumis à des niveaux sonores supérieurs à 65 dB(A) en raison du bruit routier		24	
Bâtiments de santé potentiellement soumis à des niveaux sonores supérieurs à 65 dB (A) en raison du bruit routier		18	



▪ Partenariat avec Air PACA

Porteur : La surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air relèvent de la compétence intercommunale de la CaPAP comme celle de la « lutte contre les nuisances sonores »

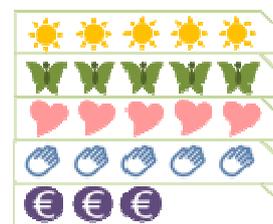
Résumé : par délibération en date du 17 mai 2002, la Communauté d'Agglomération se substituait à la Commune de Grasse pour l'adhésion à l'association QUALITAIR de surveillance de la qualité de l'air sur le département, devenue depuis AIRPACA.

Son rôle est de mesurer, surveiller les dépassements des normes, informer la population, les médias, les autorités en cas de pic de pollution.

AIRPACA mène, en complément, des campagnes de mesures ponctuelles dans des lieux dépourvus de stations fixes.

Descriptif : Dans le cadre de l'alerte ozone et particules fines (dépassement des seuils réglementaires), la CAPAP relaye l'information transmise par AIRPACA à près de 80 établissements dits « sensibles » du territoire afin que des dispositions soient prises pour préserver la santé des personnes fragiles. Une station de mesure a été installée en 2000 par AIRPACA sur le parking du Casino à Grasse, elle mesure en continu le dioxyde d'azote et l'ozone.

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Ozone, moyenne annuelle	µg/m3	66	72	
Dioxyde d'azote, moyenne annuelle	nb	25	28	



Gestion des déchets

Afin de maîtriser le processus de valorisation et d'élimination des déchets ménagers, Pôle Azur Provence s'est dotée de la compétence collecte des déchets ménagers. Un service discret, mais ô combien nécessaire et efficace pour le confort et la qualité de vie de nous tous.

Adoptons chacun des gestes simples au quotidien

Pôle Azur Provence collecte les emballages recyclables une fois par semaine ainsi que les colonnes d'apport volontaire (verre, papier et vêtements) régulièrement.

Les ordures ménagères sont collectées entre 2 et 3 fois par semaine selon les secteurs, sauf en centre urbain dense où la collecte est renforcée.

La collecte s'effectue, pour partie, par le biais d'un prestataire, le reste étant organisé en régie directe. Cette régie est composée de 23 agents et 8 véhicules au service de la population.

Le service collecte a également pour mission l'aménagement des abris et locaux à conteneurs.

Dans le cadre de l'embellissement des centres villes, le service poursuit la création de locaux spécifiques, bornes enterrées...

Le label national QualiTri

Pôle Azur Provence a reçu en 2011 le label national QualiTri pour 3 ans. Ce prix a été décerné par l'ADEME et Eco-Emballages pour la démarche qualité de son service de collecte

2^e Partie :

Grasse, un territoire de plus en plus attractif.

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable.

Un cadre à vivre agréable AMENAGEMENT & URBANISME

Ce bilan présente volontairement des actions, des projets et des programmes portés à d'autres échelons territoriaux, notamment par la Communauté d'agglomération du Pôle Azur Provence (CaPAP).

Cela est à la fois lié au fait que ces actions ou activités ont lieu sur le territoire grassois, mais aussi et surtout du fait que la ville de Grasse est partie prenante dans les décisions et les orientations prises à leurs échelles ou dans leurs instances décisionnelles.

La fragilité de nos espaces naturels et les déséquilibres qui affectent nos territoires du fait de son attractivité exigent une mobilisation sans faille de la part des acteurs publics, des entreprises et de chacun d'entre nous.

C'est pour cette raison que, depuis 2002, la ville de Grasse s'engage avec Pôle Azur Provence, dans une réflexion d'ensemble sur le développement de son territoire afin de mieux appréhender l'avenir parce que demain se construit aujourd'hui.

Garantir une organisation spatiale du territoire, équilibrée entre les activités, les usages et la mobilité de chacun.



Planification urbaine

La ville de Grasse contribue activement à l'élaboration d'une stratégie partagée d'aménagement du territoire permettant d'assurer un juste équilibre entre le renouvellement urbain, l'utilisation économe de l'espace, la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des sites, des milieux et paysages naturels ainsi que la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.

Cette stratégie d'aménagement et la politique foncière qui l'accompagne s'inscrivent nécessairement dans le long terme via un dialogue avec les partenaires institutionnels et les habitants.

Elle a pour objectif un développement harmonieux et durable de notre territoire, pour vous mais aussi pour les générations futures.

Actions conduites par la ville de Grasse

PLU

Le PLU a été approuvé en 2007.

La ville amorce une réflexion sur sa révision afin de prendre en compte différentes orientations posées par aux échelles supérieures : SCoT, PCET, PDU et PLH.

Néanmoins, les élus hésitent à engager cette révision avant 2016 dans la mesure où le Grenelle oblige les révisions des PLU post 2016 à être faites à l'échelle intercommunale.

Charte agricole : engagement fort en matière de préservation des terres agricoles. Les élus ont voté le changement d'affectation d'une dizaine d'hectares de ZU en Zone agricole.

Depuis son approbation, le PLU a été modifié 8 fois. Parmi celles-ci, le CM a délibéré pour l'autorisation de la bonification du COS mais se pose aujourd'hui la question de revenir en arrière.

Bonification du C.O.S

Par délibération du Conseil municipal n°217 du 27 septembre 2007, la Ville autorise un dépassement du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) de 20 % pour les bâtiments répondant à des critères de performance énergétique et/ou équipés de production d'énergie renouvelable. Cette mesure est intégrée au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En outre, le PLU favorise l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en protégeant le patrimoine architectural urbain et paysager. Ainsi les panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sont interdits en toiture dans le cœur de la ville et dans les zones de protection des bâtiments historiques s'ils ne sont pas intégrés à l'architecture du bâtiment.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de dossiers	217	78	106	42	14

Instruction coordonnée des demandes d'autorisation de construire

Résumé : Dans le cadre des déclarations préalables lors des demandes d'autorisation de construire, de lotir, d'aménager ou d'effectuer des travaux, le service de l'urbanisme pilote des réunions avec les autres services.

Descriptif : Tenue des réunions tous les

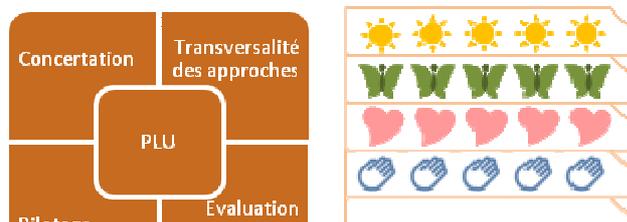
Intérêts :

- maîtriser l'urbanisation et les incidences dans les autres domaines institutionnels
- Limiter les impacts dans la chaîne des déplacements, infrastructures, déplacements...

Partenaires : services Gestion du domaine public, Eau et Assainissement, caPAP

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Déclarations préalables	nb	478	465	398
Permis de construire	Nb	239	247	246
Autorisation travaux	Nb	42	29	34
Permis d'aménager	Nb	5	11	9

légende pour les 3 actions



Permis de démolir	nb	3	3	5
-------------------	----	---	---	---

▪ Suivi de l'application réglementaire lors des autorisations de construire

La loi Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif pour les constructions neuves la généralisation des bâtiments basse consommation (BBC) d'ici 2012 et des bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020.

La réglementation thermique RT 2012 en vigueur sera renforcée afin que toutes les constructions neuves présentent une consommation d'énergie primaire inférieure à un seuil de 50 kWh/m²/an (niveau de performance énergétique équivalent au label BBC) :

- A partir du 1er janvier 2011 pour les bâtiments publics et les bâtiments tertiaires, ainsi que pour les constructions réalisées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine,
- A partir du 1er janvier 2013 pour tous les bâtiments résidentiels.

Encore minoritaires, ces constructions économes en énergie sont de plus en plus nombreuses sur le marché. Elles vont vite se multiplier dans les mois qui viennent car de nombreux promoteurs et constructeurs ont anticipé cette réglementation.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nb de constructions BBC	4	0	4	11	5
Surface en m2 de plancher	29 101	0	5 847	11 061	2 321



Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois

▪ Scot'Ouest

Le Schéma de cohérence territoriale 'SCOT est un outil de planification qui permet de définir les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir.

L'objectif du SCOT est de protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles, forestiers ainsi que de redonner toute la place de la nature en ville. La CAPAP y est étroitement associé.

Le SCOT de l'Ouest des Alpes Maritimes, en cours d'élaboration et retenu dans le cadre de la démarche nationale « SCOT-Grenelle », propose de gérer le territoire de façon raisonnée et coordonnées sur le long terme. Il propose ainsi la définition d'un nouveau modèle d'aménagement moins consommateur d'espace. La définition de la trame verte et bleue à préserver, à l'échelle du SCOT, permettra d'asseoir une vision cohérente, au-delà des protections réglementaires existantes, de la préservation et de la valorisation des espaces naturels, forestiers et agricoles et des fonctionnalités écologiques sur l'ouest des Alpes Maritimes.

La ville de Grasse participe activement à l'élaboration en cours du SCOT Ouest au sein du syndicat mixte en charge du SCOT.

Équipements publics & logement

Actions conduites par la ville de Grasse

Programme de Rénovation Urbaine

Résumé : Le PRU est une déclinaison locale du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), piloté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU). L'objectif du PRU est de transformer les quartiers du centre-ville et de la gare, en difficulté, quant à leurs problématiques économiques, culturelles, sociales et d'habitat. Cette restructuration des quartiers vise en premier lieu à améliorer les conditions de vie des habitants, en créant des espaces attractifs. Menée dans un esprit de développement durable, la réflexion s'est orientée vers une reconstruction de la ville sur la ville.

Actions développées :

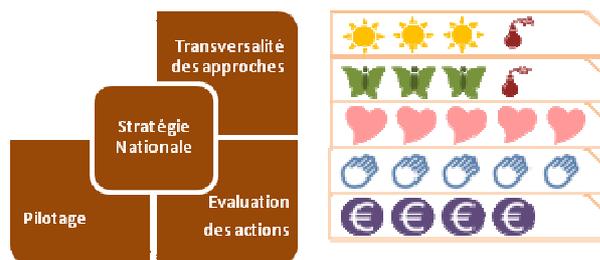
- *Création de logements* par la rénovation d'îlots dégradés : 23 logements sociaux de type PLUS, 45 logements en accession encadrée et 39 logements libres
- *la réhabilitation de 254 logements sociaux existants* (centre ancien & gare) permettant l'amélioration de la performance énergétique pour ses occupants
- *une dynamique commerciale* : la ZAC Martelly et la pépinière commerciale visant à créer 28 cellules commerciales le long d'un parcours marchand en continu entre les rues de l'Oratoire, Marcel Journet et de la Fontette.
- *une dynamique culturelle*, l'édification de la médiathèque Charles Nègre, équipement contemporain structurant de lecture publique et d'animation culturelle de 4400m² en plein cœur du secteur sauvegardé, et l'aménagement de l'espace public du Rouachier.
- *une dynamique sociale*, réalisation d'un centre social, structure d'animation de proximité
- *un aménagement global du quartier de la gare*, respectant les principes de conception d'un quartier durable
 - o Organisation du quartier autour d'équipements structurants afin de lui donner une identité qualitative (salle de spectacles, pôle intermodal, funiculaire)
 - o Réflexion sur les moyens de garantir dans le temps : une mixité de fonctions caractéristique d'un cœur de quartier (fonctions tertiaires, habitat et équipements publics), une mixité sociale grâce à une diversification des produits-logements (locatif, y compris locatif social, et accession)
 - o Protection d'une partie de la ceinture végétale existante à travers des servitudes d'espaces plantés
 - o Offre d'une gamme de services et d'équipements de proximité accessibles (création d'un groupe scolaire, développement d'activités commerciales, offre nouvelle de stationnement à proximité des équipements publics.

Un accompagnement social :

- Par l'instauration d'une *Gestion Urbaine de proximité (GUP)*, destinée à améliorer le fonctionnement du centre ancien par une gestion concertée au plus près des besoins et préoccupations des habitants et par la coordination des interventions concourant à la qualité du cadre de vie des habitants.
- Par la signature d'une *charte locale d'insertion*, dont l'objectif est de permettre le retour à l'emploi pérenne des habitants des quartiers visés par le PRU par l'insertion.
- *Un volet logement et accompagnement social* visant à reloger dans de meilleures conditions, les habitants des quartiers touchés par les travaux de rénovation.

Partenaires : Le Projet de Rénovation Urbaine, porté par la Ville de Grasse et objet d'un partenariat contractuel à travers la signature de la convention de rénovation urbaine en 2008 et de son avenant en 2012, parmi lesquels l'État, le Conseil Général, l'ANRU, le Conseil Régional, les bailleurs sociaux...

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Logements sociaux créés	nb	6		
Logements réhabilités	nb	148	106	
Logements en accession encadrée	nb			21
Commerces rénovés	nb		1	2

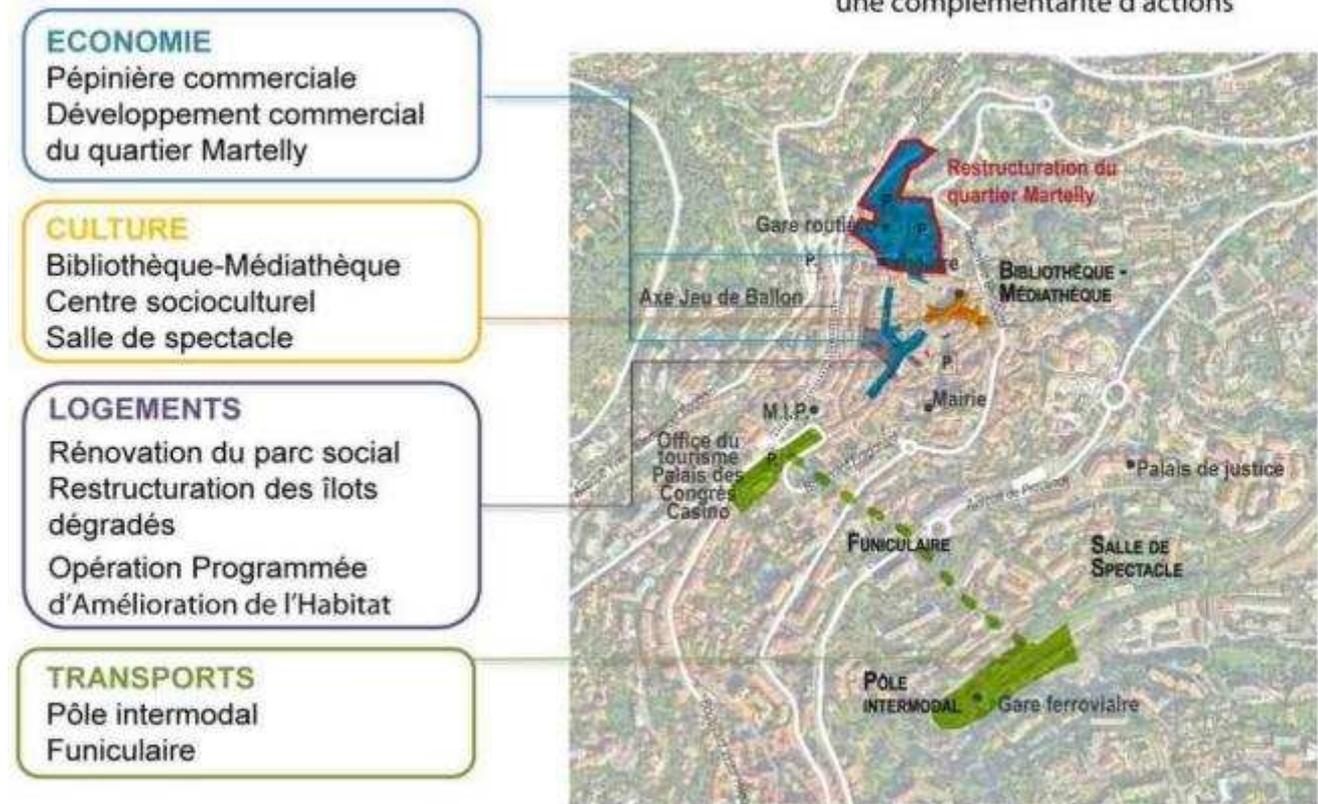


▪ **Un éco-quartier au cœur de la Ville : Martelly**

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du Grand Centre, la Ville de Grasse souhaite reconfigurer le quartier Martelly, porte d'entrée du centre-ville, afin d'en favoriser l'attractivité au bénéfice du Centre Historique par une programmation urbaine et commerciale ambitieuse. Cette restructuration vise en premier lieu à améliorer les conditions de vie des habitants, en créant des espaces attractifs dans un esprit de développement durable. Ainsi, ce réaménagement prévoit des équipements publics et commerciaux, des logements et une modification des modes de déplacement.

Depuis octobre 2010, la SEM Grasse Développement en tant qu'aménageur et maître d'ouvrage pour la Ville, orchestre une équipe composée de spécialistes en urbanisme, hydrologues et paysagistes. A l'issue de la concertation, fin 2012, une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du site Martelly sera créée et une mission d'architecte en chef sera confiée pour la vérification des PC lors des constructeurs (3 ans).

**Le Projet de Renouvellement Urbain,
une complémentarité d'actions**



Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

▪ **Habitat : des solutions de logement pour tous**

La question du logement est une des préoccupations majeures pour chacun d'entre vous car il est l'un des maillons de la dignité humaine.

Consciente des enjeux existants autour de la problématique du logement, la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence porte depuis toujours une attention toute particulière en matière d'habitat visant à répondre aux besoins des personnes les plus

défavorisées mais aussi des familles de classe moyenne ou encore à aider et accompagner les petits propriétaires dans la réalisation de leur projet « logement ».

▪ L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dans le cadre de l'OPAH, nous vous aidons à améliorer votre patrimoine, que vous l'habitez ou que vous le louiez sur le territoire de l'agglomération. En améliorant votre résidence principale, vous pouvez bénéficier d'aides allant de 30 à 80 %. En réhabilitant votre logement pour le louer, vous bénéficiez d'aides de 15 à 50 % et vous cumulez également de nombreux autres avantages, notamment fiscaux.

Les travaux visent prioritairement :

- - à réhabiliter des logements dégradés présentant un risque pour la santé et la sécurité de ses occupants,
- - à améliorer la performance énergétique du logement pour en réduire les charges,
- - à améliorer le confort et la qualité du logement,
- - à adapter le logement aux personnes en situation de handicap, de vieillissement ou en perte d'autonomie.

Transports & déplacements

Enjeux : Articuler le développement du territoire, les projets urbains et les projets de transports:

- - Développer l'offre de transports en commun mieux adaptée aux besoins (et à l'échelle du bassin de vie) et de parkings relais;
- - Développer une politique de stationnement claire;
- - Mettre en place une réflexion sur la place de la voiture en ville.

Objectif : La ville de Grasse souhaite mener une politique globale des déplacements en cohérence avec l'aménagement du territoire et favorable à une remise en cause de la voiture privée

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ Réhabilitation et requalification des voiries

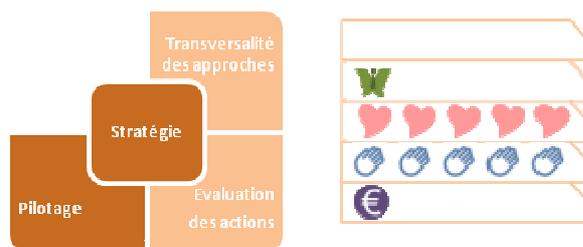
Descriptif : Entretien de la voirie et de ses dépendances (entreprises et régie municipale)

Intérêt : Maintenir en bon état les revêtements de chaussée et des trottoirs

Partenaires : Service Proximité et services techniques municipaux

Chiffre-clé : 400 000 €

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Voiries réhabilitées	m ²	22 222	20 000	24 000
Requalification de voies				
Requalification de carrefours				1



Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois

▪ Développer un réseau de transports climatiquement durable :

Le PADD du SCoT pose les bases de la structuration du territoire par un réseau organisé et hiérarchisé de transports collectifs permettant de relier les pôles d'emplois aux secteurs d'habitat et les principaux centres urbains du territoire.

Les études complémentaires sur la consommation d'espace financées dans le cadre des études « SCoT Grenelle » et menées en interSCoT avec la CASA ont permis d'évaluer les impacts énergétiques de l'étalement urbain et serviront de base à la définition des prescriptions du document d'orientations et d'objectif, actuellement en cours d'élaboration.

- **Le développement du covoiturage :** un site internet de covoiturage www.ottoetco.org a été mis en ligne 2008 en partenariat avec Sillages, la CASA, le SITP.

- **Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP)** (compétence Transports en Commun déléguée au Syndicat Mixte de Transport SILLAGES) : le projet de TCSP sur Grasse prévu à l'horizon 2014 renforcera la part de déplacements effectués en transports collectifs, en proposant une offre adaptée de report modal de la voiture vers le transport collectif. En réduisant le trafic routier, il aura un double impact sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air. Les travaux doivent démarrer en 2013.

- **Pôle Intermodal de Grasse**

Les travaux ont débuté en décembre 2009 et se sont achevés au 1^{er} semestre 2012. La gare routière a ainsi été ouverte le 16/07/2012 et le parking relais début septembre 2012. Cet ouvrage comprend : un parking-relais d'une capacité de 220 places, une gare routière qui accueillera les bus urbains et les cars interurbains, une zone de stationnement de véhicules de transports collectifs routiers. Les cheminements d'accès sont par ailleurs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ils visent à encourager les usagers à utiliser les transports en commun, et faciliter les échanges entre les différents modes de déplacements (train, bus urbains, cars interurbains, voiture, 2 roues, vélos, piétons, futur funiculaire).

Pour accompagner la remise en service des infrastructures ferroviaires reliant Grasse au littoral azuréen, le Pôle Azur Provence s'est engagé à développer l'intermodalité aux abords des lieux de jonction afin de faciliter les connexions entre les différents modes de transport, à la fois en termes d'efficacité et de sécurité.

Opération réussie après plusieurs années de patience de la part des habitants, l'inauguration et la mise en service du pôle intermodal de Grasse a été effective en juillet 2012. Les usagers peuvent désormais sauter d'un vélo à un bus ou d'une voiture à un train dans un même lieu avec des correspondances étudiées.

- **Premières rencontres autour des véhicules propres**

Un circuit d'essais et de démonstration de véhicules « propres » a été mis en place le 14 avril sur le site du Pôle intermodal, Cet événement, a pour ambition de sensibiliser, d'aider et d'accompagner aussi bien le public, les entreprises et collectivités, aux solutions déjà existantes, et ainsi permettre de réduire l'impact des déplacements sur notre environnement.

- **Création d'une ligne Funix**

Résumé : Une nouvelle ligne de « Sillages » dessert depuis 16 juillet 2012, le pôle intermodal au centre historique toutes les 15 minutes

Assurer la tranquillité et le vivre ensemble

Actions conduites par la ville de Grasse

- **Vidéo surveillance**
- **Éducation aux gestes pour mieux vivre ensemble**
- **Lutte anti-tag par végétalisation des murs**
- **Journée du chien éco-citadin**

Nouvelles technologies

Actions mises en place par la ville de Grasse

- **Mise en place de 3 zones WIFI**
- **Équipement informatique des scolaires et péri-scolaires**
- **Application Smartphone « Grasse » et « Grasse monument tracker »**

2^e Partie :

Grasse, un territoire de plus en plus attractif.

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable.

DYNAMISME ECONOMIQUE

Ce bilan présente volontairement des actions, des projets et des programmes portés à d'autres échelons territoriaux, notamment par la Communauté d'agglomération du Pôle Azur Provence (CaPAP).

Cela est à la fois lié au fait que ces actions ou activités ont lieu sur le territoire grassois, mais aussi et surtout du fait que la ville de Grasse est partie prenante dans les décisions et les orientations prises à leurs échelles ou dans leurs instances décisionnelles.

Favoriser l'émergence d'une économie locale durable et solidaire



Développement commercial

L'ensemble des commerces de quotidien et des commerces en pôle de vie emploient à l'échelle nationale la moitié des salariés du commerce en 2007 et se retrouvent en grand nombre dans les secteurs de l'alimentation spécialisée, de l'habillement et des magasins populaires. L'enjeu relatif aux commerces est d'assurer leur maintien et l'équité territoriale au niveau de leur répartition. Au regard du développement durable, l'activité commerciale pour une collectivité doit répondre aux besoins des quartiers (intégrant une réflexion plus globale sur les équipements existants à l'échelle de la ville), assurant une mixité fonctionnelle dans les quartiers et un accès pour tous à ces commerces, facteur d'équité sociale mais aussi de lien social.

Le territoire communal a vu un développement commercial récent relativement important sur les secteurs périphériques de la ville. En revanche c'est le secteur du centre-ville qui souffre d'un réel problème de dévitalisation de son commerce, peu favorable à l'attractivité de ce quartier. Le Projet de Rénovation Urbaine est accompagné d'un projet phare de redynamisation commerciale.

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ Pépinière commerciale

Résumé : La Ville de Grasse a confié, à la Société Publique Locale « Grasse Développement », la mission d'acquérir, de rénover et de louer des cellules commerciales à des conditions avantageuses.

Descriptif :

- Commerces situés sur les secteurs Oratoire / Journet / rues Droite et Fontette
- Après s'être assuré d'une reprise économique effective, dans un délai estimé à 5 ans d'existence, ces locaux sont remis en vente avec priorité d'achat aux locataires
- Gestion des locaux et veille sur les implantations commerciales.

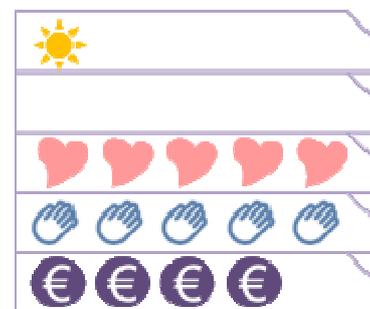
Intérêts :

- Dynamique commerciale du centre historique
- Améliorer l'offre commerciale en centre-ville et maintien des commerces de proximité

Partenaires : ANRU ; SPL Grasse Développement ; CaPAP ; Office du Tourisme ; service Foire et Marchés

Axes de progrès : Dans le cadre des prochaines restructurations d'îlots, 9 autres commerces (de 30 à 130 m²) seront créés.

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Locaux maîtrisés	Nb		40	
Cellules rénovées	Nb		24	
Commerces créés (cumul)	nb		12	21
Demandes de locaux	Nb		42	
Nouvelles installations	Nb		10	



▪ Carte shopping

Résumé : Une carte de fidélité "shopping" a été mise en place en 2000 en centre-ville de Grasse sous l'impulsion des services de la Mairie, dans le cadre du FISAC avec la Fédération Économique de Grasse. Elle est sans engagement et simple d'utilisation. 10 000 clients la possèdent. A Grasse, acheter c'est encore gagner des euros !

Descriptif : Cette carte de fidélité fonctionne comme un porte-monnaie électronique et peut être utilisée chez les commerçants et boutiques adhérentes. Ils sont identifiés par une petite carte « 1 POINT = 1 EURO ».

Elle offre la possibilité de cumuler et de dépenser des points, selon un système de calcul (+ 2% du montant de l'achat transformés en points si alimentaires ; + 4% si non alimentaire et chez Auchan seulement à partir de 80 €)

Intérêt :

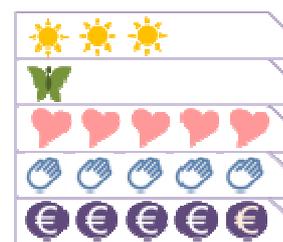
- Favoriser l'activité commerciale en centre ancien
- Fidéliser les porteurs de la carte auprès des commerces du centre-ville ainsi qu'à Auchan
- Inciter à dépenser les points dans commerces du centre ancien par la possibilité de régler les achats avec la carte.

- Stationnement facilité : paiement direct du parking « Notre Dame des Fleurs » et « Cours Honoré Cresp ».

Partenaire : Auchan (depuis le démarrage en 2000) la Fédération Economique de Grasse « FISAC » et « Grasse Développement »

Chiffres clés : + de 10 000 porteurs actifs avec une progression permanente de l'ordre de 10 à 15 %/an

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Boutiques et commerces	Nb	35	40	55
Porteurs de carte	nb	40	45	55
Traitement de litiges courants (<i>vol, invalidité, perte</i>)	nb		57	?



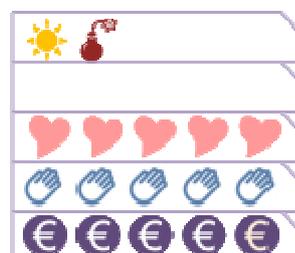
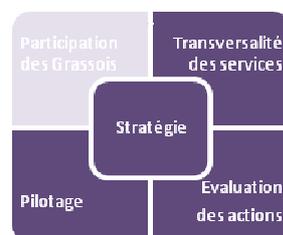
▪ 2 heures de parking gratuit

Résumé : La Ville de Grasse a souhaité accroître sa participation au développement commercial du centre-ville en offrant des heures de stationnement gratuit

Descriptif : deux heures de stationnement gratuit en parking souterrain toute la journée du samedi et lors des semaines commerciales (Noël...).

Intérêts : Inciter la fréquentation du centre historique et redynamiser le commerce du centre –ville.

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Ticket gratuit	nb			
Coût	€			



Tourisme

Le tourisme est le premier secteur économique national mais il doit relever le défi du développement d'un tourisme durable qui, selon la définition des Nations Unies « doit exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement, respecter l'authenticité socio-culturelle des communautés d'accueil et assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques équitablement répartis ».

La ville de Grasse est confrontée à une situation paradoxale : de renommée mondiale grâce aux fleurs et aux parfums, la ville ne parvient pas à avoir une attractivité touristique à l'échelle régionale, ni à « fixer » sur son territoire les touristes de passage. Néanmoins, grâce au travail de mise en valeur de nos patrimoines et plus particulièrement dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire » l'Office de Tourisme de Grasse, avec les services municipaux, ont pris la mesure des potentiels de la ville et de ses environs. Ainsi, depuis une dizaine d'années, la ville s'est engagée dans des actions concrètes de valorisation de ces potentiels par le biais d'actions de dynamisation.

La valorisation de l'identité locale, des cultures et savoir-faire régionaux sont parmi les principaux éléments à privilégier.

- Renforcer l'attractivité touristique de Grasse autour de ses atouts identitaires
- Améliorer l'animation en centre-ville, notamment en soirée
- Rôle important joué par le Théâtre de Grasse au niveau de l'attractivité régionale
- Rôle majeur du musée international de la Parfumerie (MIP) : renommée internationale autour du parfum
- Projet « Ambassadeur » : formation des personnes travaillant au service du public afin de transmettre des notions de base de qualité d'accueil des touristes (services municipaux, hôtels, etc.)
- Engagement dans le tourisme durable depuis plusieurs années : animation de routes thématiques « de la Lavande », « de la Rose »

Développement d'une gamme de produits de promotion des activités des partenaires du réseau orientée autour de 4 axes : fleurs et parfums - culture et patrimoine - art de vivre et gastronomie - nature et plein air

▪ **Visites conférences - Ville d'art et d'histoire**

Résumé : Dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire », des actions sont entreprises favorables à l'attractivité du centre-historique

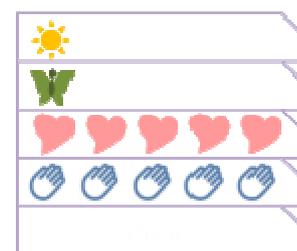
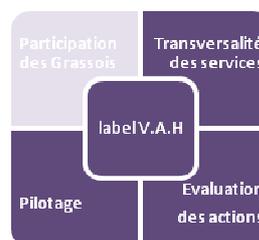
Descriptif : Tous les mois les programmes sont publiés dans le journal Kiosque et sur les sites internet de la ville et de l'office du tourisme.

Les parcours « Cité Historique » sont traduits en plusieurs langues.

Intérêts : développer un tourisme culturel

Partenaires :

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Visites évènements	nb			
Participants	nb			
Proportions jeune	%			
Proportions séniors	%			
Proportions Grassois	%			



▪ **Ambassadeurs de l'accueil touristique**

Résumé : dans le cadre d'une démarche touristique de proximité active, l'Office de Tourisme a imaginé, en partenariat avec le Label Ville d'Art et d'Histoire et le musée international de la Parfumerie, une session de formation gratuite d'une matinée, accessible à tous.

Descriptif : cette démarche s'inscrit dans la stratégie touristique menée par l'Office de Tourisme depuis de nombreuses années visant à structurer ses actions autour de 4 axes de promotion (fleurs et parfum, culture et patrimoine, art de vivre et gastronomie, plein air)

Intérêts :

- former les partenaires pour qu'ils puissent mieux informer leur clientèle.
- Le mot d'ordre : "On parle bien de ce que l'on connaît bien ! »

Partenaires : tous les partenaires et acteurs du tourisme grassois

Chiffres clés : action mise en place en 2011

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Sessions de formations	nb	12	7
Personnes formées	nb	148	81



▪ **Expo-rose**

Résumé : Chaque année depuis 42 ans cette manifestation est un grand rendez-vous départemental, régional et international

Descriptif : Durant quatre jours, la ville devient un véritable écrin pour la rose. Qu'elle soit coupée ou en rosier, d'un blanc pur ou d'un rouge grenat, c'est la rose en général qui est mise à l'honneur à Grasse pendant Expo Rose.

Intérêts :

- Promotion de la production horticole et émulation entre tous les producteurs (lauréat et prix)
- Valorisation du savoir-faire des obtenteurs de roses.

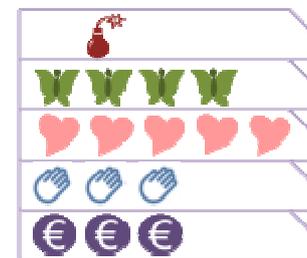
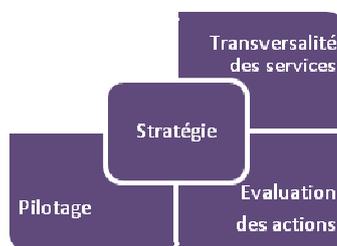
- Échanges des connaissances entre amateurs et professionnels
- Scénographie spectaculaire pour tous les visiteurs

Partenaires : les professionnels de la rose (créateurs, diffuseurs et producteurs, organismes horticoles) régionaux et nationaux, le public et les partenaires culturels et événementiels de la ville de Grasse.

Thématique 2012 : la Mode

N'est-il pas de meilleures scénographies que la mode pour mettre en lumière les quelque 80 000 fleurs déclinées en compositions et rosiers de jardin ? Ainsi, la MODE sous ses multiples habits sera en 2012, l'écrin privilégié de la ROSE célébrée à Grasse depuis 42 ans

INDICATEURS	Unités	2012
Visiteurs	Nb	12 300
Producteurs Roses	nb	113
Obtenteurs Roses	Nb	10
Rosiers expo	Nb	16080
Fleurs	nb	58000



▪ Animations fête du Jasmin,

Résumé historique : La première Fête du Jasmin voit le jour les 3 et 4 août 1946.

Pas de bataille de fleurs ni de corso fleuri pour cette première édition, mais des réjouissances populaires avec concerts, exposition de peintures, défilés de musiques militaires, kermesses, spectacles de marionnettes, feux d'artifice et, bien évidemment un grand bal pour clôturer la fête.

C'est en 1948 que l'on voit, pour la première fois, deux carrosses décorés, traînés par de magnifiques pur-sang, avec cinq ravissantes jeunes filles et des brassées de fleurs : le jasmin devient roi.

Descriptif : De nos jours, la fête a évolué, tout en gardant son caractère provençal et traditionnel.

- Le corso est composé d'une dizaine de chars somptueusement décorés avec à leur bord, des jeunes filles qui lancent des fleurs de toutes les couleurs.
- Pour animer cette fête, de nombreux groupes folkloriques, fanfares, artistes de rues et autres formations françaises et internationales participent à ces réjouissances.

Ces formations, aux costumes multicolores et typiques, donnent à la fête un caractère haut en couleurs et maintiennent son côté populaire, pour le plus grand plaisir des Grassois et des résidents de la Côte d'Azur, mais également des touristes nombreux dans notre région en cette saison, heureux de se faire asperger d'eau de jasmin par les sapeurs-pompier !

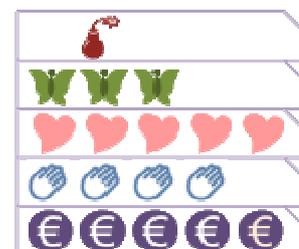
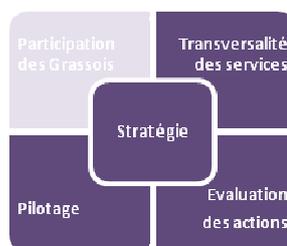
Intérêts :

- Tradition grassoise
- Accueil des villes jumelles
- Animation touristique

Chiffres clés : Au total, 50 000 fleurs sont utilisées pour la bataille de fleurs et environ 20.000 pour la décoration des chars.

Partenaires : Cette année un char du dessinateur humoriste grassois Kristian est présenté pour la 1ere fois en partenariat avec l'industrie carnavalesque de Nice.

INDICATEURS	Unités	2012
Chars	nb	8
Artistes	Nb	300
Fleurs	Nb	50 000



▪ Animations Noël

Résumé : Pour marquer le démarrage des fêtes de Noël coïncidant avec le solstice d'hiver, il a été demandé à chaque habitant du centre ancien et aux commerçants d'allumer symboliquement une bougie sur le bord de la fenêtre.

De nombreuses festivités se sont déroulées du 12 décembre au 6 janvier sur plusieurs sites de la ville et dans les hameaux.

Descriptif : Marche aux flambeaux ; Foires attractives ; Animaux de la ferme ; Crèches ; Animations déambulatoires ; Ateliers de cuisine ; Concerts ; Informations patrimoniales ; Messes ; Spectacles culturels ; Stands de dégustation et la star pour les enfants l'arrivée du « le Père Noël » en plusieurs lieux car il possède le don d'ubiquité !

Intérêts :

- Fédérer tous les Grassois d'origine diverses autour de festivités communes
- Partage de moments de convivialités, de chants, de musique, de tradition et de plats.
- Investir le site du « Jardin des plantes » lieu symbolique pour les Grassois avec des animaux de la ferme
- Émerveillement et éveil au monde agricole pour les enfants.
- Navettes assurant le transport en commun pour limiter les déplacements individuels.

Partenaires : Fédération des commerçants de Grasse ; Association Cooking Class ; Le Cœur Musical et Théâtral ; Cantifolia ; Paroisse Saint-Honorat ; Espace Terroir ; Comité des fêtes St-Antoine ; Lei Beisso Luserno et divers services de la ville (Fêtes et Éclairage public, Ville d'art et d'histoire, Médiathèques, Conservatoire de musique) et l'office municipal des retraités pour la décoration des spins.

▪ Éclairage et mobilier décoratif

Résumé : Depuis plusieurs années le service des fêtes réalise des décorations festives sur la base technologique de LED et réduit les périodes horaires d'éclairage. Ceci en maintenant le côté festif et chaleureux des illuminations de Noël.

Descriptif : Fabrication et installation du matériel festif lors des manifestations expositions et plus particulièrement lors des fêtes de Noël.

Intérêts :

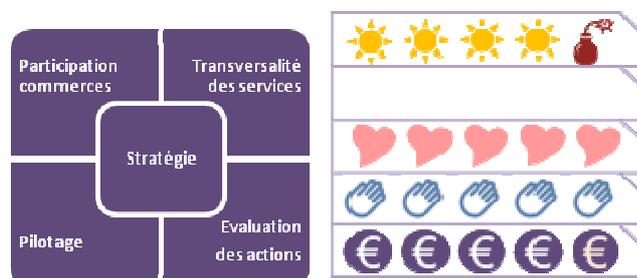
- Économie d'énergie et réduction des interventions pour changer des lampes.
- Émerveillement des petits et des grands lors des illuminations des rues et des places.
- Créer des espaces festifs pour l'organisation d'événements grassois indispensables aux liens sociaux et identitaires.

Axes de progrès :

- Rationaliser les lieux d'installation pour éviter l'éparpillement et centrer les actions.
- Optimiser les programmations festives.

Partenaires : l'office municipal des retraités pour la décoration des spins.

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Interventions fêtes	Nb	596	
Motifs posés	Nb	783	
LED/ parc ancien	%	68	70
Période d'éclairage (illumination)	Heures	17h à 04h	17h à 01h
Économie d'énergie	€/an	5000	



Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

▪ Siestes parfumées.

Résumé : Profiter d'un transat dans 3 sites exceptionnels pour admirer un point de vue unique sur le bassin grassois ou se reposer dans un espace ombragé à l'heure de la canicule

Descriptif : 3 sites aménagés de 11h à 17h et balades sous les fragrances des parfumeries grassoises dans les rues piétonnes du centre historiques.

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Sites aménagés	nb			3
Rues équipées de vapeur à parfum	nb			2



Agriculture, horticulture, sylviculture, circuits courts

L'agriculture est une activité vitale dans toutes les sociétés, élément-clé de souveraineté alimentaire, elle est aussi porteuse de nombreux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. De plus, en tant que gestionnaire d'une grande partie du territoire, l'agriculture préserve les paysages et les espèces et assure ainsi la biodiversité des milieux agricoles.

L'une des particularités de la ville de Grasse tient de ses paysages ruraux témoignant de l'importance de son passé agricole. Si l'agriculture n'est plus un secteur d'activité important en termes d'emplois et de richesses, il fait l'objet d'une réelle volonté politique aussi bien au niveau de la ville que de l'agglomération de préservation de ces espaces ruraux et de redynamisation de l'activité agricole.

Au-delà de l'enjeu paysager, le maintien d'un secteur agricole dynamique est l'occasion pour la ville de développer de nouvelles niches à valeur ajoutée reliée à d'autres domaines tels que le tourisme ou l'industrie-recherche.

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ BIO-GRASSE

Résumé : Marché annuel bio regroupant exposants alimentaires et bien-être, producteurs bio locaux, exposants professionnels de l'éco-habitat (chauffage, réfection façade, économie d'énergie, ..) et éco tourisme, stands associatifs d'information et ateliers (tout public) sur divers thèmes (maternage, agriculture locale, sport, info énergie, développement personnel, éducation à l'environnement...), conférence et repas bio.

Descriptif : La manifestation est directement axée sur une problématique de respect de l'environnement.

Outre les revendeurs de produits bio certifiés, présence de producteurs locaux et de stands d'information sur le recyclage, l'utilisation des déchets pour le compost, la connaissance de la petite faune de proximité, éco-tourisme (stand du PNR des Préalpes d'Azur, syndicat inter communal de Valberg, hôtel niçois Hi-Life).

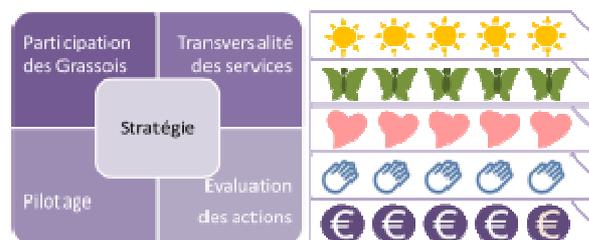
Intérêts :

- Marché ouvert au grand public, ateliers gratuits à 85% et 20% à 2€ ou 5€
- Stand sur l'aide à la création d'entreprises autour des métiers liés au développement durable
- Chaque produit alimentaire et bien-être doit être issu de l'agriculture bio et certifié comme tel (Eco Cert/Nature et Progrès...suivant le pays d'origine).
- Déjeuner Bio le dimanche
- Sensibilisation au mode de consommation durable et locale (via associations et producteurs locaux).
- Représentation du projet européen (France, Italie et Allemagne) « Bio Sotto Casa », par L'Association Italienne d'Agriculture Bio.
- Présentation d'un projet européen sur la promotion de la spiruline.
- Information et promotion des paniers fraîcheurs bio

Partenaires : Présence renforcée d'associations fournissant des informations concrètes au grand public sur diverses thématiques :

- recyclage, savoir-faire domestique lié au développement durable (fabrication de produits ménagers, pain)
- Association sur le thème du maternage (allaitement, couches lavables, portage, co-dodo, communication et éducation « non-violente »).
- Association sportive et de développement personnel.
- Association des Végétariens de France.
- L'implantation de ces stands au sein du marché, a permis une meilleure visibilité des associations par le public mais a aussi permis la réduction de la sollicitation auprès du personnel et l'impact de consommation énergétique dans le Palais des Congrès.
- Le réseau associatif a vu sa représentation multipliée par 3 entre 2011 et 2012.
- Stand librairie.
- Partenaires/intervenants locaux (Agribio06, Association des Traditions Provençales, Planète Science...)
- Conférence grand public du Pr BELPOMME « Santé, environnement, alimentation, produits phytosanitaires »

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
	nb			
	nb			



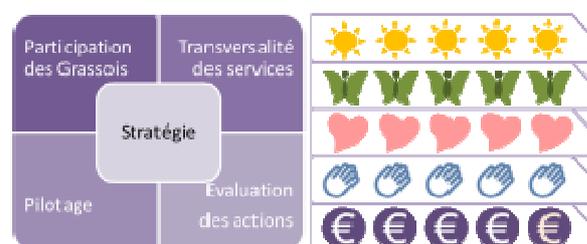
▪ Congrès International Aromathérapie & plantes médicinales

Résumé : Congrès annuel sur inscription réservé aux professionnels de la santé, paramédical, médecines alternatives, laboratoires de recherche et universitaires. Une partie du congrès est ouverte au grand public – ouverture de + en + importante (conférence-débat grand public, ateliers, stands)

Descriptif :

- Session d'une demi-journée sur la plante au secours de la pollution environnementale
- Conférence du Pr. Séralini sur les OGM et la pollution environnementale
- Palais équipé d'ampoules basse consommation
- WC équipé de sèche-main à air pulsé (plus de papier)
- Hébergement en centre-ville des congressistes/conférenciers (minimiser le recours au véhicule pendant le we du congrès)
- Session sur l'abeille liée à la survie de l'humain
- Session sur les maladies du métabolisme, plantes adaptogènes, plantes antitoxiques
- Producteur de spiruline des Iles d'Or
- La session du dimanche après-midi : ouverte librement et gratuitement au grand public : Conférence-débat (plantes et pollution / Médecine par les abeilles) – Projection du film-documentaire Kogis, le message des derniers hommes - Ateliers de découverte (aromathérapie familiale, réflexologie, huiles saintes, médecine douce) – participation financière -
- Une vingtaine d'exposants (produits naturels, bio, huiles essentielles, conseils)
- Stand librairie
- Congrès international (conférenciers et congressistes), échanges et partage d'expérience et de recherches.
- Concentration en un seul et même lieu de publics différents (chercheurs, industriels, producteurs, consommateurs), l'ensemble de la filière est représenté et peut s'exprimer.
- Présence d'une mutuelle pour les médecines douces
- Restauration (pauses-café et cocktail dînatoire bio)
- Présence de producteurs locaux d'huiles essentielles
- Exposants de produits bio, éco-responsables...
- Accès à la connaissance des savoirs des peuples ancestraux dans le respect et la non spoliation.
- Cohérence du congrès dans le cadre du pôle de compétitivité PASS (Parfums, Arômes, Saveurs et Senteurs)
- Kit d'accueil congressistes (sacs, stylo, bloc...) en matériau recyclé/recyclable
- Nombreux exposants labellisés Ecocert
- Tarifs préférentiels pour les étudiants et demandeurs d'emploi

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
	nb			
	nb			



Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

▪ Charte agricole

La Région PACA est la première région de France en termes d'agriculture biologique.

Dans les AM, en 4 ans, le nombre de certifications AB a augmenté de 80 % (En 2012, il existe 181 exploitations certifiées dans les AM) en maraichage principalement mais aussi dans l'oléiculture, souvent dans le cadre d'une activité diversifiée (élevage, maraichage, plantes à parfum aromatiques et médicinales, petits fruits rouges).

La réalisation de la Charte agricole s'inscrit dans une démarche interrégionale avec les Régions PACA, Languedoc-Roussillon et Rhône Alpes, avec pour objectif la définition d'actions concrètes pour le soutien de l'activité agricole sur le Pôle Azur Provence.

Elle a été signée en novembre 2007 pour une durée de 5 ans

La CAPAP a adopté une Charte agricole 2007-2012. Axe 7 : action pour utiliser les renouvelables dans les exploitations agricoles. Action sur la préservation de la ressource en eau. En parallèle, la Chambre d'agriculture mène une action vers les énergies renouvelables dans l'agriculture.

La Charte touchant à sa fin, la CAPAP devrait conduire une évaluation collégiale de la mise en œuvre du programme d'actions.

La CAPAP a engagé une réflexion pour développer les circuits courts (fiche action Charte agricole)

Convention entre Agribio06 et la CAPAP : animation du territoire, conservation de la biodiversité cultivée. Actions pour le développement des jardins partagés.

Grasse

Le PNR a demandé à avoir un point de vente AMAP sur Grasse et à organiser des journées interAMAP06.

Croissance verte et solidaire

L'économie solidaire est une approche différente de « l'économie de marché », son principe étant de démontrer que l'activité économique est pleinement compatible avec la redistribution équitable des richesses entre populations, territoires et générations. Cette vision de l'économie s'inscrit dans les principes du développement durable : elle se veut sociale et solidaire et replace l'humain au cœur des préoccupations économiques.

Aujourd'hui, l'enjeu du développement de l'économie solidaire mais aussi des éco-entreprises, passe par l'incitation à la création d'emplois « verts » et à leur pérennisation ainsi que par la promotion d'initiatives locales associant économie et solidarité.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un secteur émergent de l'économie locale à Grasse, potentiellement créateur d'emplois (8% en 2011). Il semble que la politique municipale ait déjà pris la mesure des enjeux d'un tel développement, notamment sur le plan de l'emploi.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

- **INNOVAGRASSE**

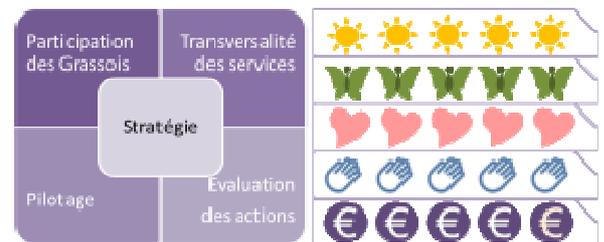
Résumé : Quelques entreprises investies dans la performance environnementale : INNOVAGRASSE : pépinière parfum et innovation. Entreprise The Green Communication sur la performance responsable.

La Ville accueille un certain nombre d'entreprises et d'industries. Avec la CAPAP, il est important de les rencontrer dans le cadre du Plan Climat afin d'identifier leur niveau d'implication sur les sujet de l'énergie et leurs attentes.

Intérêts : Parc d'activités aux normes HQE AROMA Grasse.

Partenaires : Pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
	nb			
	nb			



Vie associative

Le développement durable, pour être mis en œuvre efficacement, exige une ouverture du jeu démocratique dans nos pratiques. Ainsi tous les acteurs, les habitants, les associations, les entreprises, peuvent s'investir auprès des élus de la ville dans une action citoyenne, afin de réfléchir et de construire ensemble le territoire et leur cadre de vie dans une perspective de développement durable.

Le tissu associatif, très dense sur le territoire communal, assure à ce titre un rôle essentiel et contribue potentiellement à la vitalité de la démocratie locale, à la richesse et la diversité des initiatives locales, notamment à l'échelle des quartiers, et la mobilisation des grassois.

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ **Maison des associations**

Résumé : La Ville de Grasse a créé il y a quelques années la " Maison des associations ", un lieu interactif d'échange et de convivialité destiné à promouvoir le mouvement associatif de la commune.

Missions : - d'assurer une permanence d'accueil, d'animation et de gestion du planning d'occupation
- de guider, renseigner les responsables et membres actifs d'associations en matière juridique de création et de management d'associations.
- d'aider dans la réalisation des dossiers de demandes de subventions.

Description : Cette structure propose aux associations 17 salles pouvant accueillir de 3 à 40 personnes afin de leur permettre de pouvoir réunir et organiser leurs permanences, réunions, assemblées et conférences.

Intérêts : faciliter et accompagner la vie associative du territoire grassois.

Partenaires :

▪ **Forum des associations**

Résumé : L'organisation du Forum des Associations à chaque rentrée scolaire permet aux associations adhérentes de mieux se faire connaître des citoyens

Descriptif :

Intérêts : Promouvoir la vie associative à des périodes clés

Partenaires : Le siège de l'Association Forum est à la Maison des Associations

2^e Partie :

Grasse, un territoire de plus en plus attractif.

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable.

VIE SOCIALE et SOLIDAIRE

Ce bilan présente volontairement des actions, des projets et des programmes portés à d'autres échelons territoriaux, notamment par la Communauté d'agglomération du Pôle Azur Provence (CaPAP).

Cela est à la fois lié au fait que ces actions ou activités ont lieu sur le territoire grassois, mais aussi et surtout du fait que la ville de Grasse est partie prenante dans les décisions et les orientations prises à leurs échelles ou dans leurs instances décisionnelles.

Donner à chacun le droit de savoir et de participer selon ses propres ressources physiques et culturelles.

Améliorer l'accès aux soins



Action sociale

Actions conduites par la ville de Grasse

- **Création d'une crèche multi accueil Castel-Aroma**

- **Santé et accès aux soins**

L'association Alcool Assistance propose des sessions de formation afin de sensibiliser et de former les intervenants de terrains non spécialisés (adultes relais, policier municipaux et nationaux, conseillers de la Mission locale..) aux particularités de la maladie alcoolique. 15 intervenants ont participé aux sessions de formation pour mieux orienter et aider les personnes souffrant de cette maladie.

Le CUCS finance également les actions portées par l'atelier santé ville du CCAS à destination des habitants des quartiers prioritaires. L'objectif étant de favoriser l'accès aux soins pour tous et organiser des manifestations de sensibilisation (cap santé).

- **Lien Social et citoyenneté**

Le CUCS finance une action de l'association Soli-cités ayant pour objectif de développer et créer du lien social au sur les résidences Joseph Delorme et Virgile Barel en mettant en place des jardins familiaux. Le financement porte sur le poste du médiateur jardinier chargé de mobiliser les familles et animer le réseau partenarial. Cette action mobilise 50 familles du Plan de Grasse.

Le CUCS finance une action de l'association Alph'Aspres sur le quartier des Fleurs de Grasse. Le financement accordé permet aux deux adultes relais d'assurer la coordination des acteurs et surtout la médiation individuelle, l'aide à la parentalité, l'aide à l'accès aux services publics et au logement auprès des habitants du quartier. En 2012, 280 personnes ont été concernées.

Sur les quartiers du centre historique et de la Gare, le CUCS finance une autre action portée par l'association Harjès. « L'accompagnement social et global », action destinée aux publics les plus en difficultés afin de leur proposer un accompagnement social transversal et individualisé. 650 personnes sont visées par cette action en 2012.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

- **Plan Local de Santé Publique**

Résumé : renforcer les actions de prévention et d'éducation à la santé

Améliorer l'accès aux soins

Accompagnement social et sanitaire

Réduire les effets négatifs de la précarité et de l'isolement social

Porteur : CCAS

Éducation & jeunesse

La finalité de la sensibilisation à l'environnement est d'amener toute personne à prendre conscience du lien entre l'homme et son milieu, son cadre de vie naturel et social, et de mesurer les conséquences de ses actes et la portée de chacun des choix fait dans la vie quotidienne, pour, finalement, changer de comportement et contribuer ainsi à la nécessaire mutation de notre société.

De nombreux acteurs publics et privés prennent des initiatives dans le cadre de leurs activités et de leurs responsabilités respectives pour que le plus grand nombre d'entre nous accède à une connaissance et à une culture partagée des enjeux qui sont liés au développement durable.

La ville de Grasse s'inscrit dans cette dynamique depuis plusieurs années et mène déjà des actions en faveur d'une meilleure sensibilisation des habitants dans le domaine de l'environnement et sur de nombreuses thématiques du développement durable.

Pour renforcer la portée à long terme de ces actions, la ville souhaite donner une place particulière aux actions qui mobilisent les jeunes générations.

L'épanouissement des jeunes est lié avec la réalisation d'un projet de vie et d'un projet professionnel. À une époque où il est difficile pour chaque jeune adulte de trouver sa place dans la société, le dynamisme créatif et le soutien aux initiatives locales est un véritable enjeu de développement durable. L'enjeu est double, il se réfère aux individus eux-mêmes, à leur épanouissement,

mais aussi au développement du territoire et à sa capacité de muter avec la société actuelle. Accompagner et faire éclore les projets est la condition sine qua non à l'attractivité qu'un territoire peut exercer sur la nouvelle génération.

Le territoire de Grasse est relativement bien équipé sur l'ensemble de ses quartiers aussi bien en termes d'équipements scolaires que d'installations de loisirs. Les services de la ville (jeunesse, éducation etc.) et les associations sont fortement mobilisées pour offrir aux jeunes grassois aussi bien les conditions de réussite scolaire que d'épanouissement personnel.

Néanmoins, certains quartiers manquent de lieux pour les jeunes, et de manière générale, la jeunesse adolescente manque de lieux de divertissements.

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ Accueil de Loisir Périscolaire

Descriptif : De Janvier à juin, un atelier d'initiation informatique a été mis en place, sur l'accueil périscolaire de Gérard Philippe.

De septembre à décembre un atelier d'initiation vélo est mis en place sur les AL élémentaires dont l'objectif est de familiariser les enfants avec les règles de déplacement à vélo sur la route.

Depuis Février 2012, 5 accueils de loisirs fonctionnent également sur le temps de la pause méridienne. Des réunions avec les directeurs de ces écoles ont eu lieu. Des activités en lien avec les projets d'école sont mises en place et proposées aux enfants qui souhaitent y participer (Jeux de société et Jeux extérieur pour les maternelles ; Potagers, Expression, Jeux collectifs, Initiation cirque, Origami, pour les élémentaires.

De petits groupes d'activités sont mis en place afin de favoriser les échanges entre enfants et adultes.

Après un bilan-évaluation en juin entre les directeurs d'école, les directeurs des centres de loisirs, le chef de service et la Directrice Générale Adjointe, l'expérience est reconduite en septembre.

Exposition en Juin, lors de la fête des sports et des loisirs, des réalisations des accueils de loisirs de la ville.

Journée de valorisation des réalisations des accueils périscolaires et du savoir-faire des animateurs.

Lors de cette journée, les animateurs du Service Jeunesse et des Associations ont animé des ateliers et activités pour les jeunes et leurs familles.

Tous les animateurs permanents ainsi que des animateurs vacataires ont été mobilisés.

Intérêts : C'est un temps de loisirs et de découverte d'activités (arts plastiques, expression, jeux extérieurs et de société, bricolages, initiations échecs), un vrai temps éducatif.

Cette action fait l'objet d'une fiche projet « Agenda 21 ». (E5.3action 1). C'est une action du Contrat Enfance Jeunesse signée avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle concourt à une réponse adaptée aux besoins des familles et à la prise en compte du temps de l'enfant dans sa globalité. Prévues sur 4 ans, elle fait partie du schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse. Une évaluation qualitative et quantitative a lieu avec le partenaire lors d'un comité de pilotage.

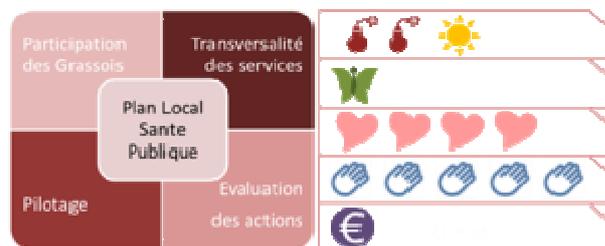
INDICATEURS	Unités	2011		2012		2013	
		Jan. Juin	Sept. Déc.	Jan. Juin	Sept. Déc.	Jan. Juin	Sept-Déc.
Enfants inscrits	nb			1394	1218		
Jours de fonctionnement	nb			86	53		
Accueil après la classe	nb		13	13	13		
Accueil pause méridienne	nb			5	5		
Thèmes travaillés	Type		Les contes		DD & Environnement		

▪ Création d'une fresque en mosaïque

La réalisation de la fresque en mosaïque (par l'ensemble des périscolaires élémentaires de la Ville) a eu lieu de Janvier à Avril 2012. La pose a été faite par un chantier de jeunes (vacances de printemps). Cette mosaïque a été installée dans l'escalier menant à l'école maternelle Gambetta.

Les enfants ont ainsi contribué à l'amélioration de leur cadre de vie. (Fiche Agenda 21 E6.3 action 3)

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
	nb			
	nb			



▪ Chantiers jeunes

Le principe des chantiers de jeunes s'articule autour de 3 axes : les travaux, la vie quotidienne et les loisirs. Chaque moment est prévu comme un temps d'animation, qui doit permettre de développer des apprentissages techniques mais aussi des « savoir être » et des « savoir faire ». Plusieurs sortes de travaux ont été réalisées : maçonnerie, environnement, mosaïque, réfection de sentier. En 2011, le projet phare était la réfection de la façade du Service Jeunesse à Saint- Claude.

En 2012, le projet phare était le rafraîchissement des **anciens locaux de « France Télécom » au plateau Napoléon (Roquevignon).**

Les travaux :

- Débroussaillage des alentours du bâtiment.
- Travaux de jardinage et taille.
- Dépose des moquettes (sols et murs) et nettoyage des sols
- Enduit et peinture des murs des salles - bâtiment gauche.
- Dépose des faux plafonds dans la cuisine et enduit des murs.
- Peinture du préau.
- Mise à nu des pierres de taille d'une ancienne fontaine.

Le lavoir de Plascassier : Inauguration le samedi 2 juin. 73 jeunes ont travaillé à la réhabilitation de ce lavoir pendant 2 ans.

Ouverture d'un sentier à la marbrière : Cette réalisation s'est effectuée sous l'impulsion du Service du Patrimoine labellisé « Ville d'Art et d'Histoire ». L'objectif de ce chantier était de créer un circuit sur les hauteurs de Grasse, présentant différents intérêts historiques. Les travaux ont principalement consisté à débroussailler, tailler et façonner un sentier pour permettre l'accès à une glacière et relier un autre sentier existant.

Cette action fait partie du schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse. Sa progression sur 4 ans fait l'objet d'une évaluation annuelle lors d'un comité de pilotage avec les partenaires. **Elle fait l'objet d'une fiche Agenda 21 (E7.1 action 3)**

▪ Accueils de loisirs et de séjours des adolescents

Les actions d'animations ont été pensées en tenant compte des lieux pour réduire au maximum les frais de déplacement.

Sur l'année 2012, une augmentation du nombre de journées jeunes bien qu'il y ait eu une semaine de fonctionnement en moins cet été. Ce qui peut être la conséquence de :

- Une équipe renforcée qui permet de mieux anticiper les projets
- Une offre élargie
- Une bonne réactivité face à la demande
- La reprise des permanences dans les collèges,
- L'attachement à la qualité de l'accueil des jeunes mais aussi des familles : disponibilité, écoute.

Des efforts ont été faits en termes de communication au sein du service.

- mise en place, une lettre de liaison entre le service et les familles en partenariat avec le service communication.

Cette année ce sont 42 stages en accueil de loisirs qui ont été proposés pour les 11/13 ans et les 14/17 ans pour un total de 246 jours de fonctionnement. Des thèmes variés sont proposés pour chaque période.

Par ailleurs, 33samedis ont été programmés, soit 352 journées / jeunes réalisées et 176 j/j en prévision.

Les samedis sont de plus en plus prisés et nous avons dû augmenter les effectifs pour accueillir plus d'adolescents. Cela s'explique par une nouvelle « génération » dans le public qui participe à nos activités (+ de 11-12). Nous avons la volonté de faire évoluer cette proposition.

8 soirées au théâtre ont été programmées et 6 se sont réalisées.

Cela représente 2 500 journées jeunes et 1040 j/j en prévisionnel.

Pour les séjours de vacances, 7 séjours répartis sur chaque période pour les 11/13 ans et les 14/17 ans soit un total de 39 jours de fonctionnement. Les séjours représentent **412 journées jeunes et 80 j/j en prévisionnel**

▪ **Éducation et accès aux savoirs**

Présentation : « Animation d'une classe relais » portée par l'association Harjès. La classe relais permet de prendre en charge des jeunes collégiens ayant des difficultés de violences et/ou décrochages scolaires.

Ces jeunes sont orientés vers une classe à effectif réduit avec un encadrement renforcé. Ils poursuivent leur scolarité dans un contexte plus adapté à leur situation et réintègrent leur établissement d'origine après une session de 3 mois (reconductibles). Cette action touche environ 40 jeunes par an.

L'action de l'association Alliance Française propose l'apprentissage et la consolidation des bases en français à des collégiens et des lycéens des quartiers prioritaires. Durant l'année scolaire 2011/2012, plus de 60 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement.

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité : A Grasse, les associations Harjès, Loisirs Éducation Culture et Loisirs Éducation Art proposent plusieurs cycles d'accompagnement à la scolarité au sein de sept établissements scolaires, tous situés dans un périmètre prioritaire.

Intérêt : Les CLAS ont pour objectifs (cf. cahier des charges de la CAF 2012/2013):

- d'accompagner le jeune dans la réalisation de ses tâches scolaires
- d'acquérir des méthodes, des savoir-faire, des attitudes favorisant l'acte d'apprendre
- d'élargir les centres d'intérêt du jeune par une ouverture sur des apports culturels et son environnement proche
- d'être un lien entre le jeune, les parents et l'école pour favoriser les relations
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

Au-delà de l'aide aux devoirs et d'un soutien méthodologique, l'intérêt est prioritairement de créer un lien et favoriser les relations entre l'enfant, les parents et l'équipe éducative. Durant l'année scolaire 2011/2012, 205 enfants ont pu bénéficier de cet accompagnement.

Culture

La culture correspond à l'ensemble des mœurs, des traditions, des croyances, des valeurs intellectuelles, spirituelles et affectives, des normes formelles et informelles influençant la façon de percevoir et d'agir sur le monde, caractérisant un groupe particulier de personnes et souvent lié à une région géographique ou un groupe social. C'est en favorisant les échanges culturels et l'expression créative de chacun que l'on parviendra à une meilleure connaissance, à une plus grande acceptation de l'autre et ainsi à l'intégration sociale et à la vie collective.

La culture fait partie du développement durable, au point que la Commission Française du Développement Durable (CFDD) propose de faire de la culture le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement.

La ville jouit d'un atout culturel très important lié aussi bien à son patrimoine historique et artistique, au parfum et aux fleurs, qu'à son théâtre d'envergure départementale. La ville possède dans ce domaine un véritable potentiel de rayonnement à l'échelle territoriale et de manière générale sur la Côte d'Azur, la culture apparaissant en effet comme la valeur ajoutée de la ville par rapport aux autres grandes villes voisines. Une volonté forte de valorisation de ces atouts est inscrite dans la politique événementielle qui cherche à « rénover » l'image de la ville aussi bien auprès de ses habitants, que de l'ensemble du département avec l'affirmation d'une identité grasseoise forte.

De nombreuses actions visent à favoriser l'accès de tous les grassois aux activités culturelles qui sont proposées mais la ville souhaite aller plus loin, en développant des initiatives au sein même de structures qui accueillent des personnes qui ne sont pas disponibles pour accéder à ces activités culturelles.

Le patrimoine culturel est l'expression du génie de l'homme et de son histoire, avec ses côtés positifs et parfois moins positifs. Préserver sa diversité témoigne du respect de l'homme et de ses créations et de la volonté de construire un avenir meilleur tout en tenant compte de l'expérience du passé.

Le patrimoine de Grasse fait partie des grands atouts de la ville : « Bâti remarquable », jardins, architecture rurale, ces éléments sont à la fois témoins des différentes étapes de l'histoire urbaine de Grasse autour de ses activités économiques (tannerie, parfumerie), et de sa tradition agricole et paysanne. La collectivité a pris la mesure de cette richesse et du double enjeu de préservation/valorisation. Des actions de la CAPAP permettent de compléter cette politique par des actions de sensibilisation.

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ Écoles chantantes

- Écoles Chantantes : en partenariat avec l'Éducation Nationale, interventions en milieu scolaire pour la pratique du chant choral (classes de la Grande Section de maternelle jusqu'au CE2, soit près de élèves) ; sept représentations à l'Espace Chris fréquentées par près de 2 500 personnes.

Billetterie assurée par la Ville. Recettes : 5 340 €. Subvention de l'Inspection Académique : 1 500 €.

▪ Fête de la Musique

- Fête de la Musique : co-organisation avec l'Espace Culturel Altitude 500. Participation de groupes locaux, d'associations et de groupes invités dans divers sites : 9 podiums en centre ville, ainsi que des groupes musicaux dans les chapelles et dans les quartiers. Musiques de styles variés.

▪ Fête de la science

Cette manifestation s'est tenue à Grasse, pour la deuxième année consécutive, du mercredi 10 au dimanche 14 octobre, en collaboration avec les services municipaux (Musées, Ville d'art et d'histoire, Médiathèque, Agenda 21) ainsi qu'avec un partenariat élargi (Pôle Azur Provence et Espace Jacques-Louis Lions, Erini, Planète Sciences Méditerranée, Observatoire de la Côte d'Azur, C.N.R.S., ESAIP-Grasse). Un programme sur la thématique "Les énergies pour tous" a été proposé en semaine pour le jeune public et principalement le week-end pour le tout public.

En ce qui concerne la fréquentation des animations tout public, il est à noter que :

- le jeudi 11 octobre à 18 h, à l'auditorium du MIP, 65 personnes ont assisté à la rencontre-débat "De la molécule à l'odeur" avec Jérôme Golebiowski, Maître de conférences au CNRS. Cette animation entraine dans la programmation des Jeudis du MIP ce qui explique certainement une bonne audience.
- la conférence "De la Terre à la Lune" du samedi 13 octobre à 16 h, à l'Espace Jacques-Louis Lions a attiré une cinquantaine de personnes.
- la conférence "La pollution lumineuse et ses impacts sur la nature" du samedi 13 octobre à 18 h à l'auditorium du MIP a eu peu de public (5 personnes). Initialement, une observation du ciel avait été prévue à l'issue de la conférence, mais cela n'a pas été possible principalement en raison de délais trop courts d'organisation pour le Service des Fêtes, et pour des raisons techniques et de sécurité. Le "package conférence + observation" aurait certainement attiré beaucoup de public. Cette animation serait à étudier pour 2013 dans le cadre de la manifestation nationale "Le jour de la nuit".
- la visite de la plateforme de chimie analytique ERINI du samedi 13 octobre de 10 h à 18 h a attiré 57 visiteurs.
- les visites guidées du site de l'ancienne usine de parfumerie Roure par Ville d'art et d'histoire ont connu une bonne fréquentation à 11 h et 15 h mais pas à 17 h.
- une soixantaine de personnes s'est rendue à l'Espace Jardiné de Roquevignon le dimanche 14 octobre

▪ Espace Culturel Altitude 500

Résumé : L'Espace Culturel Altitude 500 a pour premier objectif d'être un lieu d'accueil pour les jeunes et les musiques actuelles. Son second objectif est la prestation de services auprès des associations ou groupements et la mise à disposition de ses locaux et de ses équipements pour l'organisation de conférences, de concerts et d'ateliers divers de formation.

Descriptif : surface ? 2 locaux de répétition et d'enregistrement sont ouverts aux musiciens à des prix très attractifs (entre 4 et 15 € de l'heure).

Intérêts : Favoriser l'accès de tous les grassois aux activités culturelles.

Accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches culturelles

Événements originaux : Grande tablée ;

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Ateliers (mise à disposition locaux)	nb			
Spectacles				
Événements				
Fréquentation	nb			



▪ Un réseau de Médiathèques

Résumé : Un large choix de films, documentaires ou de fiction, destinés aux adultes comme aux plus jeunes, est mis à la disposition de tous les adhérents des médiathèques en centre-ville, à St-Jacques, au Plan de Grasse ou à Plascassier sur inscription gratuite.

Descriptif : Plus de 1000 DVD dans tous les genres cinématographiques : comédies, drames, policiers, fantastiques, westerns... qui représentent le cinéma français mais aussi international (américain, asiatique, africain...) et qui balayent toute la chronologie du 7^{ème} Art jusqu'à son actualité la plus récente.

Une grande variété de films documentaires qui abordent tout un éventail de thématiques : sociales, artistiques, scientifiques, historiques... ou encore musicales : concerts, artistes... et un fonds de DVD spécialement dédié aux enfants, des tout-petits aux plus grands (dessins animés, films d'aventure, documentaires...)

Le prêt de DVD est gratuit pendant 3 semaines (2 films de fiction et 2 documentaires par carte adulte. Pour les enfants, 1 film de fiction et un film documentaire).

Intérêts : Favoriser l'accès de tous les grassois aux activités culturelles.

Partenaires :

Animations remarquables :

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Adhérents Centre-ville	nb			
Adhérents La chênaiie-St-Jacques	nb			
Adhérents Le Plan de Grasse-	nb			
Adhérents Plascassier	nb			



▪ Atelier « Voir »

Résumé : L'atelier s'inscrit dans le projet de la future médiathèque Charles Nègre qui sera implantée au cœur de la ville historique. L'étude de l'œuvre de Charles Nègre et de son profond modernisme est également au programme.

Descriptif : Cet atelier propose à ses membres d'apprendre à mieux voir par la pratique de la photographie numérique. Mélange de prises de vues et d'analyse des photographies réalisées, conseils techniques, pratiques, esthétiques, les séances de deux heures ont lieu toutes les deux semaines, sauf pendant les vacances scolaires.

Intérêts : Le but recherché est l'enrichissement personnel par une plus grande attention portée aux personnes et aux choses qui nous entourent. En nous obligeant à ralentir, en étant plus conscient, la pratique de la photographie élargit notre regard et notre sensibilité.

Partenaires : Animé par le photographe et graphiste Michel Cresp à la Médiathèque du centre-ville de Grasse

Moments forts :

INDICATEURS	Unités	2011	2012
Adhérents	nb		
Expositions	nb		
	nb		



▪ Animations culturelles des médiathèques

Résumé :

Descriptif :

Intérêts :

▪ **Création d'une bibliothèque numérique.**

Résumé : Numérisation de manuscrits et documents d'archives

Descriptif :

Intérêts :

Partenaires : Collaboration entre la bibliothèque, le musée d'Art et d'Histoire de Provence et les Archives communales.

Chiffres clés :

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
	nb			
	nb			



Actions remarquables menées sur le territoire grassois.

Pôle Azur Provence défend une politique culturelle forte avec l'ambition de donner accès à la culture au plus grand nombre. Dans ce cadre, il soutient de nombreuses manifestations notamment le festival « Les Toutes Premières Fois » qui a pour but de promouvoir la culture cinématographique auprès de tous les publics. Il organise aussi ses propres manifestations en partenariat avec les bibliothèques du territoire comme le festival « Le Temps des Contes ».

▪ **Festival « le temps des Contes »**

Résumé : Ce festival éco-responsable organisé par Pôle Azur Provence, en partenariat avec les médiathèques et les bibliothèques du territoire, met le conte à l'honneur. Le festival a la particularité de se déplacer dans les 5 communes de la communauté d'agglomération en investissant chaque soir un lieu différent pour deux représentations.

Descriptif : Cette manifestation, haute en couleurs et en rêves, se veut être un rendez-vous festif et propice à la rencontre, à l'échange et au partage des émotions. Entrée libre.

Intérêts : Ce festival est un moment privilégié pour tous ceux qui veulent rêver, farnier, se lover, prendre du bon temps et ÉCOUTER des histoires.

Partenaires : Cet événement est l'aboutissement d'une concertation avec les bibliothèques, médiathèques municipales des 5 communes du Pôle Azur Provence (Pégomas, Mouans-Sartoux, la Roquette-sur-Siagne et Auribeau-sur-Siagne) et les partenaires qui partagent l'ambition commune de donner accès à la culture et à la lecture publique au plus grand nombre.

▪ **Le Théâtre de Grasse**

Scène conventionnée par le ministère de la Culture pour la Danse et le Cirque depuis 2002 et labellisée « Pôle Régional de Développement Culturel » par le Conseil régional PACA depuis 2003, le rayonnement du Théâtre sur l'est de la Région ne cesse de s'accroître.

Au fil des ans, le Théâtre de Grasse présente toujours une programmation de spectacles vivants éclectiques, souvent innovants et de grandes qualités artistiques, abordant toutes les disciplines : théâtre, musique, danse et cirque. Cette saison, le théâtre a reçu 29 000 spectateurs au cours des 118 représentations données dans et hors les murs.

Le Théâtre joue également un rôle majeur dans la création et la coproduction des écritures contemporaines par l'accueil de résidences d'artistes.

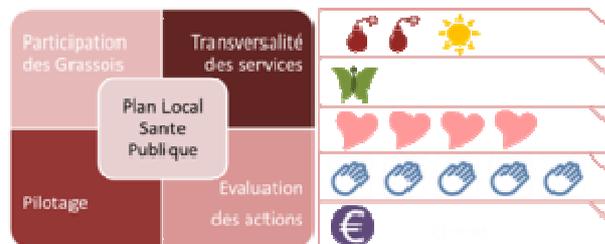
Simultanément, la Compagnie « Système Castafiore » (compagnie chorégraphique conventionnée) en résidence d'implantation à Grasse depuis onze ans, a conquis un public également nombreux et diversifié, national et international.

Résumé : Depuis plusieurs années, les abonnés et les spectateurs d'un soir bénéficient d'une programmation de spectacles vivants éclectiques, souvent innovants et de grande qualité artistique abordant toutes les disciplines : théâtre, musique, danse et cirque.

Descriptif : Transféré au Pôle Azur Provence en janvier 2010, il connaît un rayonnement qui va au-delà des frontières du territoire de l'agglomération. Scène conventionnée par le ministère de la Culture pour la danse et le cirque depuis 2002 et labellisée Pôle Régional de Développement Culturel par le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur depuis 2003, ce théâtre est une référence départementale.

Chiffres clés : Durant la saison 2011-2012, le TDG a reçu 29 000 spectateurs au cours des 118 représentations.

INDICATEURS	%	Période 2008 - 2012
Total des commandes sur les 5 dernières saisons		23 519
<u>Détail par origine</u>		
- Grassois (8089 commandes pour 1600 foyers)	36	
Habitants CAPAP	8	
- Communes autour de Grasse sauf CAPAP	10	
- CASA	21	
Spectateurs du reste des AM	20	
- Spectateurs PACA hors AM	2	



▪ Le Musée International de la Parfumerie (MIP)

La réouverture du musée sur 3 500 m² en 2008 –date à laquelle il a été transféré à la communauté d’agglomération- a été un événement marquant pour les habitants du territoire.

Avec un parti pris architectural audacieux, les visiteurs découvrent un musée de grande envergure, véritable témoignage du patrimoine historique et culturel du territoire.

Le MIP invente et propose toute l’année des animations olfactives et gustatives à l’intention de publics très divers : enfants des écoles (environ 8 000/an), professionnels de la parfumerie, étudiants, scientifiques, touristes...

Sports & loisirs

Depuis quelques années, la pratique sportive des français s’est développée de manière considérable tant par leur engouement à pratiquer un sport que par la diversité du mode de pratique. D’après une étude de l’INSEE de 2003, 71 % des personnes de 15 ans ou plus pratiquent une activité physique ou sportive, même occasionnellement ; les jeunes étant les plus investis dans le sport. L’enjeu ici réside dans la proposition d’une offre diversifiée, dans l’accès de tous aux activités sportives afin de favoriser la cohésion sociale sur des valeurs partagées, la structuration individuelle, l’intégration sociale et la vie collective.

Les pratiques sportives et activités physiques assurent en effet un équilibre dans la vie moderne tout en participant à la construction du lien social et à l’intégration des habitants. Les événements sportifs ouverts à tous permettent aussi un brassage générationnel autour de centres d’intérêts communs. L’accès au sport et à l’activité physique est incontestablement moteur d’échanges et de dynamisme local.

Au-delà des équipements sportifs existants, il s’agit de diversifier l’offre en aménageant les espaces publics et espaces verts de manière à développer et renforcer l’exercice d’activités physiques, dans une logique de proximité et de mixité sociale.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

Pour le plus grand plaisir des sportifs et afin de répondre aux attentes du plus grand nombre, le Pôle Azur Provence gère la construction, l’aménagement, l’entretien et la gestion des équipements sportifs qui ont été déclarés d’intérêt communautaire.

▪ Fête des sports et des loisirs

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire grassois.

▪ Piscine intercommunale Harjès

Avec un bassin de 25 mètres, elle offre à tous les habitants un équipement performant aux normes. Outre les activités classiques, elle offre des activités aquatiques pour les plus jeunes (BB dans l’eau) et l’accès à l’aquagym pour le 3^{ème} âge.

Plus de 120 classes, du cours préparatoire à la terminale, ont un créneau réservé à la piscine.

▪ **Piscine intercommunale Altitude 500**

Elle offre à ses usagers un cadre naturel exceptionnel avec une vue dégagée jusqu'à la Méditerranée. Cet équipement en plein air ouvre ses portes pour la saison estivale et propose un bassin de 50 mètres, un bassin d'apprentissage et une pataugeoire. Tout autour, un parc arboré de 5 000 m² où l'on peut pratiquer différentes activités (beach volley, ping-pong, musculation...) et un jardin d'enfants.

Chaque année, en juillet, des Olympiades sont organisées permettant aux petits et grands de participer à de nombreuses activités.

▪ **L'escrime pour tous**

L'escrime est une discipline suivie et très appréciée en pays grassois. Avec la livraison de la nouvelle salle d'armes en juin 2007, Pôle Azur Provence affiche sa volonté de développer l'escrime, ce sport qui existe depuis 30 ans à Grasse avec un nombre de pratiquants qui ne cesse de croître au niveau intercommunal et des résultats à la hauteur d'un enseignement reconnu. Les écoles élémentaires bénéficient de l'accès à cet équipement et 2 000 enfants environ ont découvert ce sport dans le cadre de leurs cours d'éducation physique et sportive.

La salle est composée de 5 pistes d'entraînement et de 8 pistes d'évolution. Sa configuration permet de recevoir une section handisport.

Égalité des droits et des chances

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées œuvre en ce sens et a réuni, dans un même texte, des dispositions favorisant la non-discrimination à l'égard des personnes handicapées à travers différentes législations de droit commun (éducation, logement, transports, etc.) et des mesures spécifiques visant, non seulement à compenser le handicap, mais également à faciliter l'accès aux droits et l'accès à la vie sociale et publique des personnes handicapées.

La configuration territoriale de Grasse (étendue, déclivité, voirie) rend difficile l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : logement, transports, emploi, services etc. La ville et l'intercommunalité ont commencé à mettre en place un certain nombre d'outils et dispositifs visant à répondre à l'exigence d'accessibilité des PMR.

Néanmoins, les efforts doivent être poursuivis pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux richesses de la commune en termes d'activités « récréatives » (qu'elle soit de nature sportive, culturelle, ou de loisirs en extérieur).

Actions conduites par la ville de Grasse

▪ **Commission communale pour l'accessibilité**

Création d'une commission communale

Animations d'équipes pluridisciplinaires en transversalité avec tous les acteurs et usagers

▪ **Suivi de la mise en conformité des voiries, espaces publics et ERP**

Action 1. Lancement d'un diagnostic de voirie sur les itinéraires prioritaires début 2011 fin Mai 2012

Lancement du plan d'action en Mai 2012

Action 2. Lancement d'un Diagnostic dans les Établissements Recevant du Public ERP - Fin 2011

Rendu d'une première tranche conditionnelle sur 48 établissements.

Solidarité internationale

La coopération internationale est un des défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable et en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

La ville de Grasse s'inscrit dans une véritable ouverture internationale de par la renommée qu'elle doit à ses parfums, ainsi que dans une culture de l'échange au travers de ses nombreux jumelages. Elle s'est par ailleurs engagée depuis quelques années dans un projet de coopération décentralisée visant à mettre à profit le savoir-faire de ses services dans le domaine de l'Eau dans une démarche d'aide au développement.

La Loi Oudin représente à ce titre une réelle opportunité : elle permet de dégager 1% du budget municipal des services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération décentralisée en lien avec une ONG, les entreprises locales et la population.

Actions conduites par la ville de Grasse

Coopération décentralisée avec la commune de Legmoïn au Burkina Faso

Résumé : Création de forages et réalisation d'un réseau de distribution d'Eau Potable

Descriptif :

- En 2010 la Ville de Grasse a fait réaliser avec l'aide technique de l'ONG Aquassistance 6 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ainsi que la révision de 9 forages existants.
- En 2011 6 nouveaux forages équipés de PMH + 1 forage pour le futur pompage solaire ont été réalisés toujours avec Aquassistance et l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC.
- En 2012 la première tranche d'un réseau d'Adduction d'Eau Potable de plus de 5 km muni de 54 branchements particuliers, de 2 bornes fontaines a été entrepris ainsi que la construction d'un château d'eau de 30m3 et la construction du logement du gardien. 2 villageois ont été formés pour les travaux de pose des conduites et la réalisation des branchements. Ces actions ont été menées grâce à Aquassistance, l'Agence de l'Eau RMC mais aussi avec le concours des villageois pour les travaux de terrassement et de pose des canalisations.

Intérêts : Rendre l'eau potable accessible au maximum de population et assurer une hygiène sanitaire.

- Former la population locale à l'entretien des installations et viser leur appropriation par les habitants
- Volonté de faire bénéficier les activités créées aux entreprises locales

Partenaires : ONG Aquassistance, l'Agence de l'Eau RMC, la population locale (Création de Comités de l'eau) les entreprises locales (Bureaux d'études, Fabricants, Entreprises etc.)

Chiffres clés :

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Forages et canalisation AEP	Nb (MI)	6	6+1	5.5 km
Assainissement	MI			
Entreprises locales	nb	3	4	6
Population desservie	nb	1200	1500	2000

Missions médicale et scolaire

Résumé : La ville de Grasse a participé à l'organisation de missions médicales et d'envoi de médicaments et elle a initié une collecte de livres et manuels scolaires

Descriptif : Achat et acheminement de doses de sérum antivenimeux. Achat, équipement et acheminement d'un véhicule type 4x4 équipé en ambulance. L'équipement du dispensaire de Legmoïn par la collecte et l'acheminement de matériels médicaux.

Intérêts : permettre l'accès à des vaccins d'urgence : Plus de piqure mortelle de serpents.

- Ambulance : plus d'attente de soins : le premier d'arrivée de l'ambulance : une vie sauvée.
- Permettre l'accès à la lecture : amélioration du taux de réussite au BEPC

Partenaires : ONG (Amphore, Rencontres Africaines) mairie d'Ingolstadt, bibliothèque municipale, Sponsors (SEETP, Nardelli, Démoliauto, Massa Pneu, Orpéa)

INDICATEURS	Unités	2010	2011	2012
Vaccins	nb	40	20	
livres	nb	200	300	

Table des matières

Participation de la population et transparence de l'action publique :.....	1
PARTICIPATION des acteurs locaux.....	9
▪ Grasse 2020	9
▪ Assemblée des Grassois	9
▪ Les lundis du maire	10
▪ Allo M. le Maire	10
▪ Agenda 21	10
▪ Plan climat énergie	11
▪ Concertation publique préalable à l'aménagement : Martelly.....	12
INFORMATION des citoyens.....	13
▪ Kiosque.....	13
▪ Site internet	13
▪ Intranet	14
GOUVERNANCE.....	14
▪ Le diagnostic partagé de développement durable	14
▪ la stratégie municipale de développement durable	14
▪ Réunion des «3 pôles»	15
▪ Les Comités de Coordination de la mairie	15
▪ Les réunions de chefs de service.....	15
▪ Comités Opérationnels	15
▪ Création d'un service de Développement Durable.....	15
▪ Mutualisation.....	15
▪ Rendre compte	15
Engagements éco-responsables des services municipaux	16
Vers une politique des ressources humaines responsables.....	17
▪ Bilan social	17
▪ Formation	17
▪ Prévention des risques professionnels.	18
▪ Emploi de personnes handicapées et auxiliaires de vie.....	18
▪ Accompagner le personnel tout au long de son parcours professionnel	19
▪ Le bien être des agents.....	19
Des bilans d'activités à l'heure du développement durable	20
▪ Une activité municipale répondant aux finalités du développement durable :	21
Des services municipaux engagés et volontaires.....	22
▪ Enquêtes d'opinion interne :	22
▪ Diagnostic interne.....	22
▪ Des agents référents :	22
Pratiques durables de la ville	23

▪ Améliorer les conditions d'accueil vers le label « Qualiville »	23
▪ Commande publique.....	23
▪ Bilan carbone des achats de la ville	24
▪ Dématérialisation et réduction des impressions	24
▪ Les achats de papier.....	25
▪ Tri du papier.....	25
▪ Pool de véhicules	26
▪ Installation de pose-cigarettes à l'entrée des bâtiments communaux.....	26
Bilan Carbone du patrimoine et des services	27
Pourquoi étudier les émissions de GES ?	28
La méthode : le Bilan Carbone®	28
Périmètres des émissions de GES	29
1. Résultats consolidés par pôle d'activité de la ville	30
2. Résultats consolidés par poste d'émissions	31
Les bâtiments communaux	31
Les déplacements.....	32
▪ Les déplacements domicile-travail	33
▪ Déplacements professionnels	33
▪ Véhicules de service.....	34
Autres postes d'émissions GES	34
Vers une gestion durable du patrimoine de la collectivité.....	35
▪ Gestion des fluides :	36
▪ Contrat de performance énergétique des installations thermiques :	37
▪ Nettoyage des voies	37
▪ Améliorer la qualité de l'éclairage public en maîtrisant l'énergie.	38
▪ Bilan carbone de l'éclairage public	38
Vers une gestion raisonnée des espaces verts	39
▪ Tendre vers une diminution de l'arrosage	40
▪ Choix des arbustes et vivaces	40
▪ Changement des méthodes de tonte et utilisation de couvre-sol.....	40
▪ Bilan carbone des espaces verts	41
Un environnement naturel préservé.....	42
Eau	43
▪ Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement	43
▪ Améliorations apportées aux usines de traitement des eaux usées	43
▪ Travail du SPANC.....	1
▪ Gestion des eaux pluviales	44
▪ Bilan Carbone sur les prestations d'Assainissement et approvisionnement d'eau.	45
▪ Construction de micro-turbine	46
Énergie	46
▪ Construction d'un boudrome solaire	46

▪ Bonification du C.O.S	47
▪ Favoriser la construction ou la réhabilitation de logements durables	47
▪ Edition du guide éco-construire.....	47
▪ Etude du potentiel solaire sur le territoire	48
▪ Espace Info-Energie :	48
Patrimoine naturel & espaces verts.....	48
▪ Un aménagement développement durable : Giratoire Ste Marthe	48
▪ Les rendez-vous au jardin	49
▪ L'envolée végétale	49
▪ Le projet d'aménagement d'ArmaGrasse	49
▪ Le parc naturel régional des Pré Alpes d'Azur (PNR)	49
Sensibilisation à l'environnement.....	49
▪ Fête de la nature	49
▪ Biodiversité cultivée	50
▪ Appel à projet de développement durable	50
▪ Accompagnement d'établissements scolaires en démarche Agenda 21 scolaire	50
▪ Parcours de sensibilisation à l'environnement et au développement durable	51
▪ Charte « Jardinons ensemble » :	51
Air & Bruit	52
▪ Carte du bruit et plan de prévention du bruit dans l'environnement	52
▪ Partenariat avec Air PACA	53
Gestion des déchets	54
Un cadre à vivre agréable AMENAGEMENT & URBANISME.....	55
Planification urbaine	56
▪ PLU	56
▪ Bonification du C.O.S	56
▪ Instruction coordonnée des demandes d'autorisation de construire	56
▪ Suivi de l'application réglementaire lors des autorisations de construire	57
▪ Scot'Ouest	57
Équipements publics & logement	58
▪ Programme de Rénovation Urbaine	58
▪ Un éco-quartier au cœur de la Ville : Martelly	59
▪ Habitat : des solutions de logement pour tous.....	59
▪ L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	60
Transports & déplacements	60
▪ Réhabilitation et requalification des voiries	60
▪ Développer un réseau de transports climatiquement durable :	60
▪ Pôle Intermodal de Grasse	61
▪ Premières rencontres autour des véhicules propres	61
▪ Création d'une ligne Funix	61
Assurer la tranquillité et le vivre ensemble	61

▪ Vidéo surveillance	61
▪ Education aux gestes pour mieux vivre ensemble.....	61
▪ Lutte anti-tag par végétalisation des murs	61
▪ Journée du chien éco-citadin	61
Nouvelles technologies	61
▪ Mise en place de 3 zones WIFI	61
▪ Equipement informatique des scolaires et péri-scolaires	61
▪ Application Smartphone « Grasse » et « Grasse monument tracker »	61
DYNAMISME ECONOMIQUE.....	62
Développement commercial	63
▪ Pépinière commerciale.....	63
▪ Carte shopping.....	63
▪ 2 heures de parking gratuit	64
Tourisme	64
▪ Visites conférences - Ville d'art et d'histoire »	65
▪ Ambassadeurs de l'accueil touristique.....	65
▪ Expo-rose.....	65
▪ Animations fête du Jasmin,.....	66
▪ Animations Noël.....	66
▪ Eclairage et mobilier décoratif.....	67
▪ Siestes parfumées.....	67
Agriculture, horticulture, sylviculture, circuits courts.....	68
▪ BIO-GRASSE.....	68
▪ Congrès International Aromathérapie & plantes médicinales	69
▪ Charte agricole.....	69
Croissance verte et solidaire.....	70
▪ INNOVAGRASSE.....	70
Vie associative	71
▪ Maison des associations.....	71
▪ Forum des associations.....	71
VIE SOCIALE et SOLIDAIRE	72
Action sociale	73
▪ Création d'une crèche multi accueil Castel-Aroma.....	73
▪ Santé et accès aux soins	73
▪ Lien Social et citoyenneté	73
▪ Plan Local de Santé Publique	73
Éducation & jeunesse	73
▪ Accueil de Loisir Périscolaire	74
▪ Création d'une fresque en mosaïque.....	75
▪ Chantiers jeunes.....	75
▪ Accueils de loisirs et de séjours des adolescents.....	75

▪ Education et accès aux savoirs	1
Culture	76
▪ Ecoles chantantes	77
▪ Fête de la Musique	77
▪ Fête de la science	77
▪ Espace Culturel Altitude 500	77
▪ Un réseau de Médiathèques	78
▪ Atelier « Voir »	78
▪ Animations culturelles des médiathèques	78
▪ Création d'une bibliothèque numérique.	79
▪ Festival « le temps des Contes »	79
▪ Le Théâtre de Grasse	79
▪ Le Musée International de la Parfumerie (MIP)	80
Sports & loisirs	80
▪ Fête des sports et des loisirs	80
▪ Piscine intercommunale Harjès	80
▪ Piscine intercommunale Altitude 500	81
▪ L'escrime pour tous	81
Egalité des droits et des chances	81
▪ Commission communale pour l'accessibilité	81
▪ Suivi de la mise en conformité des voiries, espaces publics et ERP	81
Solidarité internationale	81
▪ Coopération décentralisée avec la commune de Legmoin au Burkina Faso	82
▪ Missions médicale et scolaire	82